

L'Éducation nationale dans les Hauts-de-Seine



RENTRÉE 2017/2018



La rentrée est arrivée et nous nous retrouvons prêts à relever le défi, chaque année renouvelé, de la réussite de tous les élèves, à tout niveau et dans chaque territoire.

C'est un moment que les élèves et les familles attendent, en particulier ceux qui entament un parcours à la maternelle, à l'élémentaire, au collège ou au lycée, avec impatience parfois teintée d'inquiétude.

Les acteurs de l'éducation, en mettant en place une école juste, bienveillante, exigeante et accueillante contribueront à créer le lien de confiance indispensable à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves.

Dès le 4 septembre « la rentrée en musique » est l'occasion de marquer de manière positive le début de l'année dans les écoles, les collèges et les lycées et de permettre le développement de la pratique collective de la musique dans le cadre de la politique artistique et culturelle.

La priorité du président de la République pour l'école se traduira à la rentrée 2017 par 4 mesures de rentrée qui viendront compléter la réforme de la scolarité obligatoire.

- L'objectif 100% de réussite au CP qui se traduit dès cette rentrée par un dédoublement des CP en REP+ . Cette mesure concerne 9 écoles du département.

- L'assouplissement des rythmes scolaires a permis aux communautés éducatives de questionner l'organisation du temps scolaire en place et de proposer la meilleure organisation pour les élèves. À la rentrée 9% des élèves du département seront concernés par une organisation concentrée sur 4 jours.

- Les aménagements possibles dans le cadre de la réforme du collège doivent permettre de renforcer l'autonomie des collèges et le projet de l'établissement autour des langues vivantes ou des langues et culture de l'antiquité.

- Les devoirs faits : cette opération s'adresse aux élèves volontaires qui bénéficieront d'une aide appropriée au sein du collège. C'est un temps dédié, en dehors des heures de classe selon des modalités fixées par l'établissement et à mettre en œuvre au plus tard après les congés de Toussaint.

L'année 2017 verra également l'ouverture de nouvelles sections internationales de la maternelle au lycée à Courbevoie, le développement d'expérimentations dans le parcours lycéen au lycée Auffray de Clichy ainsi qu'au lycée Mounier de Chatenay-Malabry, la poursuite du développement du numérique avec le conseil départemental et les communes dans le cadre du plan numérique national.

Après l'enjeu de l'efficacité, nous avons à relever l'enjeu de la justice sociale en innovant dans le cadre d'une plus grande autonomie, d'une responsabilisation des élèves et surtout d'un travail en équipe renforcé centré sur l'élève.

Je vous invite à parcourir l'édition 2017-2018 du livret « L'Éducation nationale dans les Hauts-de-Seine » dans lequel j'espère l'ensemble des acteurs publics, les familles et les personnels éducatifs se retrouveront autour de l'ambition partagée de la réussite de tous les élèves, sur tous les territoires.

Dominique FIS

Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'Éducation nationale

1 ÉDITO

PRÉSENTATION

L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

ACCUEILLIR LES ÉLÈVES DANS LES HAUTS-DE-SEINE

- 4 L'ORGANIGRAMME 2017-2018 DE LA D.S.D.E.N. DES HAUTS-DE-SEINE
- 5 LES ÉCOLES
- 6 LES 31 CIRCONSCRIPTIONS DU 1^{er} DEGRÉ
- 7 LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES HAUTS-DE-SEINE
- 8 LES COLLÈGES PUBLICS
- 10 LES LYCÉES PUBLICS
- 13 LA VOIE PROFESSIONNELLE
- 19 LE POST BACCALURÉAT
- 21 LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
- 23 PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES
- 24 LE SMIS (SERVICE MÉDICAL, INFIRMIER ET SOCIAL)

AXE 1

RÉUSSIR À TOUT NIVEAU ET DANS CHAQUE TERRITOIRE

INCLURE TOUS LES ÉLÈVES DANS LES APPRENTISSAGES

OBJECTIF 1

- 28 LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS
- 30 LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP
- 33 LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES (E.I.P.)
- 34 LES ENSEIGNEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS ADAPTÉS
- 35 LE CASNAV ET LES UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS
- 37 LES DISPOSITIFS RELAIS

ACCOMPAGNER CHAQUE ÉLÈVE DANS UN PARCOURS AMBITIEUX ET SÉCURISÉ

OBJECTIF 2

- 38 LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE
- 40 100% RÉUSSITE AU COURS PRÉPARATOIRE
- 43 LE DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »
- 45 ACCOMPAGNER LES RÉFORMES AU COLLÈGE
- 46 LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

ENGAGER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE

OBJECTIF 3

- 47 L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE L'ÉLÈVE
- 48 L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
- 50 POINTS D'ÉTAPE SUR LES REP+ ET LES INTERNATS

AXE 2

APPRENDRE ET AGIR DANS LE MONDE DU 21^e SIÈCLE

FAVORISER L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

OBJECTIF 1

- 52 LES RYTHMES SCOLAIRES : TEMPS DE L'ÉCOLE, TEMPS DE L'ENFANT
- 53 L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET LE SPORT SCOLAIRE
- 56 ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

PROMOUVOIR L'EXPÉRIENCE DE LA MOBILITÉ COMME VALEUR ÉDUCATIVE

OBJECTIF 2

- 58 LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER
- 59 LES LANGUES VIVANTES
- 60 LES SECTIONS INTERNATIONALES
- 61 LA MISSION ÉCOLE-ENTREPRISE

ACQUÉRIR LES NOUVEAUX LANGAGES

OBJECTIF 3

- 62 LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (C.H.A.)
- 64 FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE
- 66 L'ACTION CULTURELLE

AXE 3

MOBILISER LES INTELLIGENCES

- 68 AFFIRMER LE PRINCIPE DE COÉDUCATION, OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS
- 69 LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (C.E.S.C.)
- 70 LE CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS (C.A.A.E.E.) ET LES ASSISTANTS CHARGÉS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (A.P.S.)

L'ORGANIGRAMME 2017-2018 DE LA D.S.D.E.N. DES HAUTS-DE-SEINE

CHEF DE CABINET Gilles LAVIE	INSPECTRICE D'ACADÉMIE DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE			SERVICE MÉDICAL, INFIRMIER ET SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES
	Dominique FIS			MÉDECIN RESPONSABLE Jany VEG
IEN I.O. INFORMATION ET ORIENTATION	INSPECTEURS D'ACADÉMIE DIRECTEURS ACADÉMIQUES ADJOINTS		SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	RESPONSABLE SERVICE INFIRMIER Véronique DUCARD
Évelyne BLIN-NICOLAS Rafaële LARTIGOU	Mariane TANZI	Dominique TERRIEN (M.)	Pascale BEULZE	RESPONSABLE SERVICE SOCIAL Serge ROSIER
	INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ADJOINTE			
	Véronique GARCIA-GILLET			
P.V.S. PROVISEURE VIE SCOLAIRE				IEN MATERNELLE, CASNAV ET FORMATION CONTINUE Élisabeth LAZON
Isabelle CALLARD				
	D.1.D. DIVISION DU 1 ^{er} DEGRÉ	DOS DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	D.V.E. DIVISION DE LA VIE DE L'ÉLÈVE	A.S.H. ADAPTATION SCOLAIRE, HANDICAP
	Frédéric BAC	Geneviève SIBEN	Laurent BEAUDOUX	A.S.H. NORD Martine AUSSIBEL
IEN ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET APPRENTISSAGE				A.S.H. SUD Hélène BEAUREPAIRE
Dominique NICOLAS				
	DAGEFI DIVISION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES	D.R.H. DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES	CONTRÔLEUSE DE GESTION Aurore CAMBRE CONSEILLÈRE JURIDIQUE Claire FRAY-LACOSTE	SERVICE MÉDICAL ET SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS
	Patrice LAURENT	Frédéric OLIVEAU		MÉDECINS Laurence MACKOWIAK-BEL Anne MAHER
RESPONSABLE COMMUNICATION ÉDITION WEB				ASSISTANTES SOCIALES Gladys BIJOU Aurane SABLIC
Claude TAO				

CHARGÉS DE MISSION				
ACTION CULTURELLE Françoise COLCANAP	CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS Virginie SELMI	CONSEILLÈRE FORMATION CONTINUE Françoise DALBIN	ÉCOLE-ENTREPRISE Christine VALÉRO	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE Jean-Michel GODARD Pascale TARDIF
ÉDUCATION PRIORITAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE Sabrina SMACHI	LIAISON JUSTICE Philippe GERMAIN- VIGLIANO		MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE Gilles VIAU	CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION N. N. N. N.

À la rentrée de septembre 2017, le département des Hauts-de-Seine prévoit d'accueillir 149 310 élèves dans les écoles publiques (maternelles, élémentaires et ULIS écoles), soit 35 élèves de moins que le nombre d'élèves constaté en 2016 (- 241 en maternelle, + 198 en élémentaire et + 8 en ULIS écoles).

La dotation de 95 postes supplémentaires à la rentrée de septembre 2017 répond à l'axe 1 du projet académique « Réussir à tout niveau et dans chaque territoire » par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs :

13 nouveaux dispositifs « Plus de maîtres que de classes » ;

4 nouveaux dispositifs dédiés exclusivement à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;

62 postes supplémentaires de remplaçants (36 postes de brigade départementale et 26 postes de ZIL) ;

4 postes supplémentaires au titre du dispositif 100% de réussite au C.P.

1 LES ÉCOLES

		NOMBRE D'ÉCOLES RS 2016		NOMBRE D'ÉCOLES RS 2017	
		TOTAL	DONT EN ÉDUCATION PRIORITAIRE	TOTAL	DONT EN ÉDUCATION PRIORITAIRE
PUBLIC	Maternelle	287	57	283	58
	Élémentaire	239	53	237	54
	Primaire	70	6	72	5
	TOTAL	596	116	592	117
PRIVÉ	Maternelle	6	0	6	0
	Élémentaire	7	0	7	0
	Primaire	57	0	63	0
	TOTAL	70	0	76	0
PUBLIC + PRIVÉ	Maternelle	293	57	289	58
	Élémentaire	246	53	244	54
	Primaire	127	6	135	5
	TOTAL	666	116	668	117

3 LES EFFECTIFS

		NOMBRE D'ÉLÈVES : CONSTAT RS 2016	NOMBRE D'ÉLÈVES : PRÉVISION RS 2017	ÉVOLUTION PRÉVUE
		PUBLIC	Maternelle	59 888
Élémentaire	88 831		89 029	+ 198
ULIS écoles	626		634	+ 8
TOTAL	149 345		149 310	-35
PRIVÉ	Maternelle	5 796	5 766	-30
	Élémentaire	13 641	13 880	+ 239
	ULIS écoles	44	45	+ 1
	TOTAL	19 481	19 691	+ 210
PUBLIC + PRIVÉ	Maternelle	65 684	65 413	-271
	Élémentaire	102 472	102 909	+ 437
	ULIS écoles	670	679	+ 9
	TOTAL	168 826	169 001	+ 175

2 LES MODIFICATIONS DU RÉSEAU DES ÉCOLES PUBLIQUES

OUVERTURES	
BOULOGNE-BILLANCOURT	Primaire École du Numérique
CLICHY	Maternelle nouvelle Victor-Hugo ; Primaire Bac d'Asnières
FERMETURES	
CLICHY	Maternelles Du-Landy, Sophie-Foucault et Victor-Hugo.
COURBEVOIE	Maternelle Aristide-Briand
MEUDON	Maternelle Les-Sablons
FUSIONS	
BOULOGNE-BILLANCOURT	Élémentaires Pierre Grenier et Point du Jour
MARNES-LA-COQUETTE	Primaire Maurice Chevalier et Élémentaire La Marche
VANVES	Maternelle et Élémentaire Léon Gambetta
SCISSIIONS	
GENNEVILLIERS	
Primaire Lucie et Raymond Aubrac devient : Maternelle Lucie et Raymond Aubrac Élémentaire Lucie et Raymond Aubrac	

4 LES REGROUPEMENTS FONCTIONNELS DE CIRCONSCRIPTIONS

La réorganisation des circonscriptions du premier degré des Hauts-de-Seine et de leur pilotage s'inscrit dans la logique de l'axe 1.3 du projet académique « engager une nouvelle dynamique territoriale ». Elle vise à favoriser la déclinaison de la politique éducative sur des territoires limités et cohérents, qui engage les équipes de circonscription et les écoles, à promouvoir la mutualisation de pratiques efficaces.

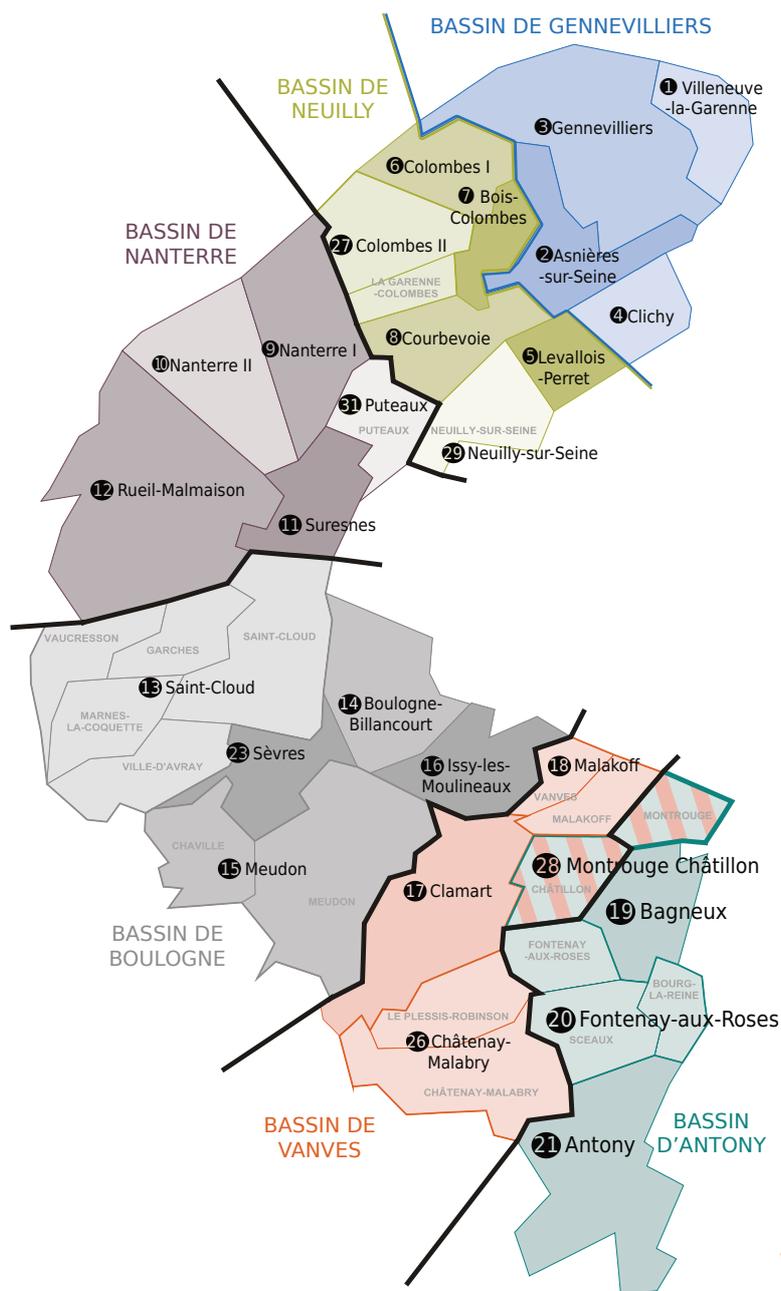
Elle repose sur quelques principes :

- la réorganisation de la coordination départementale du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- le renforcement de l'équipe des inspecteurs de l'Éducation nationale ;
- le renforcement des équipes de circonscription ;
- sur le territoire de référence, le suivi des enseignants des écoles publiques et privées, ainsi que des SEGPA par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'Éducation nationale de circonscription ;
- l'organisation par regroupements fonctionnels de 3 à 5 circonscriptions constituant 8 regroupements fonctionnels de circonscription.

Ces regroupements ont pour objectif de faciliter :

- l'accompagnement à l'entrée dans le métier des enseignants (identification des besoins et l'accompagnement des enseignants débutants) ;
- le développement de l'usage du numérique et l'appropriation par les équipes d'école des usages pédagogiques numériques ;
- l'accompagnement des directeurs d'école.

LES 31 CIRCONSCRIPTIONS DU 1^{ER} DEGRÉ



À LA RENTRÉE 2017

le département des Hauts-de-Seine comptera 592 écoles publiques dont :

- 283 MATERNELLES
- 237 ÉLÉMENTAIRES
- 72 PRIMAIRES

LES 8 REGROUPEMENTS FONCTIONNELS

REGROUPEMENT 1

MONTROUGE-CHÂTILLON,
VANVES-MALAKOFF, BAGNEUX

REGROUPEMENT 2

ANTONY, CHÂTENAY-MALABRY,
FONTENAY-AUX-ROSES

REGROUPEMENT 3

CLAMART, MEUDON,
SAINT-CLOUD

REGROUPEMENT 4

BOULOGNE-BILLANCOURT,
ISSY-LES-MOULINEAUX, SÈVRES

REGROUPEMENT 5

RUEIL-MALMAISON, PUTEAUX,
SURESNES, NANTERRE 1 ET 2

REGROUPEMENT 6

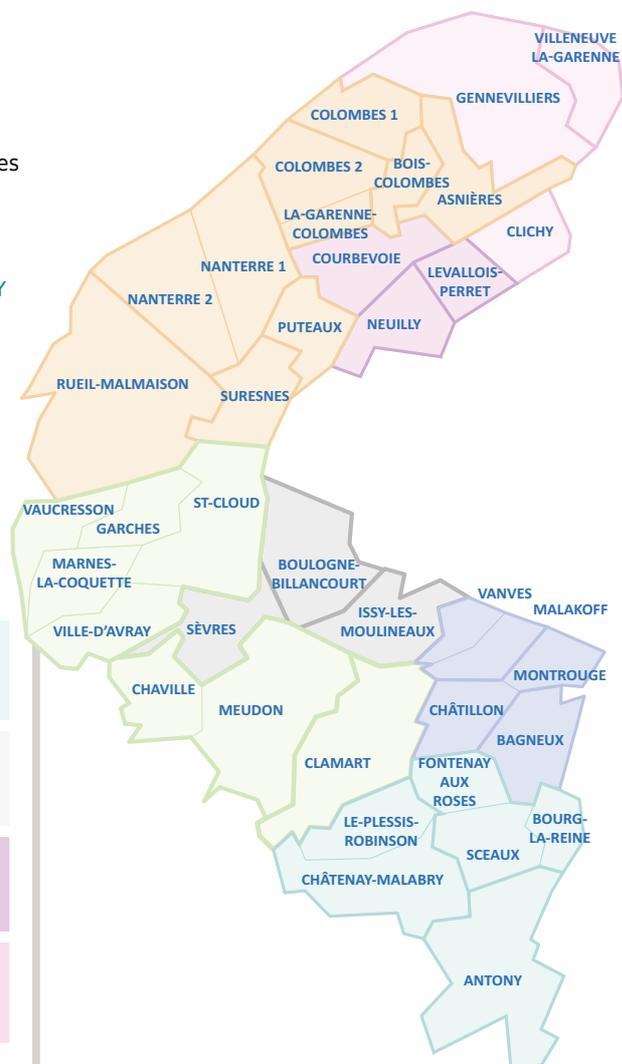
LEVALLOIS-PERRET,
NEUILLY-SUR-SEINE, COURBEVOIE

REGROUPEMENT 7

ASNIÈRES-SUR-SEINE,
BOIS-COLOMBES, COLOMBES 1 ET 2

REGROUPEMENT 8

CLICHY, GENNEVILLIERS
VILLENEUVE-LA-GARENNE



LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

CIRC.	DÉNOMINATION	COMMUNES		INSPECTEUR	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIE
25	NANTERRE adjoint I.A.	I.E.N. adjoint chargé du 1 ^{er} degré	D.S.D.E.N. 92 167-177 avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE Cedex	Véronique GARCIA-GILLET	01 71 14 27 68	01 71 14 29 89
22	A.S.H. 1	I.E.N. A.S.H. NORD		Martine AUSSIBEL	01 71 14 27 69	01 71 14 29 89
24	A.S.H. 2	I.E.N. A.S.H. SUD		Hélène BEAUPEAIRE	01 71 14 27 70	01 71 14 29 89
30	NANTERRE PRÉÉLÉMENTAIRE	I.E.N. Maternelle, CASNAV + formation continue		Élisabeth LAZON	01 71 14 27 72	01 71 14 29 89
1	VILLENEUVE-LA-GARENNE	VILLENEUVE-LA-GARENNE + enseignement privé	14, quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE	Catherine BARBOSA	01 41 21 44 80	01 41 21 44 99
2	ASNIÈRES	ASNIÈRES-SUR-SEINE + enseignement privé	15, rue du Révérend Père Gilbert 92600 ASNIÈRES	Valérie NEVEU	01 30 83 41 87	01 47 33 30 31
3	GENNEVILLIERS	GENNEVILLIERS + enseignement privé	Groupe scolaire Joliot-Curie 15, rue Roger Pointard 92230 GENNEVILLIERS	Yannick MELEUC	01 47 99 53 91	01 47 99 98 06
4	CLICHY	CLICHY + enseignement privé	École Victor Hugo A 7, rue d'Alsace 92110 CLICHY	Ninetta VALMORIN	01 30 83 40 48	01 47 39 04 98
5	LEVALLOIS-PERRET	LEVALLOIS-PERRET + enseignement privé	12 / 14 rue de Lorraine 92300 LEVALLOIS-PERRET	Pascale LE GALL	01 30 83 50 80	
6	COLOMBES I	COLOMBES I + enseignement privé	10, rue Victor Hugo 92700 COLOMBES	Sophie AVIGNON	01 56 05 80 87	01 56 05 83 70
7	BOIS-COLOMBES	BOIS-COLOMBES + enseignement privé	École La Cigogne 11, rue du Moulin Bailly 92270 BOIS-COLOMBES	Françoise SAMMUT	01 55 66 00 18	01 55 66 00 17
8	COURBEVOIE	COURBEVOIE + enseignement privé	101 ter bd de Verdun 92400 COURBEVOIE	Marie EYBERT	01 30 83 48 05	01 41 25 77 32
9	NANTERRE I	NANTERRE I + enseignement privé + École de danse de l'opéra de Paris	Groupe scolaire Pablo Picasso 75, avenue Pablo Picasso 92000 NANTERRE	Patricia MULLER	01 30 83 42 51	01 47 25 10 53
10	NANTERRE II	NANTERRE II + enseignement privé	2, allée d'Auvergne 92000 NANTERRE	Brigitte CERVONI	01 47 25 18 38	01 47 21 50 18
11	SURESNES	SURESNES + enseignement privé	Groupe scolaire Les Raguidelles rue du Docteur Roux 92150 SURESNES	Gilles RIVALLIN	01 30 83 45 55	01 41 38 82 75
12	RUEIL-MALMAISON	RUEIL-MALMAISON + enseignement privé	13, rue Adrien Cramail 92500 RUEIL-MALMAISON	Jean-Paul LAURENT	01 47 51 93 13	01 47 49 50 77
13	SAINT-CLOUD	GARCHES - SAINT-CLOUD - VILLE D'AVRAY - MARNES-LA-COQUETTE - VAUCRESSON + enseignement privé	7, rue René Weill 92210 SAINT-CLOUD	Nathalie DE JESUS AMARAL	01 30 83 41 81	01 46 02 62 75
14	BOULOGNE	BOULOGNE-BILLANCOURT + enseignement privé	2, rue des Longs prés 92100 BOULOGNE	Anne-Marie SACCO	01 46 20 38 11	01 46 21 15 50
15	MEUDON	MEUDON - CHAVILLE + enseignement privé	2, rue Pierre et Marie Curie 92360 MEUDON-LA-FORÊT	Jean-Louis GAUCHER	01 46 01 06 80	01 46 30 47 33
16	ISSY-LES-MOULINEAUX	ISSY-LES-MOULINEAUX + enseignement privé	4, rue du Gal Leclerc 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	Elsa SANTAMARIA	01 40 93 45 12	01 41 08 78 39
17	CLAMART	CLAMART + enseignement privé	2, rue Pierre et Marie Curie 92360 MEUDON-LA-FORÊT	Raphaëlle DELLACQUA	01 46 01 06 81	
18	MALAKOFF	MALAKOFF/VANVES + enseignement privé	12, rue de la tour 92240 MALAKOFF	Aline-Titiehu HEITAA-ARCHIER	01 30 83 43 27	01 49 85 38 78
19	BAGNEUX	BAGNEUX + enseignement privé	26, avenue Paul Vaillant Couturier 92220 BAGNEUX	Younma TOHMÉ	01 30 83 41 86	01 46 63 65 35
20	FONTENAY-AUX-ROSES	FONTENAY-AUX-ROSES - SCEAUX - BOURG-LA-REINE + enseignement privé	4, avenue du parc 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	Alessandra SOBRERO	01 46 60 13 32	01 46 60 19 01
21	ANTONY	ANTONY + enseignement privé	24, avenue Jeanne d'Arc 92160 ANTONY	Régis AUTIÉ	01 30 83 44 83	01 55 59 02 83
23	SÈVRES	SÈVRES + enseignement privé	53, Grande Rue - 5 ^e étage 92310 SÈVRES	Patrice RODER	01 30 83 44 82	01 55 64 00 35
26	CHÂTENAY-MALABRY	LE PLESSIS ROBINSON - CHÂTENAY-MALABRY + enseignement privé	L'Esplanade - mairie annexe 301 avenue de la Division Leclerc 92290 CHÂTENAY-MALABRY	Didier GAZAY	01 40 91 97 11	01 40 91 99 51
27	COLOMBES II	COLOMBES 2 / LA GARENNE- COLOMBES + ens. privé	10, rue Victor-Hugo 92700 COLOMBES	Marie-Françoise JEAN-JEAN	01 56 05 80 86	01 56 05 83 70
28	MONTROUGE-CHÂTILLON	MONTROUGE-CHÂTILLON + enseignement privé	École Raymond Queneau 57 av. Henri Ginoux 92120 MONTROUGE	Catherine COTONAT	01 30 83 45 24	01 40 84 61 54
29	NEUILLY	NEUILLY-SUR-SEINE + enseignement privé	7bis, rue Alfred de Musset 92200 NEUILLY	Fabienne PETIARD	01 30 83 45 04	01 41 43 08 92
31	PUTEAUX	PUTEAUX + enseignement privé	École Marius-Jacotot 6 rue Charles Lorilleux 92800 PUTEAUX	Nicole GENEIX		

LES COLLÈGES PUBLICS

1 LES CHIFFRES

		NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RS 2017	EFFECTIFS PRÉVUS RS 2017	ÉVOLUTION PRÉVUE DE RS 2016 A RS 2017
COLLÈGES ET SEGPA	PUBLIC	99	54 905	+ 541
	PRIVÉ	34	19 224	+ 108
	TOTAL	133	74 119	+ 649

Sources public et privé sous contrat : constat et prévisions DAPEP.

2 UN DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (D.N.B.) PLUS COMPLET POUR LA SESSION 2017

A – PRÉSENTATION DU BREVET SESSION 2017

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Il prend en compte deux éléments : les niveaux de maîtrise des 8 composantes du socle commun ; les résultats obtenus à l'épreuve orale et aux deux épreuves écrites terminales du brevet. En série générale comme en série professionnelle, le candidat doit obtenir au moins 350 points sur les 700 attribués d'une part par ces niveaux de maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, d'autre part par les résultats obtenus aux épreuves de l'examen.

Des mentions « assez bien », « bien » ou « très bien » qualifient les résultats du diplôme comme pour le baccalauréat.

Les principales nouveautés du brevet.

- L'évaluation des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du D.N.B.
- La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.
- 8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures l'an dernier.
- Une épreuve orale portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen).
- Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves.

La réussite du collégien au D.N.B. atteste de sa maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

B – LES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2017

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE <small>Candidats issus d'établissements publics et privés sous contrat</small>	ACADÉMIE DE VERSAILLES	ÉLÈVES REÇUS DANS LES HAUTS-DE-SEINE	AVEC MENTION		
			ASSEZ BIEN	BIEN	TRÈS BIEN
92,92 %	90,53 %	16 486	6 322	4 040	3 190

Service communication - Rectorat de Versailles.

Parmi les élèves reçus, 13 532 ont décroché une mention (soit 82,08 % des élèves reçus).

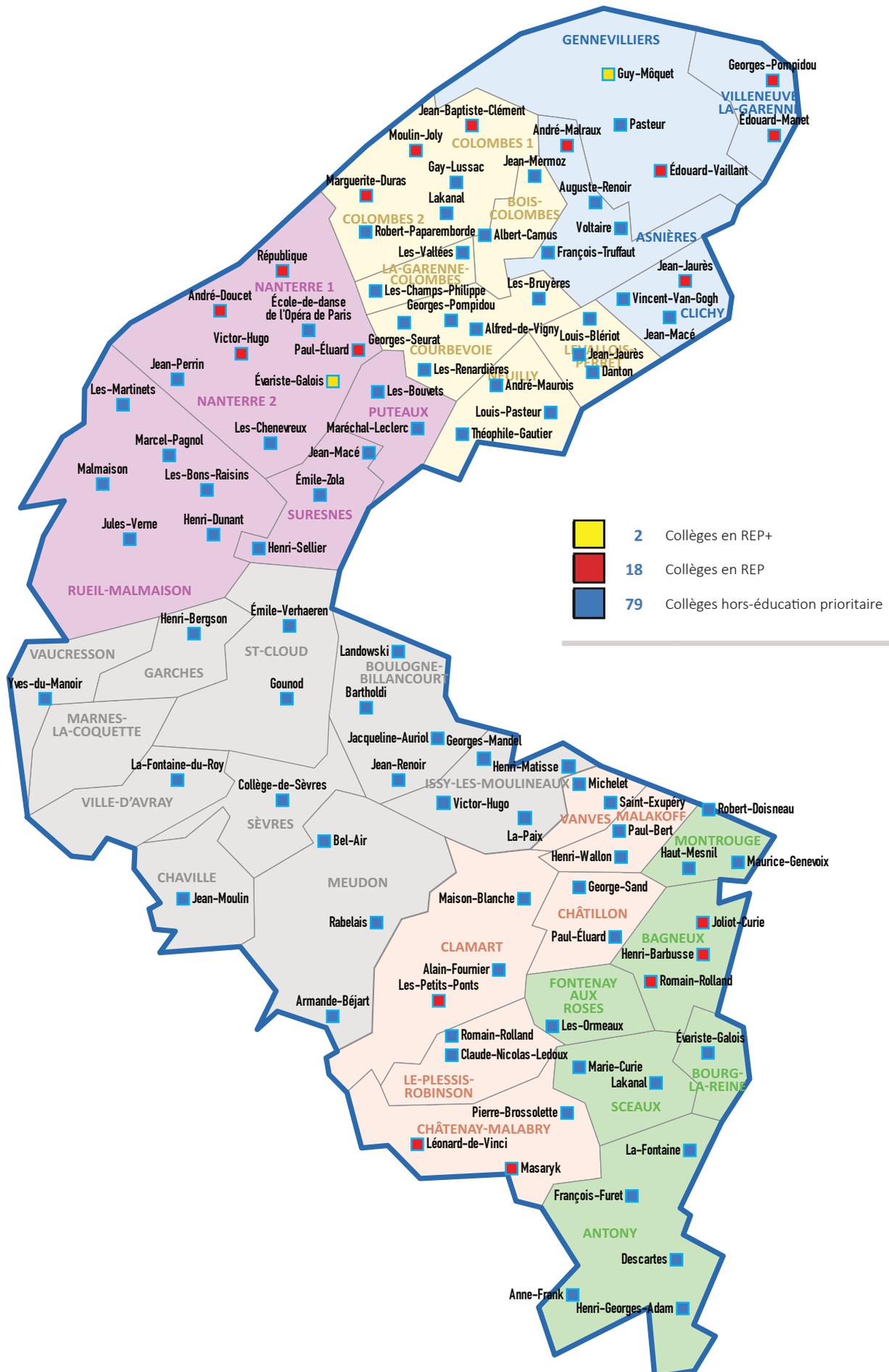
38,22 % d'entre eux ont obtenu la mention « Très Bien » (30,67 % dans l'Académie de Versailles).

EN BREF

Pour la session 2017 du diplôme national du brevet, le département enregistre un taux de réussite de 92,92 % de candidats scolarisés reçus, marquant une progression par rapport aux chiffres de l'an dernier.

3 L'AFFECTATION EN CLASSE DE 6^{ème} DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, **15 349** élèves ont été affectés en 6^{ème} par l'intermédiaire de l'application Affelnet.



LES LYCÉES PUBLICS

1 EFFECTIFS ET ÉTABLISSEMENTS HORS EREA

		NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RS 2017	EFFECTIFS PRÉVUS RS 2017	ÉVOLUTION PRÉVUE DE RS 2016 À RS 2017
LYCÉES	PUBLIC	53	46 340	+ 558
	PRIVÉ	24	13 189	+ 223
	TOTAL	77	59 529	+ 781

Sources pour le public et le privé sous contrat : constat et prévision DAPEP.

2 LES RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT DANS LES HAUTS-DE-SEINE

A - LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SÉRIE	2014	2015	2016	2017
L	91,1 %	92,4 %	91 %	89,83 %
ES	91,9 %	89,7 %	92 %	91,01 %
S	92,1 %	92,6 %	92,2 %	92,90 %
TOTAL	91,4 %	92,1 %	92 %	91,84 %

B - LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE	2014	2015	2016	2017
HÔTELLERIE	87,2 %	73,7 %	85,7 %	100 %
ST2S	88,3 %	88,2 %	88,2 %	85,96 %
STD2A	97,1 %	92,3 %	94,1 %	88,57 %
STI2D	89,3 %	91,1 %	88,9 %	88,96 %
STL	93,6 %	93,2 %	86,5 %	89,70 %
STMG	84,8 %	89,8 %	87,7 %	86,45 %
TOTAL	84,4 %	89,7 %	88 %	87,2 %

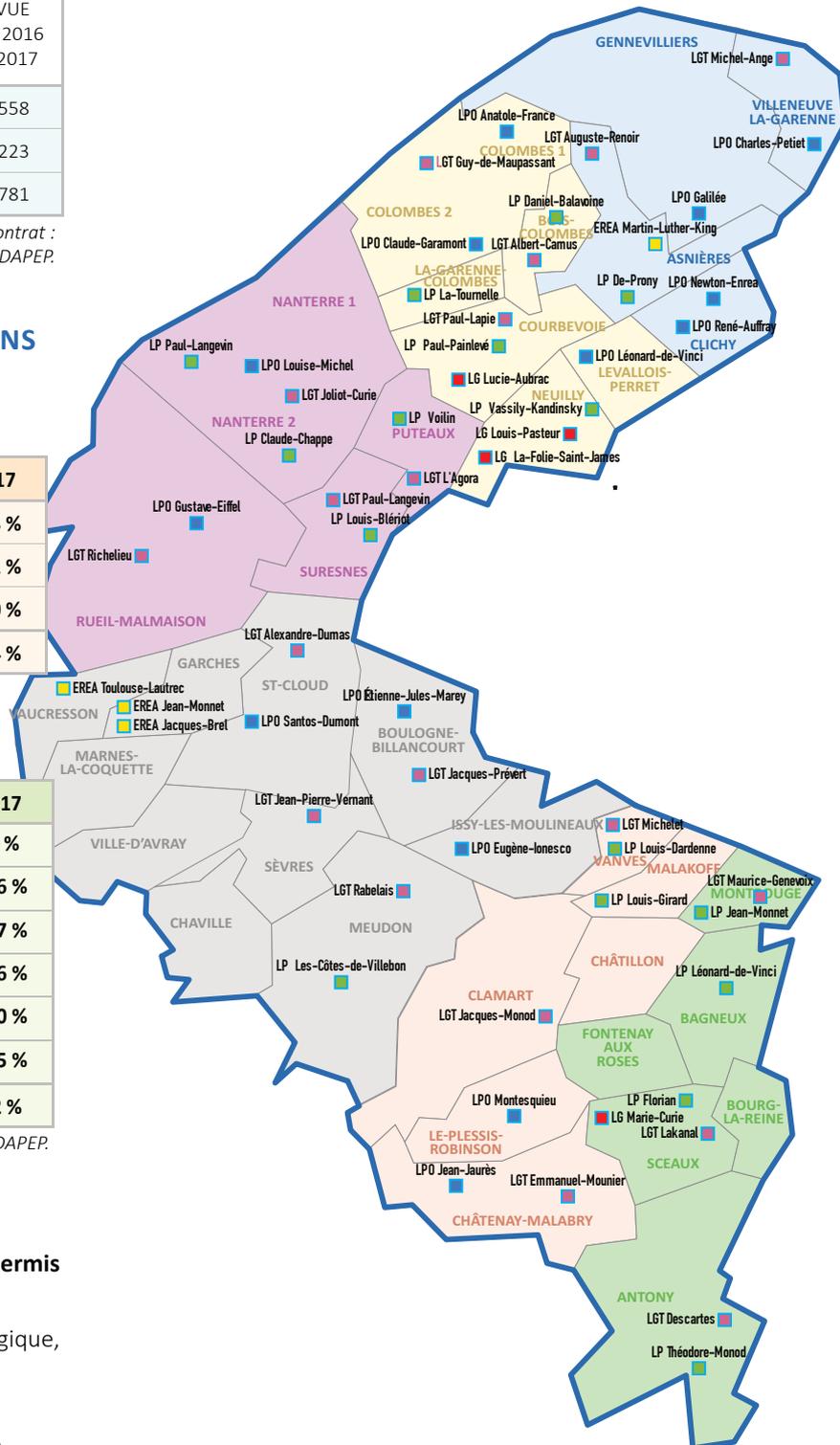
Sources DAPEP.

3 L'AFFECTATION EN LYCÉE

Fin juin 2017, la procédure informatisée Affelnet a permis d'affecter 13 604 élèves de 3^{ème} en lycée :

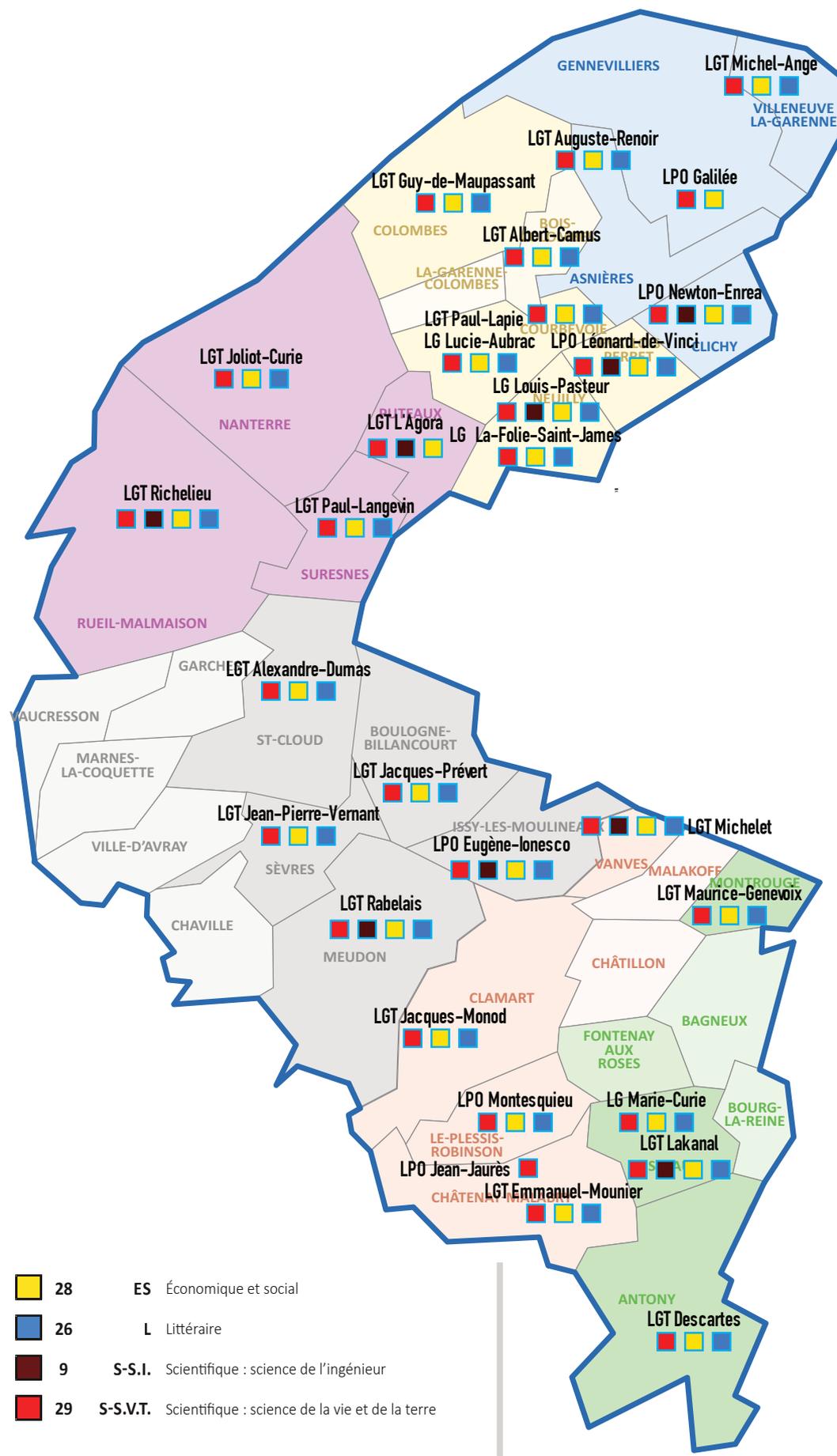
- 10 578 en classe de seconde générale et technologique, 3 026 dans la voie professionnelle (2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP) ;
- 2 343 élèves de seconde ont été affectés en classe de première technologique par la même procédure Affelnet.

4 LES ÉTABLISSEMENTS ENSEIGNEMENTS PUBLICS SECONDAIRES (LYCÉES).



- 4 Lycées d'enseignement général (LG)
- 19 Lycées d'enseignements général et technologiques (LGT)
- 14 Lycées polyvalents d'enseignement (LPO) et lycées polyvalents des métiers
- 16 Lycées professionnels (LP) et lycées des métiers
- 4 Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

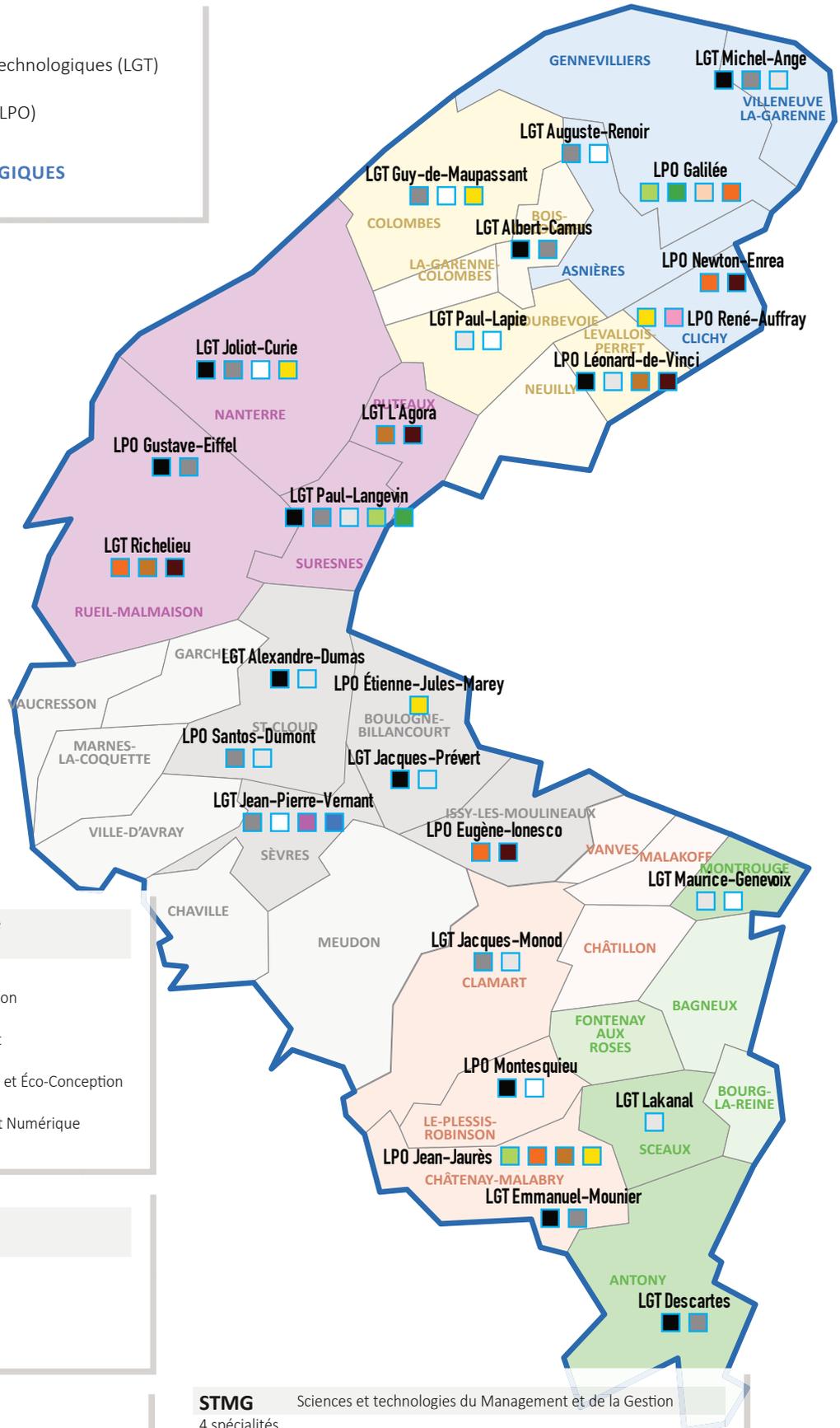
LYCÉES PUBLICS : LES OFFRES DE FORMATIONS GÉNÉRALES



LYCÉES PUBLICS : LES OFFRES DE FORMATIONS TECHNOLOGIQUES

- 28 Lycées d'enseignement général (LG)
- 18 Lycées d'enseignements général et technologiques (LGT)
- 10 Lycées polyvalents d'enseignement (LPO) et lycées polyvalents des métiers

OFFRENT 68 FORMATIONS TECHNOLOGIQUES



STI2D Sciences et technologies de l'Industrie et du Développement Durable			
4 spécialités			
1	STI2D AC	Architecture et Construction	
5	STI2D EE	Énergie et Environnement	
4	STI2D ITEC	Innovation Technologique et Éco-Conception	
5	STI2D SIN	Systèmes d'Information et Numérique	

STL Sciences et technologies de Laboratoire			
2 spécialités			
3	STL BT	Biotechnologie	
2	STL PC	Physique-Chimie	

1	STD2A	Sciences et technologies du Design et des Arts Appliqués	
5	ST2S	Sciences et technologies de la Santé et du Social	
1	BTMM	Brevet de Technicien des Métiers de la Musique	
1	STHR	Sciences et technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	

STMG Sciences et technologies du Management et de la Gestion			
4 spécialités			
11	STMG RHC	Ressources Humaines et Communication	
11	STMG GF	Gestion Finance	
11	STMG M	Mercatique	
7	STMG SIG	Systèmes d'Information de Gestion	

Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé, objectif 2 de l'axe 1 du projet académique Versailles-2020 garantit l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que la construction de la progressivité et la réversibilité des parcours de formation.

Depuis 2009, la voie professionnelle, offre la possibilité d'obtenir un baccalauréat professionnel en trois ans ou un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) en deux ans.

Les rénovations régulières des référentiels des filières professionnelles répondent au projet de formation de chaque élève, associant les familles, à la construction du projet d'orientation de leur enfant.

Il existe des passerelles de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle permettant aux élèves qui souhaitent se réorienter de suivre un parcours de formation professionnelle les conduisant vers la réussite.

Durant le cycle du baccalauréat professionnel, les élèves passent un diplôme intermédiaire de niveau V (brevet d'études professionnelles B.E.P. ou certificat d'aptitude professionnelle C.A.P. selon les spécialités professionnelles).

L'obtention du baccalauréat professionnel permet aux jeunes bacheliers professionnels qui le souhaitent de poursuivre leur parcours de formation vers l'enseignement supérieur, principalement par la voie du brevet de technicien supérieur B.T.S. et d'envisager une insertion professionnelle rapide.

À la rentrée 2017, 10 501 élèves sont attendus dans les filières professionnelles du département.

CONTACT

LE GROUPE RESSOURCES POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Cette équipe académique pluridisciplinaire, pilotée par un groupe d'inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré, apporte son appui aux établissements pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre de dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé, mais aussi répondre à des questionnements d'équipe, tel que *comment accueillir les élèves dans les secondes à orientation progressive (2nde POP) ?* Le groupe d'appui peut également intervenir dans les commissions de travail au sein des bassins.

Cécile DENIBAUD, professeure en lycée professionnel et coordinatrice du groupe :
cecile.denibaud@ac-versailles.fr

Valérie LEGALLICIER, valerie.legallicier@ac-versailles.fr
et **Dominique NICOLAS**, dominique.nicolas@ac-versailles.fr,
inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de
l'enseignement technique et de l'apprentissage.

1 LES LYCÉES PROFESSIONNELS

À la rentrée 2017, les élèves de collèges et de SEGPA orientés en voie professionnelle auront suivi les programmes du cycle et auront obtenu le diplôme national du brevet série professionnelle ainsi que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les élèves orientés en seconde professionnelle sont issus de 3^{ème} générale, de la 3^{ème} Préparatoire à l'enseignement professionnel (3^{ème} Prépa Pro). Ces élèves bénéficient de l'enseignement de complément de découverte professionnelle (D.P.).

Les élèves orientés en 1^{ère} année de C.A.P. sont prioritairement issus de SEGPA et accompagnés dans la construction de leur projet professionnel individualisé au travers des réseaux SEGPA lycée professionnel.

La montée pédagogique des baccalauréats professionnels systèmes numériques (S.N.) et métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) se poursuit en classes de première professionnelle ainsi que la possibilité d'obtention d'une certification intermédiaire.

Les 13 Ulis PRO du département accompagnent les élèves en situation de handicap dans leur parcours de formation en vue d'obtenir un baccalauréat professionnel et /ou un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).

Le livret scolaire unique (L.S.U.), outil de synthèse des acquis de chaque élève doit être pris en compte par les équipes d'accueil pour assurer une continuité dans l'acquisition des compétences liées aux nouvelles formations.

LA RÉUSSITE AUX EXAMENS POUR LA SESSION 2017

	DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE	ACADÉMIE DE VERSAILLES
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECTEUR INDUSTRIEL	76,5 %	74,8 %
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECTEUR TERTIAIRE	78,2 %	78,2 %
TOTAL	77,7 %	76,9 %
DIPLÔME NATIONAL DU D.N.B. SÉRIE PROFESSIONNELLE	71,7 %	72,2 %

2 L'APPRENTISSAGE

Le département des Hauts-de-Seine dispose d'une offre de formations importante en apprentissage soit en centre de formation d'apprentis (C.F.A.), soit dans des unités de formation en apprentissage (U.F.A.) rattachées à un établissement scolaire, afin de se former aux diplômes de l'Éducation nationale et aux titres professionnels allant du C.A.P. à la licence professionnelle.

L'apprentissage en lycée, c'est l'assurance de continuer d'être formé et de se présenter à l'examen si le projet évolue en cours de formation, notamment en cas de rupture de contrat, et ainsi, d'offrir au jeune apprenti, la sécurisation dans son parcours de formation.

Certains établissements scolaires proposent au sein de leurs U.F.A., des formations professionnelles en parcours mixte intégrant une ou deux années en apprentissage.

En janvier 2017, les effectifs dans les Hauts-de-Seine : 1102 apprentis en niveau V, 1062 apprentis en niveau IV, 1639 apprentis en BTS.

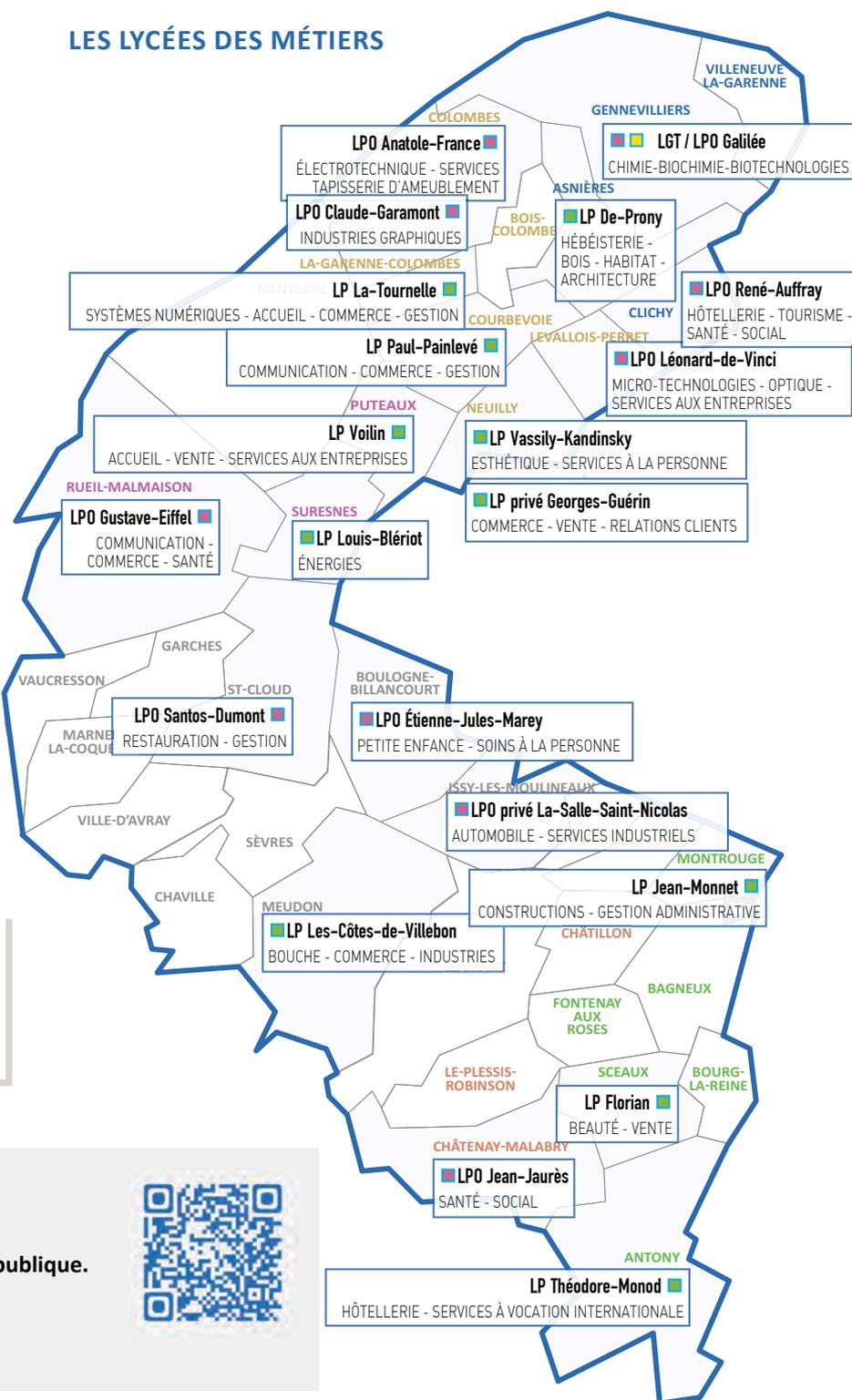
La progression des effectifs par rapport à janvier 2016 est de + 2,3 %, soit une progression significative des niveaux V (+ 6,5).

À la rentrée 2017, les formations en apprentissage sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

NIVEAU 4	
(BAC PRO) FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE	COLOMBES- Lycée Claude-Garamont CFA ACADÉMIQUE
(BAC PRO) TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGETIQUES ET CLIMATIQUES	MALAKOFF- Lycée Louis-Girard CFA V3A
(BAC PRO) MICROTECHNIQUES	LEVALLOIS-PERRET- Lycée Léonard-de-Vinci CFA ACADÉMIQUE
ACCUEIL-RECEPTION (MC NIVEAU IV)	COURBEVOIE- Lycée Professionnel Painlevé CFA AGEFA PME ÎLE DE FRANCE
NIVEAU 3	
(BTS) ASSISTANT MANAGER	LE PLESSIS-ROBINSON- Lycée Montesquieu CFA MÉTIERS DE L'ÉNERGIE

- 1 Site d'excellence
- 10 LPO Lycées polyvalents des métiers
- 11 LP Lycées professionnels des métiers

LES LYCÉES DES MÉTIERS



+ D'INFOS CONTACT

Frédéric DUPUIS,
inspecteur de l'Éducation nationale
chargé de mission apprentissage, fonction publique.

frederic.dupuis@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/cid105176/l-apprentissage.html



1 OBJECTIFS ET PRINCIPES

Les derniers résultats de l'affectation mettent en évidence, d'une part, un désintérêt marqué des élèves pour un certain nombre de baccalauréats professionnels industriels, porteurs d'insertion professionnelle (maintenance des équipements industriels, pilote de ligne de production, technicien menuisier agenceur).

D'autre part, le manque de différenciation pour les élèves entre les spécialités d'un même champ professionnel (par exemple : vente, commerce) participe de cette difficulté à s'orienter.

Expérimenté en 2014-2015, le dispositif de la seconde professionnelle à orientation progressive (Seconde POP) continue pour la troisième année : six établissements sont engagés dans le département des Hauts-de-Seine.

Chaque établissement élabore son projet. La période de détermination est propre à chaque projet.

Les observations conduites dans les établissements expérimentaux ont permis de mettre en avant l'impact positif sur le climat scolaire et l'investissement des élèves dans les apprentissages.

A - POUR CONSOLIDER L'ORIENTATION DES ÉLÈVES EN 2nde PROFESSIONNELLE

Les équipes s'engagent à :

- éclairer le jeune sur ses aptitudes ;
- améliorer sa connaissance du métier et de la formation concernant des baccalauréats professionnels différents ;
- approfondir ses représentations du monde professionnel ;
- ancrer l'enseignement général dans les usages concrets ;
- motiver le jeune pour des métiers et des spécialités porteurs.

B - LES ACTIONS ENVISAGÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Elles permettront également d'atteindre d'autres objectifs :

- éviter le décrochage ;
- améliorer la performance scolaire, les résultats aux examens et les poursuites d'études ;
- obtenir une meilleure adéquation entre le profil d'aptitudes de l'élève et la formation qu'il suit.

2 nd e POP PAR ÉTABLISSEMENTS	
BAGNEUX	Léonard-De-Vinci
BAC PRO Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants (*) BAC PRO Maintenance des Équipements Industriels	
COLOMBES	Claude-Garamont
BAC PRO Réalisation de produits imprimés et plurimédia - Option A : (Productions graphiques). BAC PRO Réalisation de produits imprimés et plurimédia - Option B : (Productions imprimées). BAC PRO FINITION ROUTAGE	
COURBEVOIE	Paul-Painlevé
PUTEAUX	Voilin
BAC PRO Vente BAC PRO Commerce BAC PRO Accueil, Relations, Clientèle, Usagers (ARCU)	
MALAKOFF	Louis-Girard
BAC PRO Technicien Installateur Systèmes Énergétiques et Climatiques (TISEC) BAC PRO Technicien Maintenance Systèmes Énergétiques et Climatiques (TMSEC)	
NANTERRE	Louise-Michel
BAC PRO Vente BAC PRO Commerce	

Sources public et privé sous contrat : constat et prévisions DAPEP.

(*) Le Baccalauréat Professionnel Électronique, Énergie, Équipements Communicants (ELEEC), rénové en septembre 2016, devient le Baccalauréat Professionnel : Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC).

CONTACT

Dominique NICOLAS,
inspecteur de l'Éducation nationale
en charge de l'enseignement technique.

dominique.nicolas@ac-versailles.fr
ce.dafpic@ac-versailles.fr
ce.ia92iaa@ac-versailles.fr

2 RÉUSSIR SON ENTRÉE EN SECONDE POP

A - ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Les élèves qui arrivent en voie professionnelle, tout comme ceux et celles qui entrent en section générale et technologique, découvrent de nouveaux lieux, de nouveaux enseignant(e)s, de nouveaux camarades et s'approprient leur nouveau statut de lycéen(ne). Un temps est nécessaire pour créer un « esprit établissement » et constituer un groupe classe.

Pour y parvenir, dès le début de l'année scolaire, une période spécifique d'accueil et d'intégration sera organisée par l'équipe pédagogique et s'inscrira naturellement dans le projet d'établissement.

Elle pourra associer parents et organisations partenaires de l'établissement afin de :

- favoriser l'intégration des élèves au lycée par des actions collectives (visites, échanges, activités sportives ou culturelles par exemple) ;
- marquer l'entrée au lycée et dans la voie professionnelle : explicitation des attentes de l'équipe pédagogique ; sensibilisation de l'élève à la contribution du monde professionnel à sa formation ainsi qu'aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel ;
- contribuer par des travaux pratiques et par des visites d'entreprises, à une projection dans le métier ;
- prendre connaissance des acquis des élèves et de leur motivation afin de construire ou affiner le projet pédagogique de l'équipe, notamment la consolidation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et la préparation des premières périodes d'accompagnement personnalisé.

B - ACCOMPAGNEMENT DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (P.F.M.P.).

Cette préparation se déroule au lycée avant la première période de formation en milieu professionnel et/ou pendant celle-ci, elle associe l'équipe pédagogique et l'organisme d'accueil.

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel précise les conditions de mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel.

C - CRÉATION DE LA SECONDE COMMUNE

Depuis la rentrée scolaire 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a créé une « seconde commune » pour tous les baccalauréats professionnels à options.

LISTE DES FILIÈRES	
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE	2 OPTIONS : A- À domicile / B- En structure
AÉRONAUTIQUE	3 OPTIONS : A- Avionique / B- Systèmes / C- Structure
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART - FACTEUR D'ORGUES	2 OPTIONS : A- Organier / B- Tuyautier
ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART	2 OPTIONS : A- Verrerie scientifique et technique / B- Métiers de l'enseigne et de la signalétique
INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI	3 OPTIONS : A- Maçonnerie / B- Charpente / C- Couverture
MAINTENANCE DES MATÉRIELS	3 OPTIONS : A- Matériels agricoles / B- Travaux publics et manutention / C- Matériels d'espaces verts
MAINTENANCE DES VÉHICULES	3 OPTIONS : A- Voitures particulières / B- Véhicules de transport routier / C- Motocycles
MÉTIERS DU CUIR	3 OPTIONS : A- Chaussures / B- Maroquinerie / C- Sellerie garnissage
RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA	2 OPTIONS : A- Productions graphiques / B- Productions imprimées
SYSTÈMES NUMÉRIQUES	3 OPTIONS : A- Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire / B- Audiovisuels, réseau et équipement domestiques / C- Réseaux informatiques et systèmes communicants ;
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT	2 OPTIONS : A- Études et Economie / B- Assistant en Architecture

En application de cette création de « 2nde commune », il n'y aura plus, en procédure d'affectation, qu'un seul code vœu par formation.

+ D'INFOS

Vous trouverez ci-dessous le lien Eduscol qui permet de télécharger le document de présentation de l'ensemble de ces nouveautés, et la « foire aux questions » pour répondre à vos interrogations :

<http://eduscol.education.fr/cid104417/reussir-l-entree-au-lycee-professionnel.html>



OFFRES DE FORMATIONS : LES BACS PROFESSIONNELS

GESTION - ADMINISTRATION

Gestion - administration

ARTS - ARTISANAT - AUDIOVISUEL

Artisanat et Métiers d'Art :
Option communication visuelle plurimédia
Photographie

AUTOMOBILE - ENGIN

Maintenance de véhicules automobiles :
Option motorcycles
Maintenance de véhicules automobiles :
Option voitures particulières

BOIS - AMEUBLEMENT

Technicien menuisier-agenceur

COMMERCE - VENTE

Accueil - Relation clients et usagers
Commerce
Vente (prospection, négociation,
suivi de clientèle)

PRODUCTIQUE - MÉCANIQUE

Maintenance des équipements industriels
Microtechnique
Technicien modeleur

ALIMENTATION - HÔTELLERIE - RESTAURATION

Boulangier Pâtissier
Commercialisation et service en restauration
Cuisine

INDUSTRIES GRAPHIQUES

Façonnage de produits imprimés, routage
Réalisation de produits imprimés et plurimédia
option A : productions graphiques
Réalisation de produits imprimés et plurimédia
option B : productions imprimées

TEXTILE - HABILEMENT

Métiers de la mode - vêtements
Artisanat et métiers d'art :
Option tapisserie d'ameublement.

BÂTIMENTS - TRAVAUX PUBLICS

Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien d'études du bâtiment Option A : études et économie
Technicien d'études du bâtiment Option B : assistant en architecture
Maintenance des matériels Option B (travaux public et manutention)

ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE - ÉNERGIE

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Systèmes Numériques - sureté et sécurité : Option B
Systèmes Numériques - audiovisuels : Option B
Systèmes Numériques - réseaux informatiques : Option C
Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques

TRANSPORT - MAGASINAGE

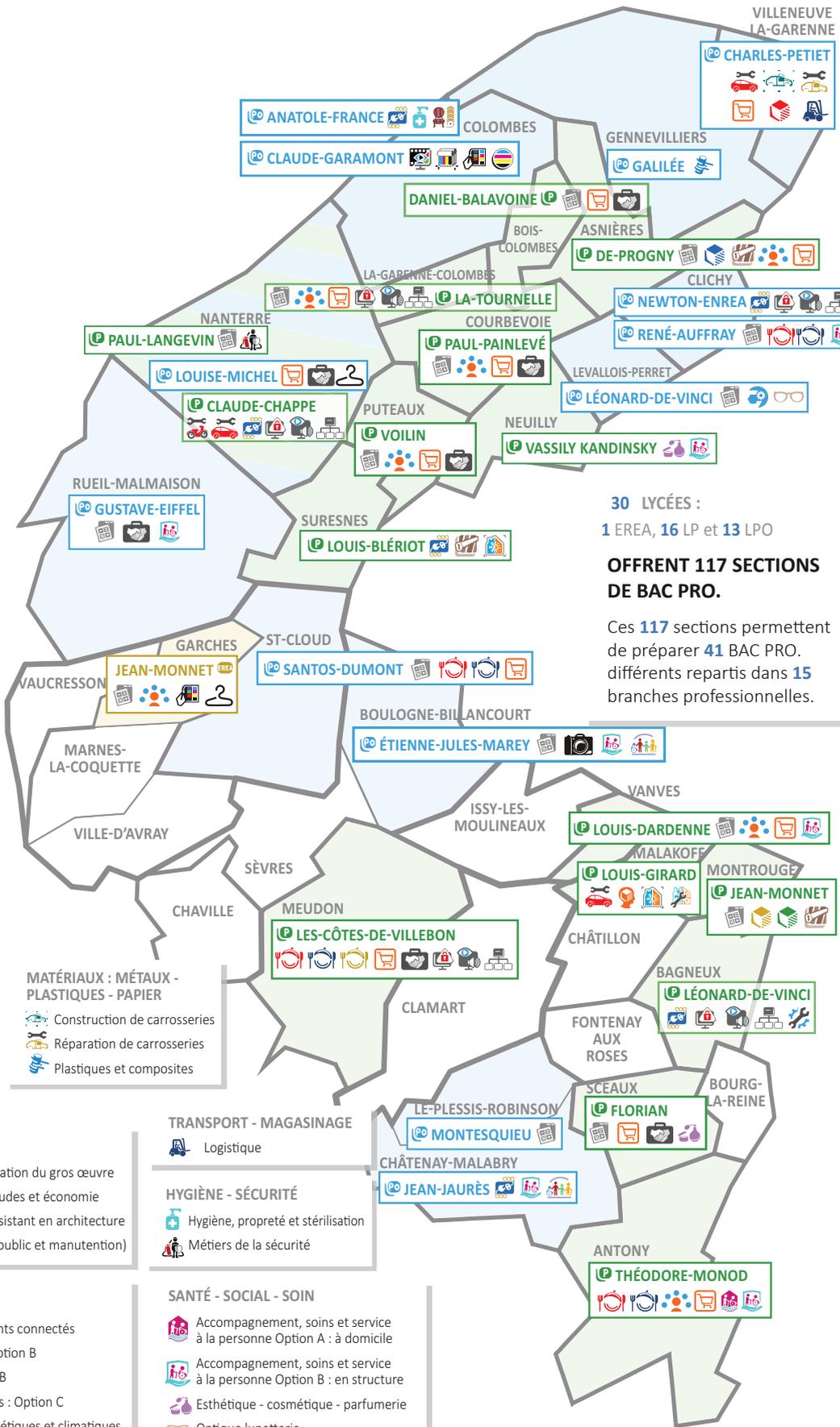
Logistique

HYGIÈNE - SÉCURITÉ

Hygiène, propreté et stérilisation
Métiers de la sécurité

SANTÉ - SOCIAL - SOIN

Accompagnement, soins et service à la personne Option A : à domicile
Accompagnement, soins et service à la personne Option B : en structure
Esthétique - cosmétique - parfumerie
Optique lunetterie
Service de proximité et vie locale



30 LYCÉES :
1 EREA, 16 LP et 13 LPO

OFFRENT 117 SECTIONS DE BAC PRO.

Ces 117 sections permettent de préparer 41 BAC PRO. différents repartis dans 15 branches professionnelles.

OFFRES DE FORMATIONS : CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (C.A.P.)

ALIMENTATION - HÔTELLERIE - RESTAURATION

-  Boulanger Pâtissier
-  Commercialisation et service en restauration
-  Cuisine
-  Assistant technique en milieu familial et collectif

COMMERCE - VENTE

-  Employé de commerce multi-spécialités
-  Employé de vente spécialisé
Option produits alimentaires
-  Employé de vente spécialisé
Option produits d'équipement courant
-  Employé de vente spécialisé
Option service clientèle

AUTOMOBILE - ENGIN

-  Maintenance de véhicules automobiles
Option motocycles
-  Maintenance de véhicules automobiles
Option voitures particulières

TEXTILE - HABILLEMENT

-  Cordonnier - Bottier
-  Métiers de la mode - vêtements
-  Artisanat et métiers d'art :
Option tapisserie d'ameublement

SANTÉ - SOCIAL - SOIN

-  Coiffure
-  Esthétique - cosmétique - parfumerie
-  Petite enfance

BOIS - AMEUBLEMENT

-  Ébeniste
-  Menuisier - Fabricant de menuiserie -
Mobilier et agencement

BÂTIMENTS - TRAVAUX PUBLICS

-  Maçon
-  Maintenance de bâtiments de collectivités
-  Installateur sanitaire
-  Peintre - Applicateur de revêtements

HYGIÈNE - SÉCURITÉ

-  Agent de sécurité

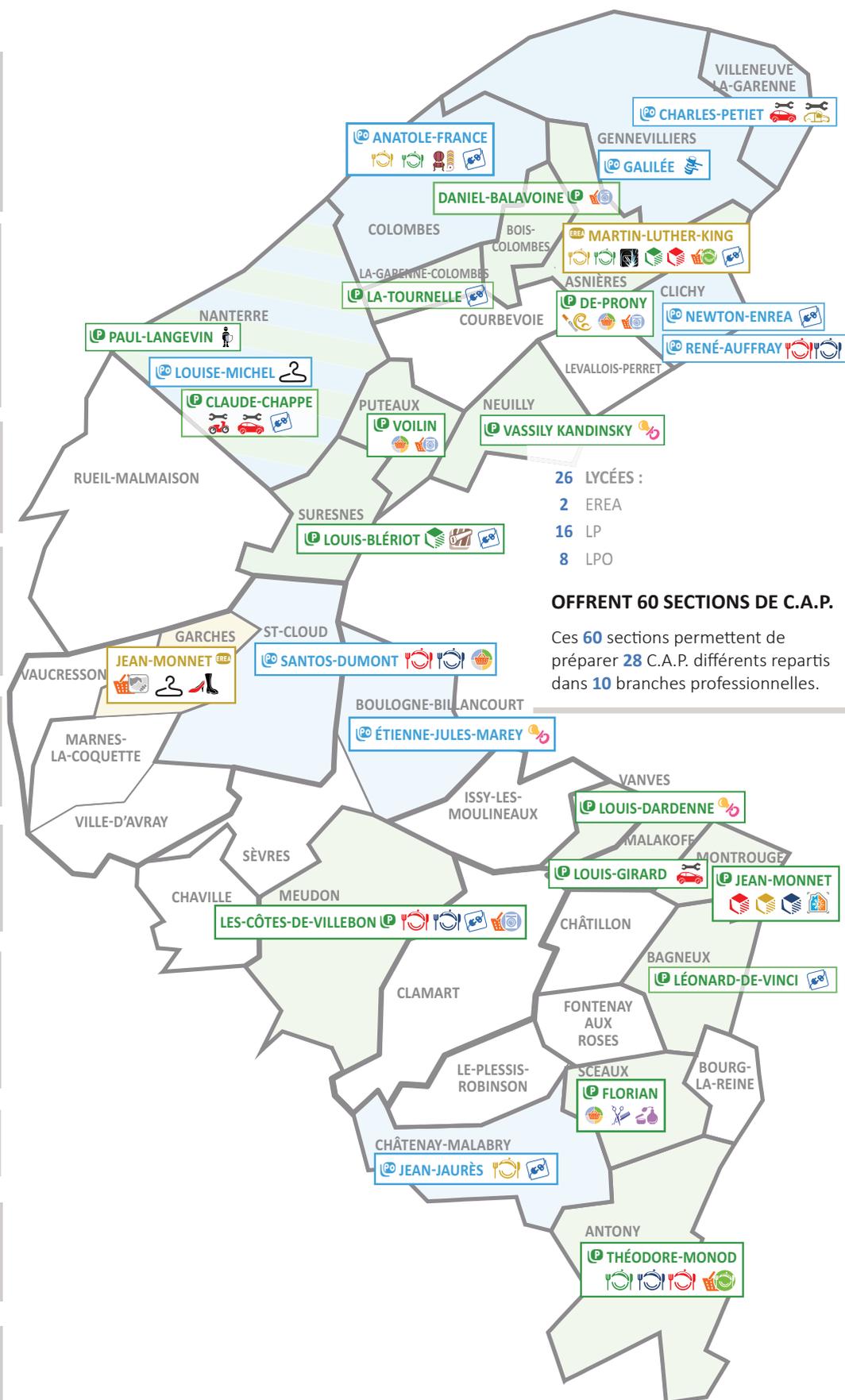
ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE - ÉNERGIE

-  Préparation et réalisation
d'ouvrages électriques
-  Installateur thermique

MATÉRIAUX :

MÉTAUX - PLASTIQUES - PAPIER

-  Réparation de carrosseries
-  Plastiques et composites
-  Réalisation en chaudronnerie industrielle



1 LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (B.T.S)

1 450 élèves sont attendus en première année de B.T.S. dans les 30 lycées qui proposent ces formations.

La carte des formations post-baccalauréat est stable dans le département des Hauts-de-Seine pour la rentrée 2017.

LA SCOLARITÉ

- En lycée ou en école, le B.T.S. se prépare en deux ans, dans une section de techniciens supérieurs (S.T.S.).
- Avec une trentaine d'élèves par classe, l'encadrement pédagogique est proche de celui de terminale.
- Certains établissements proposent une formation par apprentissage.

2 LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (C.P.G.E)

13 lycées du département possèdent des filières C.P.G.E. Elles accueilleront en première année 1 228 élèves répartis entre domaines scientifique, littéraire ou économique.

LA SCOLARITÉ

Les C.P.G.E. se déroulent sur deux ans au sein des lycées. La formation alterne cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques en préparation scientifique, devoirs sur table et khôlles.

On distingue trois filières :

- les prépas littéraires ;
- les prépas scientifiques ;
- les prépas économiques.

Accessibles sur concours, les grandes écoles requièrent un bon niveau général, de grandes capacités de travail et une solide motivation.

L'admission se fait sur dossier scolaire sur la base des éléments suivants :

- les notes de première ;
- les notes du 1er trimestre ou des deux premiers trimestres de terminale ;
- les appréciations des professeurs ;
- la motivation du candidat.

+ D'INFOS

Tous les renseignements sur les formations post-bac sont disponibles sur le site de l'ONISEP dans la brochure « Après le Bac » :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac>



OFFRES DE FORMATIONS POST-BAC EN LYCÉES ET BREVETS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (BTS)

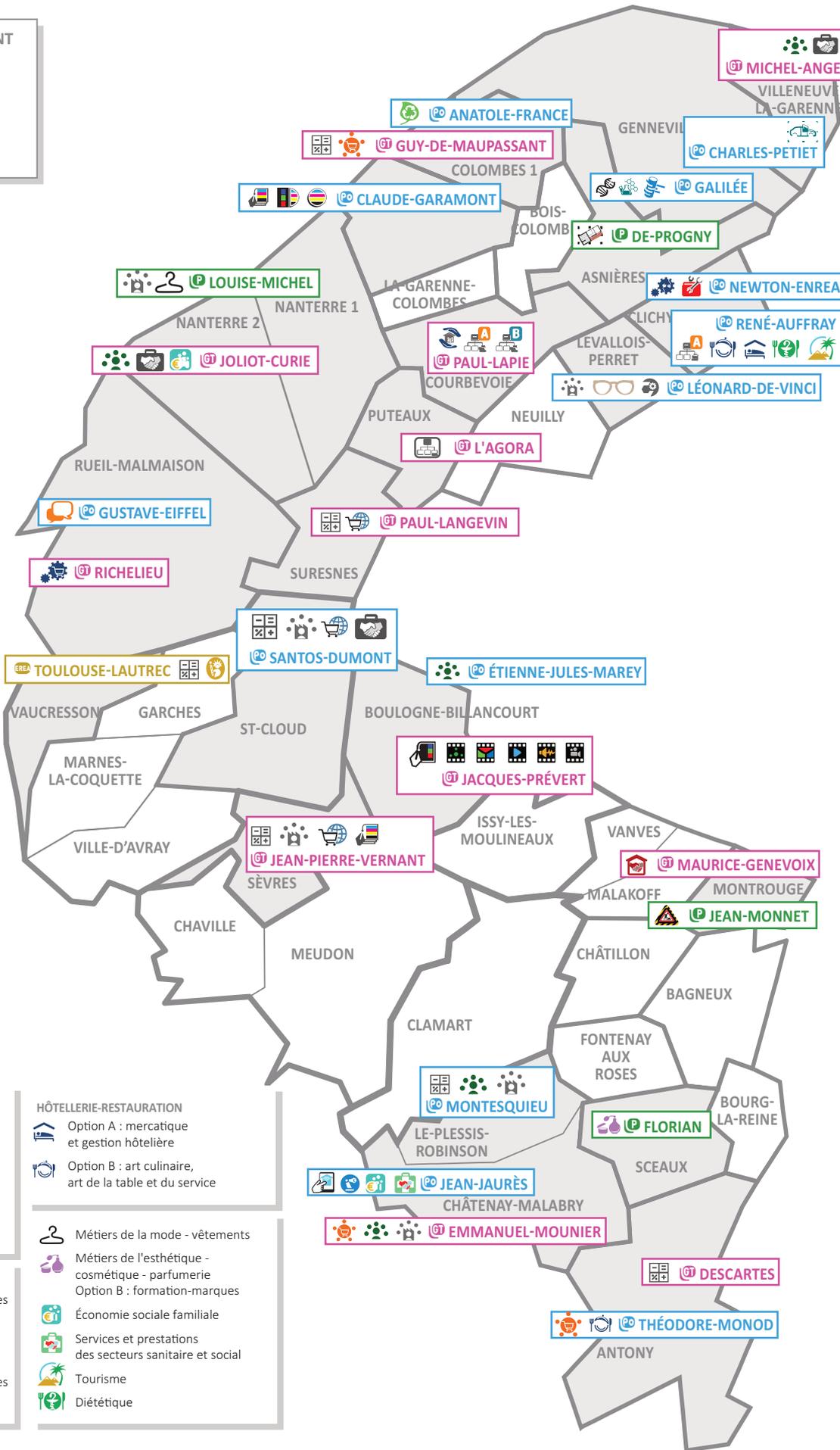
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLICS SECONDAIRES :

30 LYCÉES :

- 1 EREA
- 4 LP
- 12 LGT
- 13 LPO

OFFRENT 69 FORMATIONS
DANS 45 MÉTIERS DIFFÉRENTS

- Comptabilité et gestion
- Assistant de gestion de PME-PMI
- Assistant de manager
- Management des unités commerciales
- Commerce international
- Négociation et relation client
- Technico-commercial
- Communication
- Notariat
- Assurance
- Professions immobilières
- Métiers des services à l'environnement
- Biotechnologies
- Métiers de la chimie
- Europlastics et composites option pilotage et optimisation de la production
- Étude et réalisation d'agencement
- Travaux publics
- Fluides, énergies, domotique option C : domotique et bâtiments communicants
- Électrotechnique
- Maintenance des systèmes option A : systèmes de production
- Conception et réalisation de carrosseries
- Conception et réalisation de systèmes automatiques
- Conception et industrialisation en microtechniques
- Opticien lunetier
- Systèmes numériques Option A : informatique et réseaux
- SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS**
 - Option A : solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux
 - Option B : solutions logicielles et applications métiers
- DESIGN GRAPHIQUE**
 - Communication et médias numériques
 - Communication et médias imprimés
- ÉTUDES DE RÉALISATION D'UN PROJET DE COMMUNICATION**
 - Communication et médias numériques
 - Communication et médias imprimés
- HÔTELLERIE-RESTAURATION**
 - Option A : mercatique et gestion hôtelière
 - Option B : art culinaire, art de la table et du service
- Métiers de la mode - vêtements
- Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie Option B : formation-marques
- Économie sociale familiale
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Tourisme
- Diététique



LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENTS	CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS / ADJOINT(E)S
ANTONY	
CLG Anne Frank	Anne PANVIER / Fabienne RONDET
CLG René Descartes	Aude PENELLE / Pascale ALVES
CLG François Furet	Françoise LAGRANGE / Marie-Pierre BRIAND
CLG Henri-Georges Adam	Pascal BERTHELOT
CLG La Fontaine	Fazia LAMHENE / Laurent RABÈS-VALTON
LP Théodore Monod	Wilfrid DUBRUNFAUT / Véronique JACQUOT / Fatima ARRIS
LPO René Descartes	Marie-Thérèse GUÉRIN-NETRY / Élisabeth STEINMETZ
ASNIÈRES-SUR-SEINE	
CLG André Malraux	Benoit PIQUOT / Jean-François JÉZÉQUEL
CLG Auguste Renoir	Christian COMES / Frédéric ORIF
CLG François Truffaut	Édith BLANCHEMAIN / Emmanuelle UGALDE-LASCORZ
CLG Voltaire	Jocelyne GOSNET / Médéric GODEY
EREA LEA Martin Luther King	Christine BOURGOUNGON / François VIEL
LP de Prony	Saïd EL BAHJI / Stéphane LAINE
LPO Auguste Renoir	Jean-Paul BILLET
BAGNEUX	
CLG Henri Barbusse	Salvatore CARUBIA / Sylvain CALLEJA
CLG Joliot-Curie	Pierre-Olivier BONTANT
CLG Romain Rolland	Chantal YRIUS / Myrène MODMESAIB
LP Léonard de Vinci	Mme Dominique DUGENET
BOIS-COLOMBES	
CLG Albert Camus	Sébastien LORANT-RAZE / Hervé TEMPLIER
CLG Jean Mermoz	Sophie TAMBOUR / Odile BIGOT
LP Daniel Balavoine	Rachel CAILLAT
LGT Albert Camus	Karile RICHARD / Sophie VERBRUGGHE
BOULOGNE-BILLANCOURT	
CLG Auguste Bartholdi	Gilles GAZON / Marinette LAJUGIE
CLG Jean Renoir	Christine CHANTEUX / Arezki KHOUAS
CLG Jacqueline Auriol	Éliane BURDIN / Fouzia SOUSSI
CLG Paul Landowski	Annie TOUATI / Stéphane MICHELET
LPO Étienne-Jules Marey	Raynald PÉZAVANT / Marie-Claude RONDELEUX
LGT Jacques Prévert	Pierre CARBAJO / Stéphanie FAURE-COLLET
BOURG-LA-REINE	
CLG Évariste Galois	Denis PERROT / Martine WININGER
CHÂTENAY-MALABRY	
CLG Léonard de Vinci	Anne LEGRAIN
CLG Pierre Brosolette	Marie-Christine RIVET / Catherine WINCESWIEZ
CLG Tomas Masaryk	Aude ROUGIER-CANNICIONI
LPO Jean Jaurès	Harry DORVILLE / Corinne NEUMANN
LGT Emmanuel Mounier	Catherine SEMERIA / Erwan LÉON
CHÂTILLON	
CLG George Sand	Rabiha ADLY
CLG Paul Éluard	Alain BOCAGE / Dominique DESAMAIS
CHAVILLE	
CLG Jean Moulin	Vincent NASSI / Manuel JACK
CLAMART	
CLG Alain Fournier	Isabelle GHESQUIER / Laurence RICHARD
CLG Les Petits Ponts	Annie CONSIGNY / Séverine CHEINET
CLG Maison Blanche	Julien AUTRET / Jérôme LEVEILLÉ
LGT Jacques Monod	Christophe BONTÉ / Marie-Christine MESTAS
CLICHY	
CLG Jean Jaurès	Hariel HARRY / Haci-Durmus DEMIR
CLG Jean Macé	Florence LECLÈRE / Ghislain LHOMMEAU
CLG Vincent Van Gogh	Sylviane CARRY / Marie-Christine LEVENEUR
LPO Isaac Newton ENREA	Christophe BONNETTE / Nadine LORENZO
LPO René Auffray	Alain MARIE / Christine MAÎTRE

COLOMBES	
CLG Louis Joseph Gay-Lussac	Dominique PAILLARD / Élisabeth DUPONT
CLG Robert Paparemborde	Christian SIFFRE / Catherine DE VOS
CLG Marguerite Duras	Cécile TEMPLIER / Benjamin MORA
CLG Jean-Baptiste Clément	Nicolas BOUGEARD / Paul MONCOUCUT
CLG Joseph Lakanal	Marie-Noëlle de CRAENE / Nazera KEBLI
CLG Moulin Joly	Stéphane SEBERT-MONTELS / Valérie DORDÉ
LPO Anatole France	Mohamed HARIR / Juliane DEVILLERS
LPO Claude Garamont	Pascal BOTINEAU
LGT Guy de Maupassant	Laurent ABECASSIS / Najed KLITIM
COURBEVOIE	
CLG Alfred de Vigny	Marie-Laure BARRAUD-GAUTHIER / Nadège FONTAINE
CLG Georges Pompidou	Jean-Pascal BRU / Christel GRENADOU
CLG Georges Seurat	Maryse BONVICINI / Sylvie DOUKHAN
CLG Les Bruyères	Florent ROGIE / Sophie CORRÈZE
CLG Les Renardières	François MAREC / Isabelle-Laure DANG
LG Lucie Aubrac	Bruno CHALOPIN
LP Paul Painlevé	Virginie ABATE / Valérie URVOY
LGT Paul Lapie	Bernard LE COR / Vincent MAISONNIAL
FONTENAY-AUX-ROSES	
CLG Les Ormeaux	Farid AMZIANE / Annie LAKHLIFI
GARCHES	
CLG Henri Bergson	Chantal LANSAC / Catherine REYNAUD DE LA GARDETTE
EREA Jacques Brel	Liès TAZDAÏT
EREA Jean Monnet	Ange SACCARDI
GENNEVILLIERS	
CLG Édouard Vaillant	Christiane FERRER / Jean-Jacques GOINEAU
CLG Guy Môquet	Sylvie KOCIK / Thierry HERAIL
CLG Louis Pasteur	Yannick SANTERRE / Emmanuel OLLIER
LPO Galilée	Lionel PINARD / Marie-Noëlle TRACQ
ISSY-LES-MOULINEAUX	
CLG La Paix	Jocelyne DE-LAFARGUE / Céline MARÉCHAL
CLG Henri Matisse	Pierre ANSELMO / Rémy CHANET
CLG Victor Hugo	Jean-Pierre CHEVALIER / Bernadette ROSIN
CLG Georges Mandel	Édith LAKRATI
LPO Eugène Ionesco	Jean-Paul VERGNES / Stéphanie BOE-MUTTINI
LA-GARENNE-COLOMBES	
CLG Champs-Philippe	Kader MIMOUN / Magali JOSSET
CLG Les Vallées	Bernadette FORTAIN / Joëlle PENATI / Jérôme BERNIGOLE
LP la Tournelle	Katia MATAR / Alexandre XERRI
LE-PLESSIS-ROBINSON	
CLG Claude-Nicolas Ledoux	Évelyne MARTINEAU
CLG Romain Rolland	Marc MERMET-GUYENNET / Manuelle MAUVAIS-JARVIS
LPO Montesquieu	Catherine HERVY / Hocine BIR
LEVALLOIS-PERRET	
CLG Jean Jaurès	Vanessa FORESTIER / Sylvain SCHULER
CLG Georges Danton	Marie-Alix LEHERPEUR / Jodelle MARIE
CLG Louis Blériot	Terence CLARKE / Yacouba BARRY
LYC Léonard de Vinci	Marie-Pierre DALBIN / Angélique HANANY
MALAKOFF	
CLG Henri Wallon	Brahim OUALLI / Maroussia PRONINE
CLG Paul Bert	Nadine DUBOIS / Nelly PRIOU
LP Louis Girard	Xavier ARTAUD
MEUDON	
CLG Bel Air	Catherine ALLIOT / Nathalie GONTARD
CLG François Rabelais	Sarah LAYET / Françoise DORE-LEROQUAIS
LGT François Rabelais	Anouk CHABERT

ÉTABLISSEMENTS	CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS / ADJOINT(E)S
MEUDON-LA-FORÊT	
CLG Armande Béjart	Frédérique GATICA / Karine GEOFFROY
LP Les Côtes de Villebon	Michèle COSNARD / Juliette AUBRY
MONTROUGE	
CLG Haut-Mesnil	Valérie PRONO
CLG Maurice Genevoix	Sandrine QUEYRAUD / Mamadou DRAMÉ
CLG Robert Doisneau	Roselyne PRUDENT / Pierre-Antoine STOCKINGER
LP Jean Monnet	Gilbert CREPIN / Stéphane MAIRE
LGT Maurice Genevoix	Giovanna VERNUCCIO / Laurence MADAMET
NANTERRE	
CLG Jean Perrin	Corinne DURST-TAILFER / Ilham YEKDAH-DEFOUAD
CLG André Doucet	Claudine MARIE / Alex BERASATEGUI
CLG Évariste Galois	Gardy BERTILI / Carmen ZOUÉIN
CLG République	Thierry BUTEAU / Olivier JEULIN
CLG Paul Éluard	Aristide ADEIKALAM / Clotilde MUTIO-DESVALLÉES
CLG Victor Hugo	Béatrice JULIEN / Armelle DE LA SEIGLIÈRE
CLG Les Chenevieux	Valérie RUCOSA / Florence FOULBOEUF
École de danse de l'Opéra de Paris	Bernard LAHAYE
LGT F. et I. Joliot-Curie	Stéphanie MOTTA-GARCIA / Agnès LAPLANCHE
LP Paul Langevin	Mohammed LAALILI
LP Claude Chappe	Arnaud DAVID
LPO Louise Michel	Frédéric ARZELIER-HUART
NEUILLY-SUR-SEINE	
CLG André Maurois	Laurent PENTINAT / Régine CHEKROUN / François VIEL
CLG Louis Pasteur	Monique AQUILINA / Philippe PELLISSIER
CLG Théophile Gautier	Sylvain DEDIEU / Alexandre MARCHAND
LP Vassily Kandinsky	Benamar BENZEMRA
LG La Folie Saint-James	Vincent CORNU / Stéphanie CATERA
LG Louis Pasteur	Monique AQUILINA / Alexandre ALLAIN
PUTEAUX	
CLG Maréchal Leclerc	Catherine ONILLON / Christine NICOLAI
CLG Les Bouvets	Sélim BELBACHA / Nicolas BOUCHER
LP Lucien Voilin	Catherine GRANDISSON
LGT Agora	Patricia DUSEILLIER / François-Xavier KERN
RUEIL-MALMAISON	
CLG Henri Dunant	Rachid FRIHMAT
CLG Jules Verne	Danielle GERBER / Cécile GARO
CLG La Malmaison	Juliette SABOURIN / Véronique DELCAYROU-SACRÉ
CLG Les Bons Raisins	Sylviane SANTAMARIA / Valérie LE GUERN

RUEIL-MALMAISON		
CLG Les Martinets	Julie CLOT-OURGHANLIAN / Bruno TOUITOU	
CLG Marcel Pagnol	Christelle GUÉRIN / Valérie FÉLICITÉ-ZULMA	
LPO Gustave Eiffel	Martial ATTIAS / Élise VIEN	
LGT Richelieu	Thierry CALVET / Séverine LECOMTE	
SAINT-CLOUD		
CLG Émile Verhaeren	Anne SAAR-DEMICHÉL / Ouahiba SID LAKHDAR	
CLG Charles Gounod	Frédérique FÈVRE / Souad MEERPOËL	
LPO Santos Dumont	Paul BAQUIAST / Sylvain POITOU	
LGT Alexandre Dumas	Hélène MATHIEU / Isabelle BOUDJEMADI	
SCEAUX		
CLG Marie Curie	Béatrice POTIER / Sylvie FORNES	
LP Florian	Diane PHILIPPE / Karine JUILLA	
CLG Joseph Lakanal	Déborah CHAMPAIN	
LGT Joseph Lakanal	Patrick FOURNIE	Luis CARDOSO- Étienne SAUVAGE
LYC Joseph Lakanal – Clinique Dupré		Clara DELLA-LONGA
LG Marie Curie	Béatrice POTIER / Raphaël LECORCHE	
SÈVRES		
CLG de Sèvres	Christian DUPIN / Martine BOUCID	
LGT Jean-Pierre Vernant	Christine MARGERAND / Thérèse LESOEUR – Christine ZEPPEFELD	
SURESNES		
CLG Émile Zola	Francine GARNIER / Hayette OUNADJELA	
CLG Henri Sellier	Marie-France COURIOL / Jean NESTERENKO	
CLG Jean Macé	Yveline DIALLO / Isabelle PHILIPPOT	
LP Louis Blériot	Véronique BERJON-BAILLY	
LGT Paul Langevin	Christelle MORIN / Hélène CUNY	
VANVES		
CLG Antoine de Saint-Exupéry	Cindy LANDI / Véronique WACHOWSKI	
CLG Jules Michelet	Bernard GARY	Valérie BEDOCH
LGT Jules Michelet		Christelle KRIEF
LP Louis Dardenne	Catherine DE SANTI	
VAUCRESSON		
CLG Yves du Manoir	Andréa LONGROIS	
LYC Henri de Toulouse-Lautrec	Lionel PETIT / Cécile VERDU	
VILLE-D'AVRAY		
CLG la Fontaine du Roy	Cathy ARMANO / Ligia DE JESUS	
VILLENEUVE-LA-GARENNE		
CLG Édouard Manet	Philippe LEPERSON / Najah CHAIEB	
CLG Georges Pompidou	Marianne BERARD / Nicolas HULOT	
LPO Charles Petiet	Emmanuel UTEZA / Véronique LYCZKO	
LGT Michel-Ange	Marie-Flore BORGHESE / Claire LEGENDRE	

1 LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT RÉFÉRENT VILLE

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, l'action des établissements doit être coordonnée au niveau du quartier et de la commune avec toutes les instances compétentes, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) en particulier, ainsi que tous les partenaires associatifs acteurs dans le cadre des différents contrats : contrat ville, contrat éducatif local etc.

Cette coordination est facilitée par la désignation d'un chef d'établissement référent-ville qui dans chaque commune et au nom de l'ensemble de ses collègues, représente la directrice académique.

Les missions des chefs d'établissements référent-ville :

- assurer la représentation et une présence active de l'Éducation nationale au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que dans les différentes instances partenariales de prise en charge des élèves qui sont en rupture avec l'institution scolaire ;
- assurer tout particulièrement la liaison avec la mairie et contribuer à la mise en place d'instances qui permettent un suivi partenarial des élèves décrocheurs ;
- assurer la liaison entre les établissements scolaires des différents niveaux d'enseignement et contribuer à établir entre eux un véritable réseau d'échanges et de solidarité ;
- favoriser les relations des écoles et des établissements du 2nd degré avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales et les associations dans le cadre de partenariats.

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

La prévention et la gestion des risques comprennent deux domaines : la protection des populations (éducation à la sécurité des élèves et préparation à la gestion des crises de sécurité civile) d'une part, la santé et la sécurité au travail des fonctionnaires d'autre part.

1 LE CHARGÉ DE MISSION SÉCURITÉ

Il exerce une double fonction éducative et opérationnelle.

A - CORRESPONDANT DÉPARTEMENTAL SÉCURITÉ

Tous les élèves doivent acquérir au cours de leur scolarité les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, pour se protéger et pour porter secours. Cette éducation obligatoire à la responsabilité face aux risques est inscrite dans le Code de l'Éducation (Articles L312-13 et 312-13-1) et vise à faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile.

À cette fin, le correspondant départemental sécurité, a pour rôle de contribuer à une mise en œuvre effective d'actions de prévention et d'éducation à la sécurité dans les établissements scolaires du département et ce dans quatre domaines : la sécurité routière, la sécurité domestique, les risques majeurs et les premiers secours.

- Il coordonne les actions éducatives concernant la prévention des risques et les règles générales de sécurité au sein des établissements de l'école au lycée. Il participe notamment, sous l'autorité du préfet, à l'élaboration du plan départemental d'actions de sécurité routière et anime la préparation aux épreuves des attestations scolaires de sécurité routière (A.S.S.R.) dans les collèges et lycées.
- Il assure une fonction de médiateur avec les partenaires de l'Éducation nationale acteurs de la prévention et des secours.
- Il recense les actions réalisées et en évalue l'efficacité.
- Il apporte son concours à des actions de formation à destination du réseau des conseillers pédagogiques de circonscription chargés du dossier sécurité pour le 1er degré.

B - RÉFÉRENT SÉCURITÉ AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE

- Il collabore avec le S.I.D.P.C. (service interministériel de défense et de protection civile) pour la préparation de la gestion des événements majeurs de sécurité civile dans le cadre de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et des exercices départementaux mis en place par le préfet ainsi que des exercices locaux des plans communaux de sauvegarde à l'initiative des maires.
- Il participe également à la cellule d'animation des différents exercices mis en place par le préfet pour faire jouer tous les acteurs de la sécurité civile au sein du centre opérationnel départemental de la préfecture (C.O.D.).
- Il conseille et forme avec l'appui de l'équipe académique de formateurs risques majeurs les personnels au sein des établissements scolaires et de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale afin qu'en application du Code de la sécurité intérieure (Article R 741-1), ils soient en mesure d'assurer en permanence les missions de protection générale des populations qui leur sont dévolues dans le cadre ORSEC défini par le préfet de département et de préparer leur propre organisation interne de gestion de l'événement dans les plans particuliers de mise en sûreté (P.P.M.S.). Il suit donc la mise en place et les mises à jour des PPMS et facilite l'organisation des exercices annuels obligatoires.
- Il conçoit, organise et évalue en lien avec le S.I.D.P.C. et la collaboration des mairies la « journée départementale d'exercice P.P.M.S. » mise en place chaque année depuis 2013 par le préfet (activation des P.P.M.S. dans la totalité des établissements scolaires du département).
- Il assure également un suivi des avis défavorables émis par les commissions de sécurité incendie et d'accessibilité lors de leurs visites des établissements recevant du public scolaire (E.R.P.).
- En lien avec la direction de la réglementation et de l'environnement, il suit les diagnostics des sols pollués dans les lieux accueillant les enfants, construits sur d'anciens sites industriels (action pilotée par le ministère en charge de l'environnement - et lancée en 2013 en ce qui concerne les Hauts-de-Seine – l'accompagnement est confié au réseau académique Risques majeurs par la direction générale de la prévention des risques).

CONTACT

Équipe de conseillers en prévention et gestion des risques.

01 71 14 27 67

2 LE CONSEILLER DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL

Conseiller de l'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'Éducation nationale en matière de santé et sécurité au travail

- Il anime et coordonne le réseau des « assistants de prévention de circonscription » du 1er degré et est le relais du conseiller de prévention académique auprès des « assistants de prévention des E.P.L.E. » du département.
- Il participe avec les autres acteurs à la sensibilisation et à la formation des personnels de l'Éducation nationale à la prévention des risques professionnels.
- Il conseille les chefs d'établissement et les adjoints gestionnaires, les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré et les directeurs d'école en matière d'hygiène et de sécurité au travail notamment pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (D.U.E.R.P.), des « plans de prévention » pour l'intervention d'entreprises extérieures et la mise en place des registres de santé et de sécurité au travail et des registres spéciaux de signalement d'un danger grave et imminent.
- Il assiste aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail départemental (C.H.S.C.T.D.) et si nécessaire à des réunions des commissions d'hygiène et de sécurité des E.P.L.E. sur sollicitation du chef d'établissement.

LE SMIS (SERVICE MÉDICAL, INFIRMIER ET SOCIAL)

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectif essentiel et spécifique de veiller à leur bien-être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective. Le service est divisé en trois pôles :

LE SERVICE MÉDICAL
EN FAVEUR DES ÉLÈVES

LA MISSION INFIRMIÈRE
EN FAVEUR DES ÉLÈVES

LE SERVICE SOCIAL
EN FAVEUR DES ÉLÈVES

1 LE SERVICE MÉDICAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Le service est composé de 32,40 médecins en équivalents temps plein et de 18 secrétaires.

Le Docteur Jany VEG, médecin conseiller technique départemental auprès de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale est le référent pour toutes les questions se rapportant à la santé des élèves.

Elle est assistée par le docteur Nathalie FREY, médecin conseiller technique adjointe et les docteurs Martine CLUZEAUD, Catherine PÉCRIAUX et Sylviane SOBOTKA en charge de dossiers particuliers : commission éducative départementale d'orientation et de rescolarisation (CEDOR), absentéisme, orientation médicale prioritaire, éducation à la vie relationnelle et sexuelle, aménagements aux examens et modernisation du service.

Le médecin de l'Éducation nationale est à l'interface entre les élèves, la famille, l'institution scolaire et les partenaires extérieurs. Ses missions sont définies par la circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015, relative aux missions des médecins de l'Éducation nationale et s'exercent dans le respect du secret médical.

En sa qualité de référent en matière de santé, le médecin définit des priorités parmi ses nombreuses missions, répondant aux problèmes spécifiques de santé des élèves :

- développer une politique de prévention, pour les élèves de grandes sections ;
- optimiser la scolarisation des élèves présentant des pathologies chroniques, un handicap ou une situation médicale complexe : projet d'accueil individualisé (P.A.I.), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.), service d'assistance scolaire et pédagogique à domicile (SASPAD), programme personnalisé de réussite éducative (P.P.R.E.) ... ;
- définir les conditions d'aménagement aux examens pour les élèves présentant un handicap et favoriser une orientation prioritaire adaptée ;
- gérer les situations d'urgences ;
- gérer la veille sanitaire ;
- déterminer l'aptitude aux travaux réglementés en lycée professionnel pour les élèves mineurs ;
- participer au projet de santé de l'établissement avec les autres partenaires dans le cadre du C.E.S.C.

2 LA MISSION INFIRMIÈRE EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Dans les établissements scolaires, l'infirmier-ière est placé(e) sous l'autorité administrative du chef d'établissement dont il/elle est le conseiller technique. Il/elle fait partie de la communauté éducative et travaille au sein des équipes médico-sociale, éducative et pédagogique de l'établissement et des écoles ainsi qu'avec les partenaires externes, il/elle est tenu(e) au secret professionnel et médical.

L'infirmier-ière participe à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction des besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique. Il/elle accueille tout élève ou étudiant qui le sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Les attributions de l'infirmier-ière sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs et de concevoir, d'évaluer et de mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé tant dans le champ individuel que collectif.

L'infirmier-ière participe aux projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté menés dans les établissements et écoles dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C). Il/elle collabore à la mise en place du parcours éducatif de santé et au parcours citoyen pour tous les élèves.

L'infirmier-ière met en place des consultations individuelles en éducation à la santé centrées sur le besoin identifié conformément à la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Il/elle assure le relais avec les différents partenaires et s'inscrit dans une démarche de santé publique. (Circulaire n°2015/11/2015 relative à la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves).

Le département comprend 144 postes d'infirmiers répartis sur l'ensemble des établissements.

L'infirmier peut être affecté :

- sur un poste en établissement où il effectue l'intégralité de son service ;
- sur un poste lié avec un service réparti équitablement entre 2 E.P.L.E. ;
- sur un poste inter-degré avec un service réparti à 50 % sur le collège et à 50 % sur les écoles de rattachement ;
- ou encore en internat, avec 3 nuits d'astreinte hebdomadaire en plus de son service de jour.

Madame Véronique DUCARD est la conseillère technique responsable départementale auprès de l'IA-DASEN, elle a pour mission de participer à l'accompagnement professionnel des infirmiers-ières, d'animer, de coordonner et de rendre compte de l'activité des infirmiers-ières. Elle est assistée par une infirmière adjointe pour la gestion des projets sur le secourisme et de deux assistantes administratives.

3 LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

L'action sociale au profit des élèves se situe dans le cadre d'un renforcement du dispositif de prévention.

Elle constitue un moyen privilégié pour lutter contre les inégalités et faciliter, si besoin est, une intervention précoce d'autres services spécialisés.

Serge ROSIER est le conseiller technique responsable départemental auprès de l'IA-DASEN, il est assisté par Margarida DA ROCHA, Marie Jeanne QUENNESSON, Marie-Laure LADEVEZE, conseillères techniques adjointes.

Les missions du service social en faveur des élèves sont définies par la circulaire n° 2017-055 du 22 mars 2017, relative aux missions du service social en faveur des élèves.

Elles visent à :

- contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage en agissant sur les facteurs sociaux et éducatifs à l'origine des difficultés ;
- contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine ;
- contribuer à l'amélioration du climat scolaire en participant à la prévention des violences et du harcèlement sous toutes leurs formes ;
- participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits ;
- concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers en participant à leur accueil, à leur information et à leur accompagnement, en lien avec les parents et les professionnels en charge de leur suivi ;
- participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;
- soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents.

L'assistant social assure une présence régulière dans les établissements. Il a un rôle de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves en direction desquels il agit par la mise en œuvre de techniques spécifiques. Il assure un lien avec les différents services spécialisés susceptibles d'apporter aide et soutien aux élèves et aux familles.



Axe 1 REUSSIR A TOUT NIVEAU ET DANS CHAQUE TERRITOIRE

- 1 **Inclure tous les élèves dans les apprentissages**
 - Renouveler les approches didactiques et pédagogiques
 - Encourager l'initiative, la créativité et le travail collaboratif
 - Promouvoir une évaluation valorisante
- 2 **Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé**
 - Garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 - Construire la progressivité et la réversibilité des parcours de formation
 - Développer la compétence à s'orienter tout au long de la vie



- 3 **Engager une nouvelle dynamique territoriale**
 - Définir des politiques différenciées et adaptées à chaque territoire
 - Conforter l'action des réseaux dans un cadre académique défini
 - Mobiliser les partenaires et les ressources

1

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

LES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES (E.I.P.)

LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉS (SEGPA)

LES UNITÉS PÉDAGOGIQUES D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (U.P.E.2.A. & CASNAV)

LES DISPOSITIFS RELAIS

LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

2

100 % RÉUSSITE AU C.P.

« PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU COLLÈGE

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE L'ÉLÈVE

3

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

FOCUS SUR LES REP +

LES INTERNATS

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école de la République.

Compte tenu de l'hétérogénéité des territoires et des publics scolaires qu'il accueille, le département des Hauts-de-Seine verra en septembre 2017 la poursuite du développement des dispositifs « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » dans des secteurs ciblés pour leurs besoins spécifiques et au sein desquels il convient d'agir prioritairement en direction des familles les plus éloignées de la culture scolaire.

La rentrée 2017 verra l'ouverture de 4 nouveaux dispositifs. Ce sont donc 54 dispositifs qui scolariseront des enfants de moins de 3 ans dans le département des Hauts-de-Seine.

Conformément à la circulaire 2012-202 du 18-12-2012, relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, l'accueil des enfants de moins de trois ans, hors des dispositifs et en milieu mixte reste encouragé.

1 UNE PREMIÈRE ENTRÉE À L'ÉCOLE

Réussir la rentrée et l'accueil de ces jeunes enfants requiert de la part des membres de l'équipe pédagogique :

- une prise en compte de repères concernant le développement physique, moteur, affectif et social de l'enfant et des besoins liés à son âge ;
- la création de relations de confiance avec les parents, condition indispensable à une entrée réussie à l'école ;
- un partenariat étroit avec les communes qui organisent les conditions matérielles et spatiales de l'accueil ;
- la collaboration avec les services en charge de la petite enfance (CAF, P.M.I.) ;
- une formation conjointe des enseignants et des ATSEM.

2 PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS ET 100% DE RÉUSSITE AU C.P. POUR BÂTIR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

La préscolarisation des enfants de moins de 3 ans est un facteur de meilleure réussite scolaire, selon l'enquête « Petite enfance, grands défis », rendue publique, mercredi 21 juin 2017, par l'organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.). Avoir été scolarisé avant six ans, permet de réduire les inégalités scolaires.

Ainsi, le dédoublement des classes de C.P. en REP +, s'inscrit dans la continuité du cycle 1 et de la philosophie de son programme, pour une « école bienveillante et exigeante ».

Accompagner un passage constructif par une liaison forte entre les cycles 1 et 2, se réalisera par une réflexion commune sur :

- la progressivité des apprentissages et la prise en compte des acquis de chaque élève ;
- l'évolution des modalités d'apprentissage, des aménagements de l'espace et du temps à la fois progressifs et évolutifs ;
- la mise en œuvre de cette mesure en équipe de niveau, de cycle et inter cycles ;
- la mise en œuvre de ce « grand passage » pour les élèves de maternelle, avec leurs familles et l'équipe éducative partenariale.

3 LE PAD : UN PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL « MATERNELLE »

Pour 2016-2019, les enseignements en maternelle contribuant à la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ont pour mission principale de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ils s'appuient sur le principe que « tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser », leur donnant ainsi confiance en leur propre pouvoir d'apprendre et de réussir leur scolarité et au-delà. Et enfin, ils participent à lutter contre les déterminismes sociaux et visent à former un citoyen cultivé, lucide, autonome et responsable.

<p>POUR LA PÉRIODE 2016 -2019, LE PAD S'ARTICULE AUTOUR DE 2 AXES DÉCLINÉS EN OBJECTIFS PRIORITAIRES ET EN PROPOSITIONS D' ACTIONS.</p>	<p>AXE 1 Dispositifs « Scolarisation des enfants de moins de 3 ans ».</p>	<p>AXE 2 Mise en oeuvre du programme 2015.</p>
--	--	---

+ D'INFOS

<http://www.maternelle92.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique62>

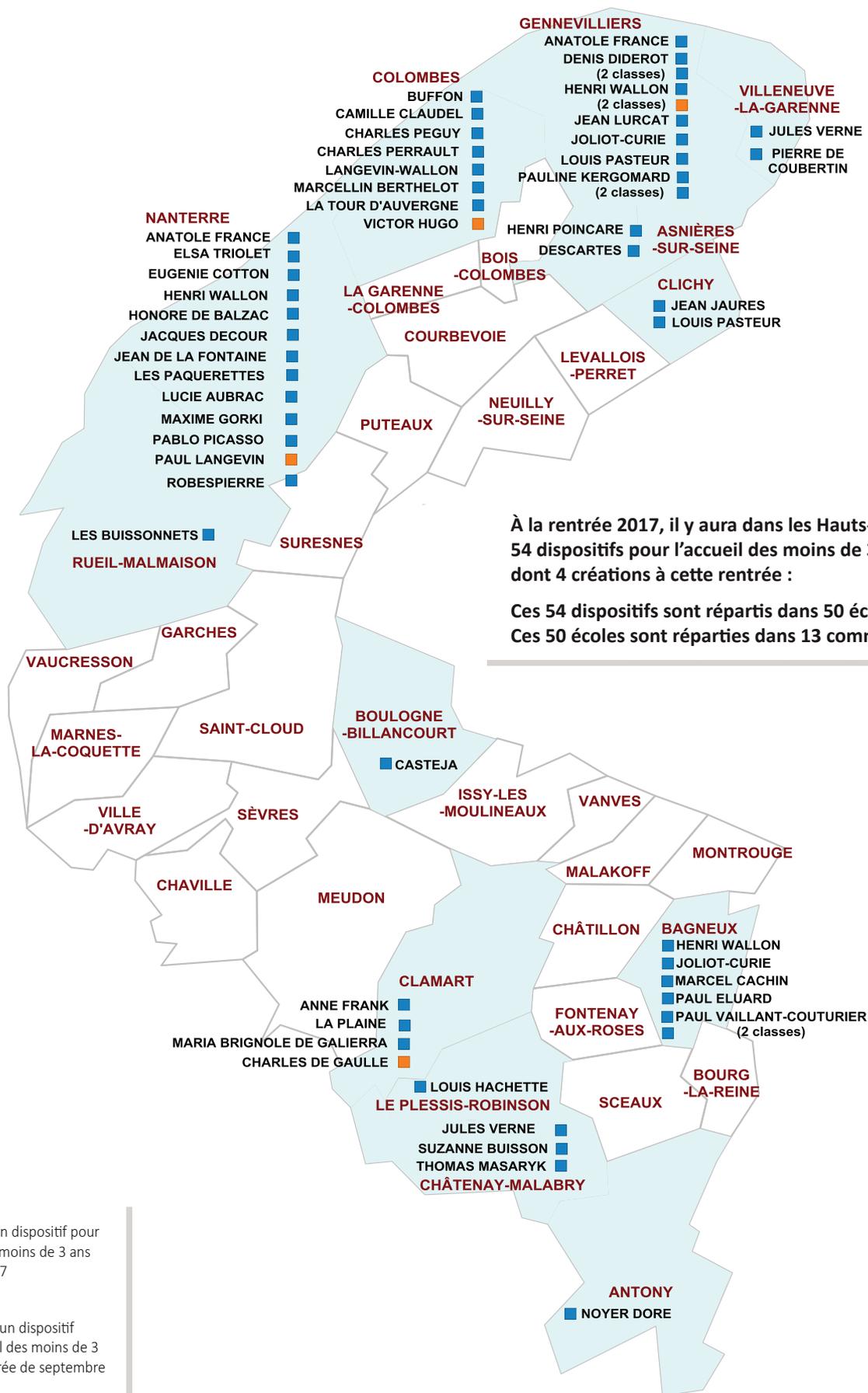


CONTACT

Élisabeth LAZON,
inspectrice de l'Éducation nationale
30^e circonscription.

01 71 14 27 72

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS



À la rentrée 2017, il y aura dans les Hauts-de-Seine :
 54 dispositifs pour l'accueil des moins de 3 ans
 dont 4 créations à cette rentrée :

Ces 54 dispositifs sont répartis dans 50 écoles.
 Ces 50 écoles sont réparties dans 13 communes.

■ Présence d'un dispositif pour l'accueil des moins de 3 ans en 2016-2017

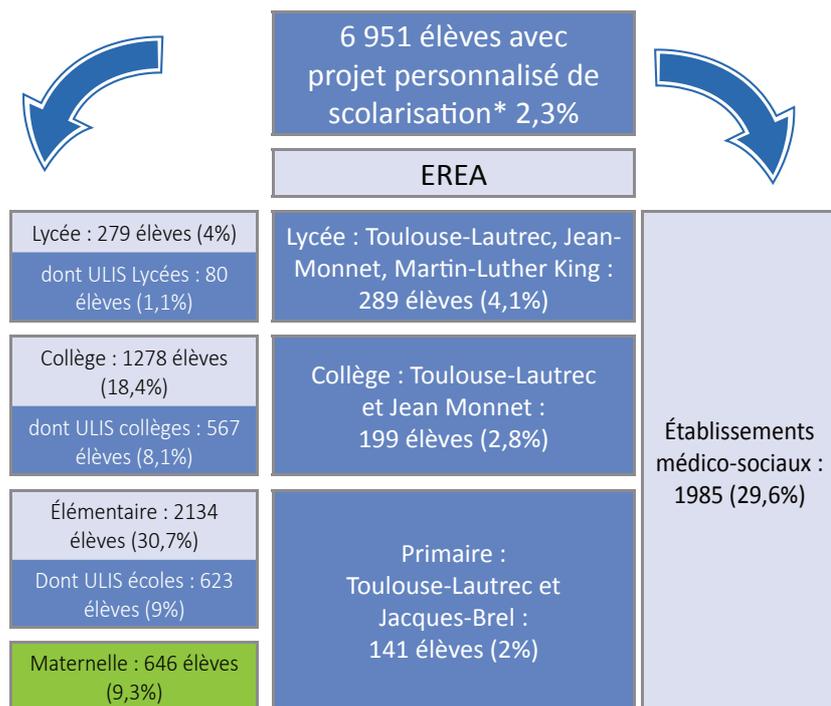
■ Ouverture d'un dispositif pour l'accueil des moins de 3 ans à la rentrée de septembre 2017.

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le service public de l'éducation reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction (Article L111-1 du code de l'éducation modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013). La direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine poursuit sa politique d'accueil des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires et les établissements du second degré, en ULIS écoles, collèges ou lycées, avec ou sans accompagnement humain. Certains élèves sont scolarisés dans les unités d'enseignement situées dans des établissements médico-sociaux ou sanitaires.

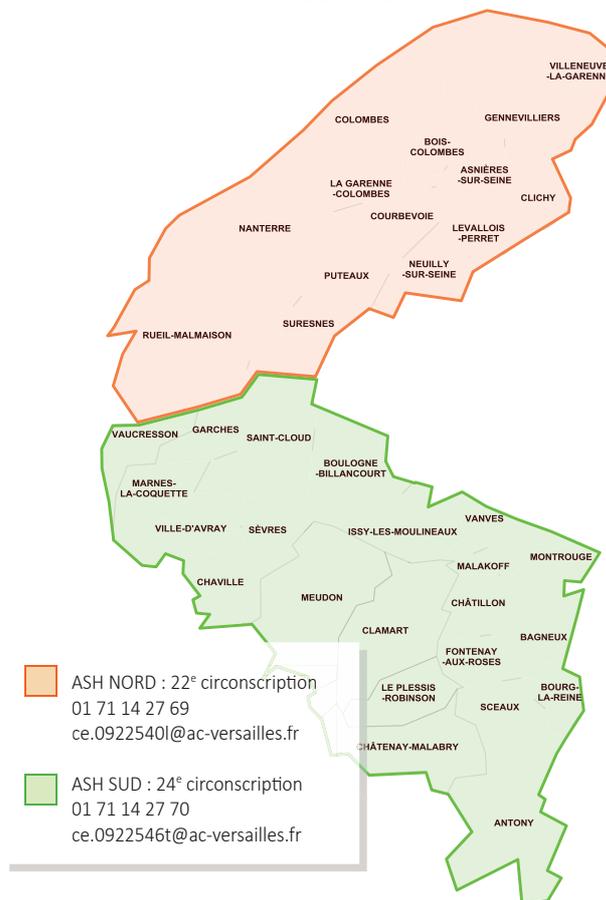
1 LA SCOLARISATION

Les élèves en situation de handicap bénéficient d'adaptations et d'aménagements pédagogiques dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.) quel que soit leur lieu de scolarisation.



*public et privé ; 1^{er} et 2nd degrés sur 300 000 élèves scolarisés dans les Hauts-de-Seine, Source enquête DGESCO 2016

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



2 L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES ÉLÈVES

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (A.E.S.H.) sont chargés d'accompagner les élèves individuellement ou de façon mutualisée. Leurs effectifs sont en constante augmentation tout comme le nombre d'élèves pris en charge. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) notifie le besoin d'accompagnement, le type d'aide (individuelle ou mutualisée) et pour les accompagnements individuels la quotité associée.

2016-2017	1110 POSTES D'AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE	2122 ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS
------------------	--	--------------------------------

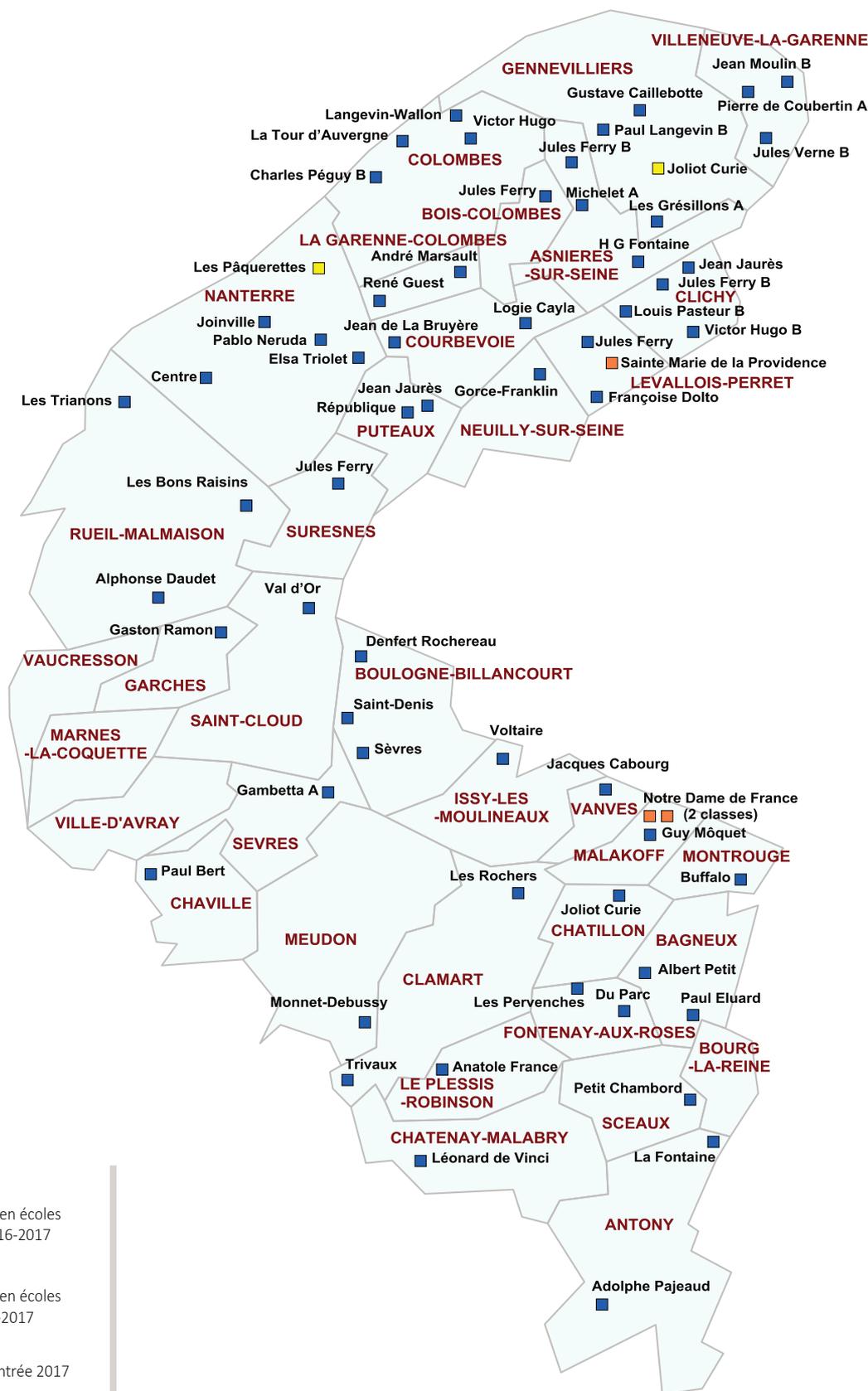
3 L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Les équipes pédagogiques sont accompagnées dans le premier degré par des conseillers pédagogiques ASH si elles exercent dans des dispositifs et structures spécialisées. À la rentrée 2017, des postes de conseillers pédagogiques éducation inclusive sont créés. Ils interviendront auprès des équipes pédagogiques sur deux regroupements de circonscriptions. Ils ont une mission d'accompagnement des équipes en proposant des aménagements et des adaptations pédagogiques au plus près des besoins éducatifs particuliers des élèves accueillis et de formation des enseignants.

Des professeurs ressources handicap (P.R.H.) assurent les mêmes missions auprès de leurs collègues qui exercent dans les collèges et les lycées (un par bassin). Deux P.R.H. sont spécialisés dans la scolarisation d'élèves avec des troubles du spectre autistique, de la déficience visuelle ou auditive.

Des actions de formation sont proposées aux enseignants qui exercent dans les écoles dans le cadre du plan de formation départemental (éducation inclusive, accueil des élèves avec des troubles du spectre autistique, avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles du comportement).

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) PREMIER DEGRÉ



- 59 ULIS écoles déjà implantées en écoles publiques en 2016-2017
- 3 ULIS écoles déjà implantées en écoles privées en 2016-2017
- 2 ULIS écoles nouvelles à la rentrée 2017

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) SECOND DEGRÉ



- 50 ULIS collèges déjà implantées en 2016-2017 (dont 5 en collèges privés)
- 7 ULIS collèges nouvelles à la rentrée 2017
- 9 ULIS lycées professionnels déjà implantées en 2016-2017 (dont 2 en L.P. privés)
- 3 ULIS lycées professionnels nouvelles à la rentrée 2017

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES (E.I.P.)

Les élèves intellectuellement précoces (E.I.P.) ont des besoins spécifiques qui nécessitent des aménagements appropriés afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. Ces réponses individualisées entrent dans le cadre de la personnalisation des parcours.

La politique départementale des Hauts-de-Seine concernant la scolarisation des E.I.P. repose sur le principe de l'inclusion et donc de la prise en charge de ces élèves au sein de la classe ordinaire.

Pour faciliter cette prise en charge, un groupe départemental de professeurs-ressources a été mis en place dans les premier et second degrés.

Deux inspectrices de l'Éducation nationale animent et coordonnent ce groupe :

POUR LE 1 ^{er} DEGRÉ	POUR LE 2 nd DEGRÉ
Élisabeth LAZON, inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la maternelle.	Évelyne BLIN-NICOLAS, inspectrice de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation.

Les missions des professeurs-ressources sont les suivantes :

MISSIONS DES PROFESSEURS-RESSOURCES

Sensibiliser les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques à la problématique de l'accompagnement des élèves intellectuellement précoces.

Accompagner les équipes pédagogiques :

- conseils ;
- aide méthodologique ;
- démarches d'enseignement ...

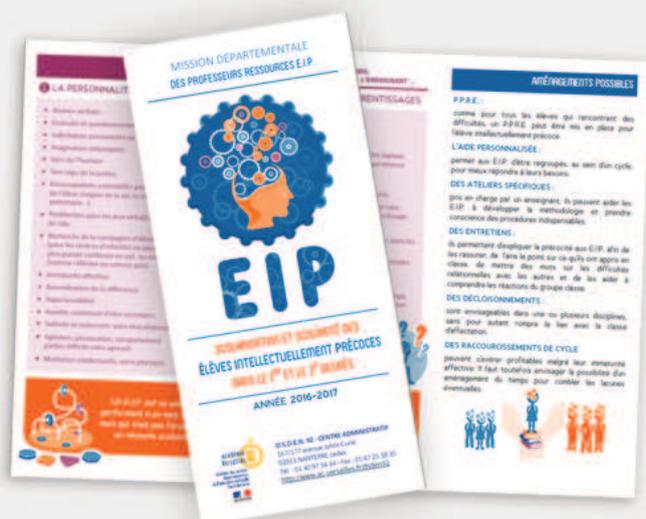
Proposer des outils pédagogiques favorisant la prise en charge de ces élèves.

+ D'INFOS

La plaquette d'information « Scolarisation et scolarité des élèves intellectuellement précoces dans les 1^{er} et 2nd degrés » est disponible sur le site de la D.S.D.E.N. :

<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid109938/eleves-intellectuellement-precoces.html>

http://cache.media.education.gouv.fr/file/dispositifs-educatifs/65/9/2017-03-13-les-EIP_731659.pdf



CONTACT

Évelyne BLIN-NICOLAS,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de l'information et de
l'orientation.

eip922d@ac-versailles.fr

01 71 14 27 75

Élisabeth LAZON,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la maternelle.

eip921d@ac-versailles.fr

01 71 14 27 72



LES ENSEIGNEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS ADAPTÉS

1 LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)

Dans les Hauts-de-Seine, des collèges répartis sur tout le territoire accueillent environ 900 élèves, dans des divisions limitées à 16 élèves dans la mesure du possible.

La pré-orientation en 6^{ème} de SEGPA puis l'orientation à partir de la 5^{ème} sont proposées par l'établissement scolaire de l'élève, en accord avec sa famille. Cette proposition est examinée par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (C.D.O.E.A.).

Pour les élèves en situation de handicap, c'est une commission conjointe C.D.O.E.A./C.D.A.P.H. – commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées- qui étudie la proposition, puis la C.D.A.P.H. décide de l'orientation des élèves.

18 % des élèves accueillis en SEGPA sont en situation de handicap et bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Au sein d'un collège inclusif, les élèves inscrits en SEGPA reçoivent des enseignements communs avec les autres élèves du collège dans le cadre du projet d'établissement. Ils bénéficient de l'intervention d'enseignants formés spécifiquement et d'un enseignement préprofessionnel dispensé dès la classe de 4^{ème} en sus de l'enseignement général adapté.

Certaines SEGPA travaillent en réseau afin d'offrir aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} la possibilité d'explorer plusieurs champs professionnels sur l'année.

2 L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA)

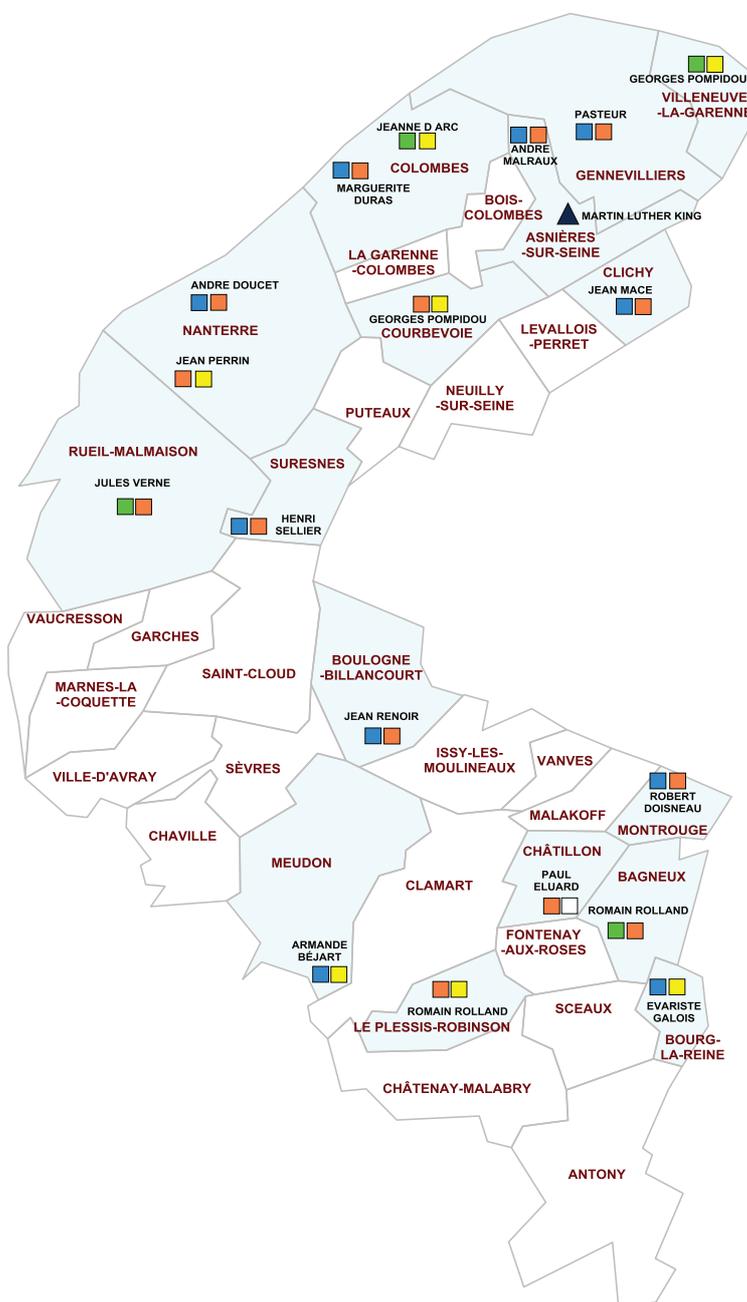
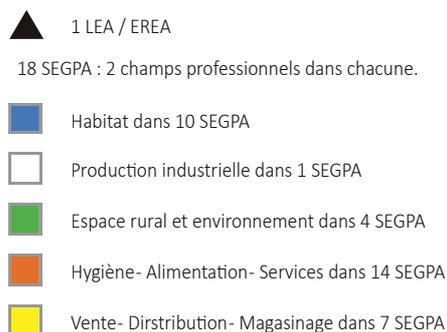
Le lycée d'enseignement adapté (LEA/EREA) Martin-Luther-King est un établissement de formation professionnelle accueillant des élèves de 16 à 19 ans. L'inscription relève d'une orientation par la C.D.O.E.A..

L'EREA/LEA scolarise principalement des élèves issus de SEGPA.

Il propose plusieurs certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.) : assistant technique en milieu familial et collectif, employé de vente spécialisé en alimentaire, installateur sanitaire, maintenance de bâtiments de collectivités, métiers de la mode et vêtement flou, préparation réalisation d'ouvrages électriques, réalisation chaudronnerie industrielle.

Les trois EREA du plateau garchois accueillent des élèves en situation de handicap avec des troubles des fonctions motrices ou des maladies invalidantes et des troubles du langage et des apprentissages. Ils ne relèvent pas d'une orientation par la C.D.O.E.A. mais d'une orientation par la C.D.A.P.H. :

- Toulouse-Lautrec à VAUCRESSON, de la maternelle à la terminale ;
- Jacques-Brel à GARCHES, de la maternelle à l'élémentaire ;
- Jean-Monnet à GARCHES, en lycée professionnel ou préprofessionnel.



LE CASNAV ET LES UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS

1 LA SCOLARISATION DE L'ÉCOLE AU LYCÉE

Les élèves allophones nouvellement arrivés en France sont accueillis tout au long de l'année au sein des dispositifs appelés "unité pédagogique pour élèves allophones arrivants" (U.P.2.A).

EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	Les élèves nouvellement arrivés sont scolarisés suite à l'affectation prononcée par les services de l'enseignement et/ou de l'éducation des mairies du département.
DANS LE SECOND DEGRÉ	L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine prononce l'affectation suite au passage dans un des dispositifs d'accueil et de positionnement pédagogique des centres d'information et d'orientation (C.I.O.).

Les élèves reçoivent un enseignement de français langue seconde et français langue de scolarisation. Leur prise en charge particulière, alternance de temps de regroupement dans le dispositif U.P.E.2.A. et d'inclusion dans une classe ordinaire, s'inscrit dans le temps limité d'une année scolaire avant une inclusion complète en classe ordinaire. Les élèves non scolarisés antérieurement peuvent bénéficier du dispositif durant deux années.

Près de 1 500 élèves, venant de 85 pays différents, sont scolarisés dans les dispositifs U.P.E.2.A. 1^{er} et 2nd degrés du département.

- U.P.E.2.A. 1er degré : 34 U.P.E.2.A. (dont 6 dites « itinérantes » avec des enseignants qui interviennent dans plusieurs écoles) ;
- U.P.E.2.A. 2nd degré pour les élèves de collège de 11 à 16 ans : 27 U.P.E.2.A. (dont 2 U.P.E.2.A. pour des élèves non scolarisés antérieurement) ;
- U.P.E.2.A. lycée général et technologique ou lycée professionnel : 2 U.P.E.2.A. L.G.T. pour élèves non francophones, 3 U.P.E.2.A. L.P. non francophones et 1 L.P. francophone.

Les élèves sont préparés au diplôme d'études en langue française (D.E.L.F), reconnu au niveau européen et international. Trois niveaux peuvent être présentés : A1, A2 et B1.

Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) est à la fois un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation pour les enseignants des écoles et des établissements du second degré.

Pour le département des Hauts-de-Seine, il se compose de deux formatrices, d'un enseignant médiateur pour les « enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » qui exercent leurs missions d'enseignement sous la responsabilité de l'inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la conception, de l'organisation et de la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques de ces élèves.

+ D'INFOS

Sur le site internet du centre international des études pédagogiques (C.I.E.P.), une rubrique est consacrée aux diplômes d'études en langue française : <http://www.ciep.fr/delf-dalf>

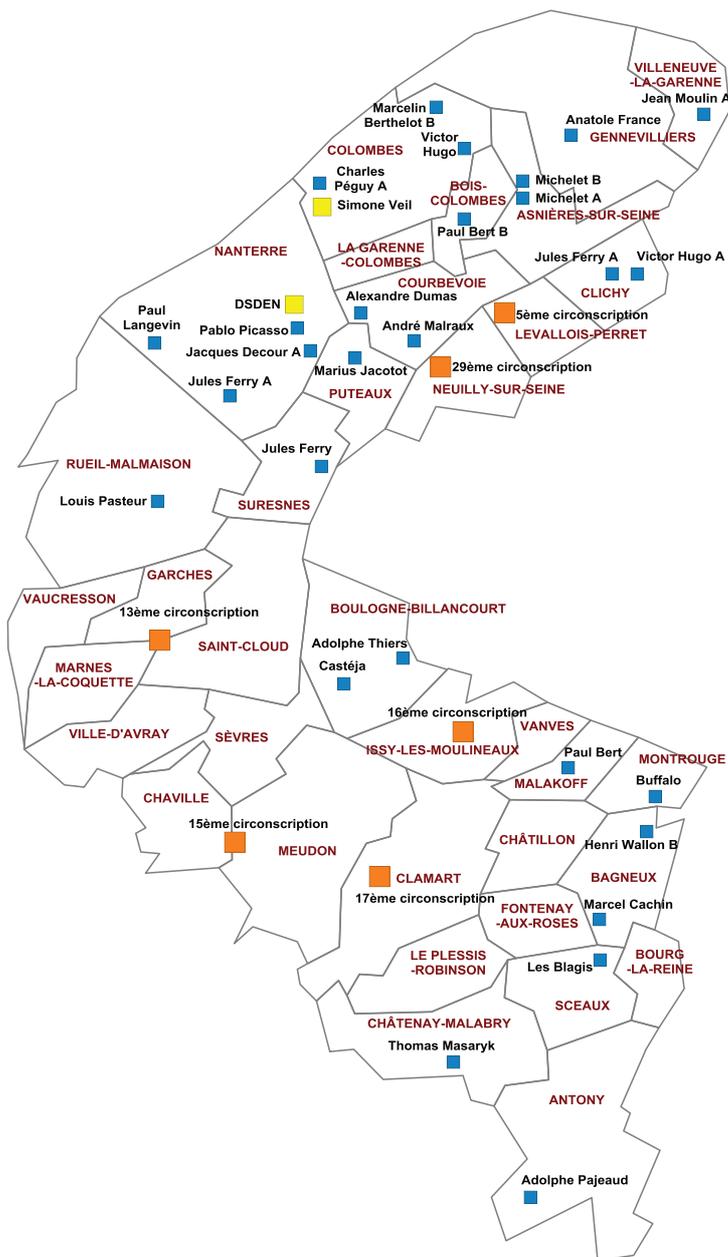


CONTACT

Élisabeth LAZON,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge du CASNAV - 30^e circonscription.

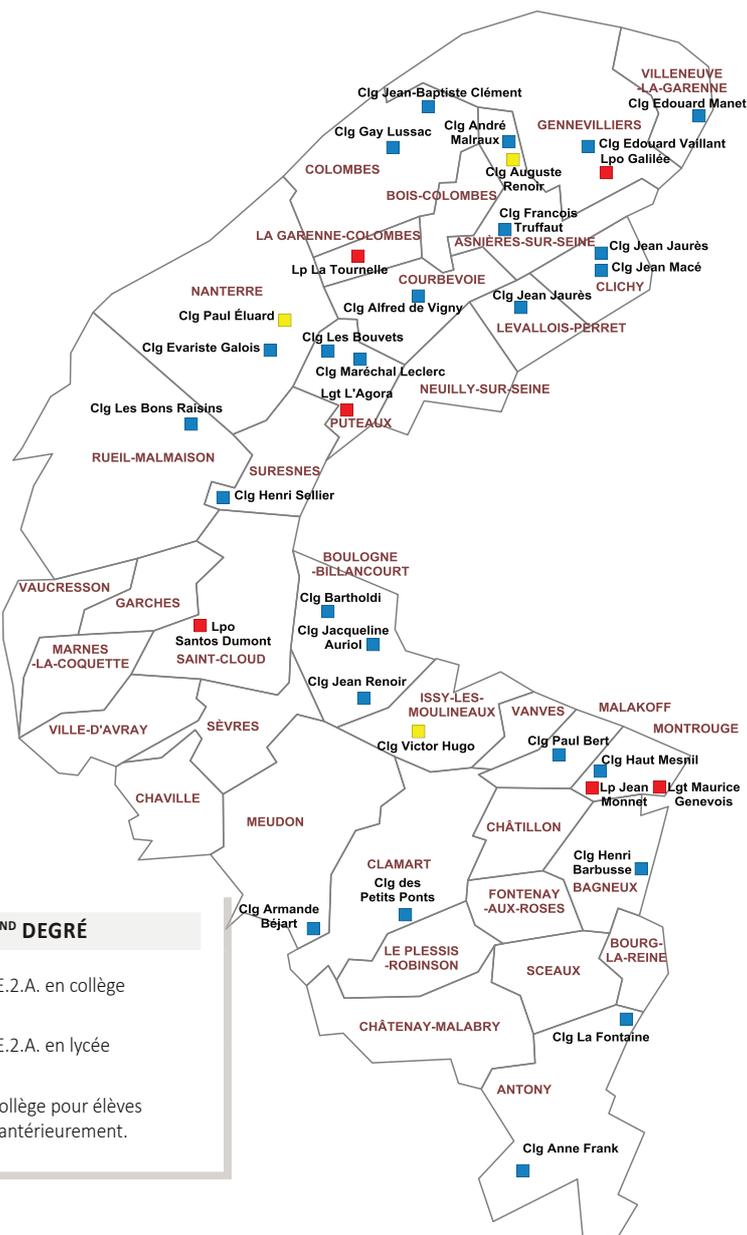
01 71 14 27 72

LES U.P.E.2.A. DANS LES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS



U.P.E.2.A. 1^{ER} DEGRÉ

- 28 Dispositifs U.P.E.2.A. en école
- 6 Dispositifs U.P.E.2.A. itinérants
- 1 Médiateur scolaire chargé de la scolarisation des issus de familles itinérantes et de voyageurs (mi-temps à Simone-Veil- Colombes / mi-temps à la D.S.D.E.N.)



U.P.E.2.A. 2ND DEGRÉ

- 25 Dispositifs U.P.E.2.A. en collège
- 6 Dispositifs U.P.E.2.A. en lycée
- 3 Dispositifs en collège pour élèves non-scolarisés antérieurement.

LES DISPOSITIFS RELAIS

L'objectif d'un dispositif relais est de créer les conditions favorables d'un retour réussi dans l'établissement d'origine ou éventuellement dans un nouvel établissement (formation de droit commun). En effet, il permet une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, en favorisant la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire.

Le dispositif relais s'adresse essentiellement aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (exceptionnellement aux élèves de 6^{ème}) en rejet des institutions et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages.

Une équipe pédagogique et éducative composée d'un coordonnateur, d'enseignants, d'un assistant d'éducation et quelques fois d'un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.) prennent en charge 8 à 12 jeunes durant des sessions de huit à neuf semaines.

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine, la protection judiciaire de la jeunesse mais aussi certaines communes et associations sont autant de partenaires qui permettent une prise en charge adaptée et personnalisée des jeunes qui intègrent ce dispositif.

COORDONNATEURS ET COLLÈGES DE RATTACHEMENT

Virginie LELOUP
Collège Pasteur – GENNEVILLIERS

Lahachmi MECHKOUK
Collège G. Pompidou – VILLENEUVE-LA-GARENNE

Éloïse RIGUEAULT
Collège Les Martinets – RUEIL-MALMAISON

Serge DA CUNHA
Village éducatif Saint-Philippe –
Apprentis d'Auteuil – MEUDON

Nouridine MECHAOUAT
Collège Romain Rolland- BAGNEUX

Agnès WISSA
Collège Masaryk – CHÂTENAY-MALABRY

Sophie BOUGANT
Collège Anne Frank – ANTONY

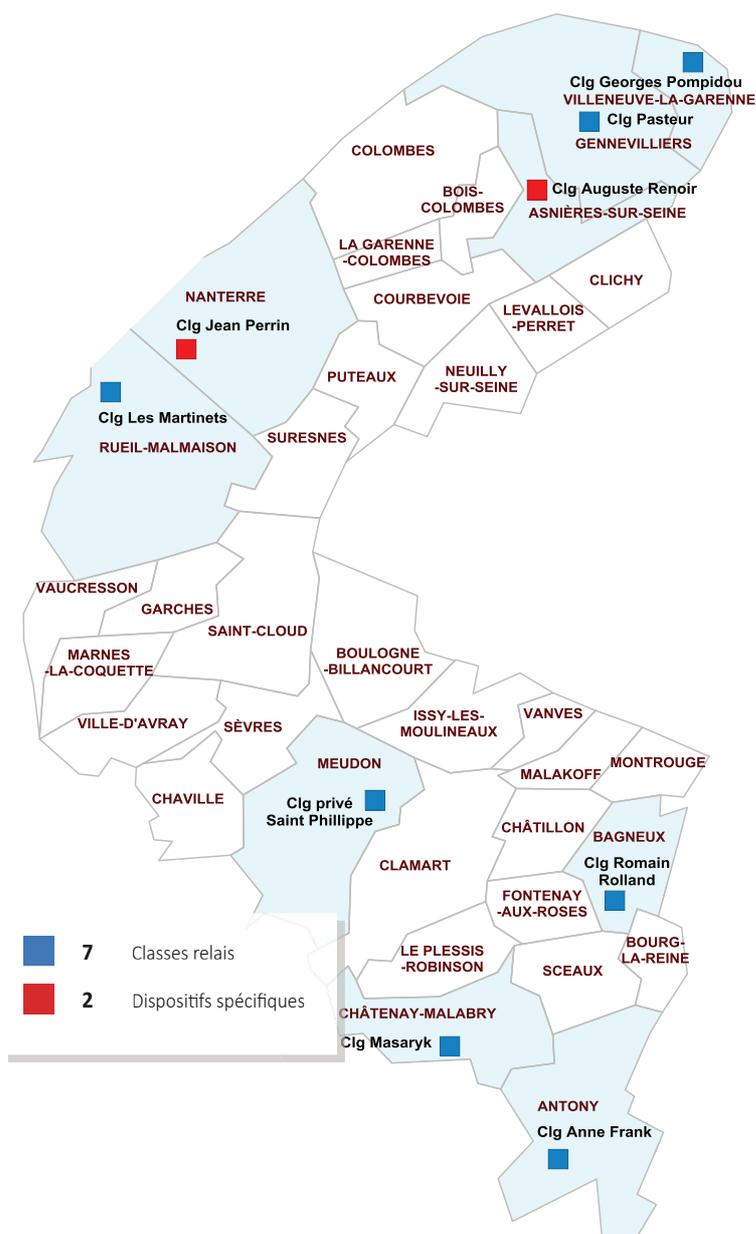
2 DISPOSITIFS RELAIS DESTINÉS À UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

Dispositif de retour à la scolarité (D.R.S.)

Mickael BULAYIMA
Collège Jean-Perrin- NANTERRE
Recrutement à l'année selon des modalités spécifiques

Classe de soutien et de remobilisation

Jean-Christophe CAPALDI
Collège Renoir- ASNIÈRES-SUR-SEINE
Recrutement sur les collèges d'Asnières,
dispositif accompagné par les services de la mairie.



+ D'INFOS

Sur le site internet eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid23264/dispositifs-relais.html>



CONTACT

Isabelle CALLARD,
Provisoire Vie Scolaire.

01 71 14 27 76

LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

1 LA PERSÉVERANCE SCOLAIRE : CONTRIBUER À L'ACCROCHAGE SCOLAIRE

Pour la quatrième édition de la semaine de la persévérance scolaire, de nombreux écoles et établissements du 2nd degré se sont mobilisés à l'échelle du département. Une centaine d'actions se sont déroulées sur les 6 bassins.

La semaine de la persévérance permet :

- de faire connaître des actions et dispositifs innovants destinés à l'inclusion scolaire de tous les élèves ;
- de partager des pratiques pédagogiques entre professionnels de l'Éducation nationale et partenaires extérieurs ;
- de constituer un temps fort durant lequel les personnels de l'Éducation nationale en appui ou non de partenaires concentrent leur attention sur une préoccupation commune : l'accrochage scolaire. L'enjeu étant d'inscrire cette préoccupation sur le long terme.

Le 17 mars 2017 a eu lieu la première édition du forum départemental de la persévérance scolaire.

2 LES RÉSEAUX « FORMATION QUALIFICATION EMPLOI » (FOQUALE) : UNE SECONDE CHANCE POUR LES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE.

- Réseaux rassemblant les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes en voie de décrochage.
- Présents dans chaque bassin et pilotés par un chef d'établissement.
- Mise en place de mesures de prévention, d'accompagnement et de remédiation au sein de l'Éducation nationale.
- Valorisation, meilleure lisibilité et mutualisation des expériences réussies.

3 LES PLATEFORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS (P.S.A.D.) : POUR APPORTER DES SOLUTIONS RAPIDES, RE-SCOLARISATION, ACCÈS A LA FORMATION, L'INSERTION.

- Installation en centre d'information et d'orientation (C.I.O), piloté par une D.C.I.O. (une directrice de centre d'information et d'orientation).
- Repérage des jeunes décrocheurs de plus de 16 ans dans le cadre du système interministériel d'échanges d'informations (S.I.E.I.).
- Coordination avec les acteurs locaux interinstitutionnels : (Éducation nationale, missions locales, justice, centres de formation d'apprentis, associations de proximité).

4 LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (M.L.D.S.) : ÉLÉMENT CENTRAL DE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE.

- Prévention du décrochage : activité de conseil auprès des chefs d'établissement et des équipes.
- Groupes de prévention du décrochage scolaire (G.P.D.S.) : la M.L.D.S. contribue à leur mise en place dans les lycées.
- Force d'appui des référents décrochage dans les établissements scolaires dont la mission est de coordonner les actions de prévention et de re-scolarisation au sein du G.P.D.S.
- Suivi et accompagnement des sortants : mise en place d'actions de re-préparation aux examens (DIREA), d'actions de remobilisation (M.2.R.), de sessions d'accompagnement (S.A.) des décrocheurs repérés dans les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (P.S.A.D.)

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT RESPONSABLE DU RÉSEAU FOQUALE

GENNEVILLIERS		NEUILLY		NANTERRE	
M. UTEZA	Proviseur LPO Charles-Petiet	Mme ABATE	Proviseure LP Paul-Painlevé	Mme BERJON-BAILLY	Proviseure LP Louis-Blériot
65 Boulevard Gallieni 92390 Villeneuve-la-Garenne		5 Rue de la Montagne, 92400 Courbevoie		67 rue de Verdun 92150 Suresnes	
01 41 47 40 00	ce.0922277A@ac-versailles.fr	01 46 91 96 80	ce.0921625s@ac-versailles.fr	01 45 06 21 36	ce.0920171L@ac-versailles.fr
BOULOGNE		VANVES		ANTONY	
Mme AUBRY	Proviseure-adjoint LP Les Côtes-de-Villebon	M. ARTAUD	Proviseur LP Louis-Girard	M. CREPIN	Proviseur LP Jean-Monnet
3 rue Henri-Etlin 92360 Meudon-la-Forêt		85, rue Louis-Girard 92240 Malakoff		128 avenue Jean-Jaurès 92120 Montrouge	
01 46 01 55 00	ce.0921592F@ac-versailles.fr	01 46 42 63 84	ce.0920163C@ac-versailles.fr	01 41 17 44 20	ce.0920164D@ac-versailles.fr

DIRECTRICES DE C.I.O. PILOTES DE LA PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS (PSAD)

GENNEVILLIERS	Mme FERRAND	C.I.O. de Gennevilliers	60 Rue Georges Corète, 92230 Gennevilliers	01 47 92 79 68	cio-gennevilliers@ac-versailles.fr
NEUILLY	Mme REVE	C.I.O. de Colombes	75 Avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes	01 42 42 17 34	cio-colombes@ac-versailles.fr
NANTERRE	Mme VADOT	C.I.O. de Rueil-Malmaison	101 route de l'Empereur 92500 Rueil-Malmaison	01 47 49 43 00	cio-rueil@ac-versailles.fr
BOULOGNE	Mme RALU-BEDOUET	C.I.O. de Boulogne-Billancourt	10 rue Paul-Adolphe-Souriau 92100 Boulogne-Billancourt	01 55 20 09 30	cio-boulogne@ac-versailles.fr
VANVES-ANTONY	Mme LEBRETON	C.I.O. de Clamart	28 rue des Closiaux 92140 Clamart	01 46 42 92 91	cio-clamart@ac-versailles.fr

ZOOM**LE LYCÉE DE LA NOUVELLE CHANCE - L.N.C.92****A – UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, UNE PÉDAGOGIE INNOVANTE**

Le Lycée de la Nouvelle Chance (L.N.C.) des Hauts-de-Seine ouvre ses portes à la rentrée 2017, au sein du Lycée Emmanuel Mounier de Châtenay-Malabry.

Il a pour vocation de permettre à des jeunes de 16 ans ou plus, ayant quitté le système scolaire depuis plus de six mois, de s'engager dans une formation personnalisée pour préparer un baccalauréat général ou technologique L, ES, STMG.

Il s'inscrit dans la démarche nationale et académique de lutte contre le décrochage scolaire.

Il propose des réponses éducatives et pédagogiques innovantes et adaptées aux besoins de ces jeunes, avec en particulier :

- un rythme adapté aux différents profils de lycéens ;
- une période de détermination de 6 semaines pour confirmer le choix de la filière : premières générales L (Littéraire), E.S. (Économique et Social) ou première technologique S.T.M.G. (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) ;
- un tutorat individualisé pour chaque jeune par un adulte de l'équipe éducative ;
- une structure de petite taille (18 élèves) ;
- des sorties culturelles et sportives.

+ D'INFOS

La plaquette de présentation
« Lycée nouvelle chance des Hauts-de-Seine »
est disponible sur le site de la D.S.D.E.N. :



<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid116635/lycee-de-la-nouvelle-chance-des-hauts-de-seine-l.n.c.-92.html>

http://cache.media.education.gouv.fr/file/dispositifs-educatifs/45/1/2017-05-16_plaquette_inc_chatenay_765451.pdf

CONTACT

Évelyne BLIN-NICOLAS,
inspectrice de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation :

ce.ia92.io@ac-versailles.fr

01 71 14 27 74

100% RÉUSSITE AU COURS PRÉPARATOIRE

1 LE PLAN D' ACTIONS DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Face à l'augmentation de la proportion d'élèves ne maîtrisant pas les compétences minimales à l'entrée en sixième et pour réduire l'impact des inégalités sociales de compétences entre les élèves, la réussite de 100% des élèves de C.P. des écoles devient une priorité nationale pour la rentrée 2017.

Cet objectif suppose de garantir l'acquisition de l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour chaque élève et de lever les obstacles d'apprentissage et/ou les difficultés éventuelles rencontrés par ces élèves.

Les fragilités sociales et scolaires constituent une des caractéristiques significatives de certains territoires de notre académie et posent un réel défi pédagogique et éducatif. Les actions principalement celles de l'axe 1 du projet académique Versailles 2020 sont un point d'appui pour impulser et accompagner la réussite visée.

L'hypothèse sur laquelle la mise en place de classes de C.P. à effectifs réduits se fonde est essentiellement bâtie à partir de recherches qui nous semblent indiquer que les élèves concernés – ceux des C.P. et C.E.1 des réseaux d'éducation prioritaire ont plus de chances de progresser davantage dans une classe à petit effectif.

D'autres recherches mettent en évidence le fait, que les pratiques des enseignants sont fort semblables dans les petites et les grandes classes, mais que dans ces classes, on constatait une réduction des problèmes de discipline, un centrage sur la prévention plutôt que sur la remédiation, une meilleure participation des élèves, une atmosphère plus positive dans les classes.

Une recherche, issue d'une évaluation de la politique néerlandaise de réduction de la taille des classes (RTC), a montré une meilleure connaissance de chaque enfant par les enseignants, davantage de temps disponible pour l'instruction, et surtout une individualisation de l'instruction.

Dans le cadre de la priorité gouvernementale et la politique ministérielle à la rentrée prochaine, l'académie de Versailles répond à l'objectif 100% de réussite au C.P. par un plan académique structuré autour de quatre axes comprenant des actions spécifiques pour les secteurs de l'éducation prioritaire.

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4
Définir un projet pédagogique condition de la réussite de 100 % des élèves au C.P.	Former et accompagner l'ensemble des parties prenantes.	Mobiliser l'intelligence collective et la recherche.	Organiser et structurer le pilotage académique.

Pour la rentrée 2017, dans les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire renforcée (REP +), les classes de C.P. voient leurs effectifs réduits et les dispositifs existants repensés en fonction des locaux, et de leur disponibilité.

Pour le département des Hauts-de-Seine :

- C.P. à 12 avec un poste supplémentaire : école élémentaire Diderot B à Gennevilliers ;
- C.P. à 12 avec le maître supplémentaire et un poste supplémentaire : écoles élémentaires Robespierre et P.-Picasso à Nanterre, école élémentaire J.-Lurçat à Gennevilliers ;
- C.P. à 12 avec le maître supplémentaire : écoles élémentaires J.-Decour A et J.-Decour B à Nanterre, Diderot A à Gennevilliers.

Dans les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire (REP), les classes de C.P. conservent le dispositif existant « plus de maîtres que de classes » en le centrant prioritairement sur la classe de C.P.. L'analyse globale et fine de l'évaluation des 328 dispositifs (mi-juillet) permet d'identifier les points d'appui et les évolutions à poursuivre pour la rentrée scolaire 2017.

Dans les écoles dites de secteur ordinaire il n'y a pas de mesures spécifiques pour les classes de C.P., qui scolarisent toutefois des élèves maîtrisant incomplètement les acquisitions de fin de cycle 1. Ces élèves peuvent rencontrer des difficultés pour entrer dans les apprentissages et seront accompagnés pour une meilleure maîtrise des fondamentaux.

Six principes d'accompagnement de la mesure politique de 100 % de réussite des élèves scolarisés en classe de C.P. à la rentrée 2017 :

- 1 mobilisation d'enseignants expérimentés et enclins à s'engager dans l'innovation et la créativité ;
- 2 réflexion sur les pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves ;
- 3 pilotage académique renforcé ;
- 4 accompagnement et formation des enseignants ;
- 5 évaluation nationale de tous les élèves scolarisés en C.P. dans le département ;
- 6 évaluation de la mise en œuvre et des apports du nouveau dispositif.

AXE 1 : UN PROJET PÉDAGOGIQUE COMME CONDITION DE LA RÉUSSITE DE 100 % DES ÉLÈVES AU C.P.

Pour les élèves, à travers les trois volets définis dans les programmes sont visés prioritairement :

- l'acquisition à travers tous les domaines, des instruments fondamentaux de la connaissance (langage oral, apprentissage de la lecture, production d'écrits, et mathématiques) ;
- le développement de l'estime de soi et la confiance en soi ;
- la construction de l'autonomie, l'esprit critique et la coopération entre les élèves.

Pour privilégier une organisation pédagogique au sein de chaque école garantissant la réussite de 100% des élèves, les équipes devront rédiger le projet pédagogique sous forme d'avenant au projet d'école et/ou au projet de réseau.

A - ORGANISER LES APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES

Une harmonisation des stratégies pédagogiques est nécessaire pour assurer la prise en compte de l'hétérogénéité en privilégiant la prévention. Elle concerne tous les élèves et nécessite :

- la mise en place de programmations et de progressions de compétences harmonisées pour le cycle 2 au sein de chaque école. À cet effet, un temps de travail collaboratif accompagné par les conseillers pédagogiques s'est déroulé en circonscription le 27 juin pour Gennevilliers, le 30 juin pour Nanterre, contribuant à préparer la rentrée et l'accueil des élèves et de leur famille ;
- la prise en compte de la continuité des apprentissages du cycle 1 au cycle 2 et des acquis des élèves en fin d'école maternelle ; une identification précise des besoins des élèves de grande section sera formalisée sur chaque territoire ;
- la bonne connaissance des obstacles liés à l'apprentissage pour anticiper et permettre à chacun d'entrer dans les apprentissages sereinement et sans démotivation ;
- la mise en œuvre de pratiques innovantes pour mieux différencier et gérer les parcours des élèves prenant appui sur les possibilités offertes par le numérique et sur l'état de la recherche ;
- une évaluation conçue comme un outil d'apprentissage pour l'élève.

Concernant des difficultés identifiées et avérées, une remédiation doit être proposée et nécessite :

- de varier les approches pédagogiques et didactiques par rapport à ce qui fait problème ;
- d'articuler les différents dispositifs d'aide et de soutien (A.P.C., aides spécialisées...) dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) et/ou du programme personnalisé de réussite éducative (P.P.R.E.).

B - ÉCHANGER AVEC LES FAMILLES

Construire une relation de confiance avec les familles face aux enjeux des apprentissages au C.P. au travers :

- d'une communication officielle aux parents concernés sous la forme d'un courrier de la DASEN ;
- de réunions institutionnelles (conseil d'école et réunion de parents) ;
- d'entretiens ou de rencontres individualisés ;
- de la présentation des travaux d'élèves ;
- de dispositif « classe ouverte » qui permet aux parents d'assister à un temps de classe et de construire ainsi une représentation concrète du fonctionnement de la classe de cours préparatoire ;
- du déploiement de la « mallette des parents ».

C - ÉVALUATIONS DIAGNOSTIQUES EN CLASSE DE CP

À la rentrée scolaire 2017, tous les élèves qui entrent en classe de CP passeront une évaluation diagnostique nationale. Cette évaluation permettra à chaque enseignant de classe de CP d'avoir une connaissance précise des acquis de l'élève.

Les situations d'évaluation proposées en français portent sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture en ciblant notamment spécifiquement des compétences sensibles pour l'apprentissage de la lecture : la connaissance des lettres, la conscience phonologique, le vocabulaire et la compréhension orale.

Des situations de production d'écrit permettent d'évaluer le degré de compréhension du principe alphabétique ainsi que la maîtrise des gestes de l'écriture cursive.

Les situations d'évaluation proposées en mathématiques portent sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul, la décomposition/ recombinaison d'un nombre, la connaissance de la suite numérique.

AXE 2 : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

- Élaborer un plan de formation commun aux deux REP + du département dans le cadre des heures de pondération.
- Penser l'accompagnement collectif pour modifier les pratiques.
- Organiser la mutualisation des ressources existantes produites par les groupes départementaux.
- Garantir l'efficacité du dispositif en développant une analyse réflexive bienveillante pilotée en circonscription.
- Concevoir une conférence de consensus concernant 100% de réussite au C.P.
- Mobiliser les différents partenaires : CANOPE, les universités, la délégation académique au numérique (DANE) pour renforcer les modalités et contenus de formation.
- Concevoir une formation permettant de développer les usages du numérique au service de la différenciation et de l'autonomie des élèves.

AXE 3 : MOBILISER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET LA RECHERCHE

- Associer la recherche et les praticiens pour favoriser des communautés apprenantes, collaboratives et innovantes.
- Envisager une évaluation externe à caractère scientifique du dispositif.
- Entreprendre un suivi de cohorte.
- S'emparer de la culture numérique comme un vecteur de développement professionnel partagé.

AXE 4 : ORGANISER ET STRUCTURER LE PILOTAGE ACADÉMIQUE

Le pilotage et l'évaluation académique du dispositif sont des points essentiels de la réussite de la mesure. Ils nécessitent une articulation étroite avec les acteurs et les territoires opérationnels.

Constitution d'un groupe de pilotage académique co-piloté par l'inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la mission académique 1^{er} degré, de la correspondante académique de l'Éducation prioritaire, les inspectrices et l'inspecteur de l'Éducation nationale des quatre départements.

En lien direct avec le comité de direction qui définit les orientations, il a pour missions : la communication de la stratégie du plan académique d'actions, son impulsion, sa régulation et son évaluation, la constitution de groupes d'appui en fonction d'objets de travail identifiés, l'implication des coordonnateurs de réseau dans l'articulation des dispositifs d'aide et d'accompagnement aux élèves mais aussi dans la liaison grande section - cours préparatoire, le coordination départementale pour assurer la cohérence et le suivi de ce dispositif localement.

+ D'INFOS

Tous les renseignements sur le plan 100% réussite au C.P. :
eduscol.education.fr/cid117919/100-de-reussite-en-cp.html



CONTACT

Véronique GARCIA-GILLET,
inspectrice de l'Éducation nationale
adjointe à l'IA-DASEN.

01 71 14 27 67

LE DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

La mise en place de ce dispositif est une dimension importante de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation, dans une école, d'un maître supplémentaire. Dans le département des Hauts-de-Seine, 56 écoles ont mis en place ce dispositif depuis la rentrée 2013.

1 LES PRINCIPES

La circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012, relative aux dispositifs « plus de maîtres que de classes » en fixe les grands principes.

L'objectif de l'équipe enseignante est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire à l'école élémentaire en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein de la classe ou d'y remédier si elle n'a pas pu être évitée.

Il s'agit également d'éviter les ruptures dans le parcours scolaire des élèves en particulier de la maternelle à l'élémentaire et de l'élémentaire au collège.

Le projet de l'équipe et la « co-préparation » qui en résulte définissent les modalités d'intervention en classe les plus pertinentes, en fonction des objectifs d'apprentissage poursuivis.

2 LE PROJET PÉDAGOGIQUE

- Il s'inscrit dans le projet d'école et vise à développer des démarches concertées pour améliorer significativement les résultats des élèves.
- Il est le fruit d'une réflexion de l'équipe enseignante. Il est coordonné par le directeur de l'école. Ses objectifs sont ambitieux pour tous les élèves.
- Il privilégie les actions d'aide aux élèves du cycle 2 dans les domaines du français, des mathématiques et de la méthodologie.
- En début d'année scolaire, il met prioritairement l'action sur l'apprentissage de la lecture des élèves qui entrent en C.P.
- Les modalités d'intervention du maître supplémentaire ainsi que les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires à la bonne coordination de ses actions avec l'ensemble des enseignants de l'école sont prévues dans le projet.
- Le projet est validé par l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription. Il fait l'objet d'une présentation en conseil d'école.

3 LES PRATIQUES ENSEIGNANTES

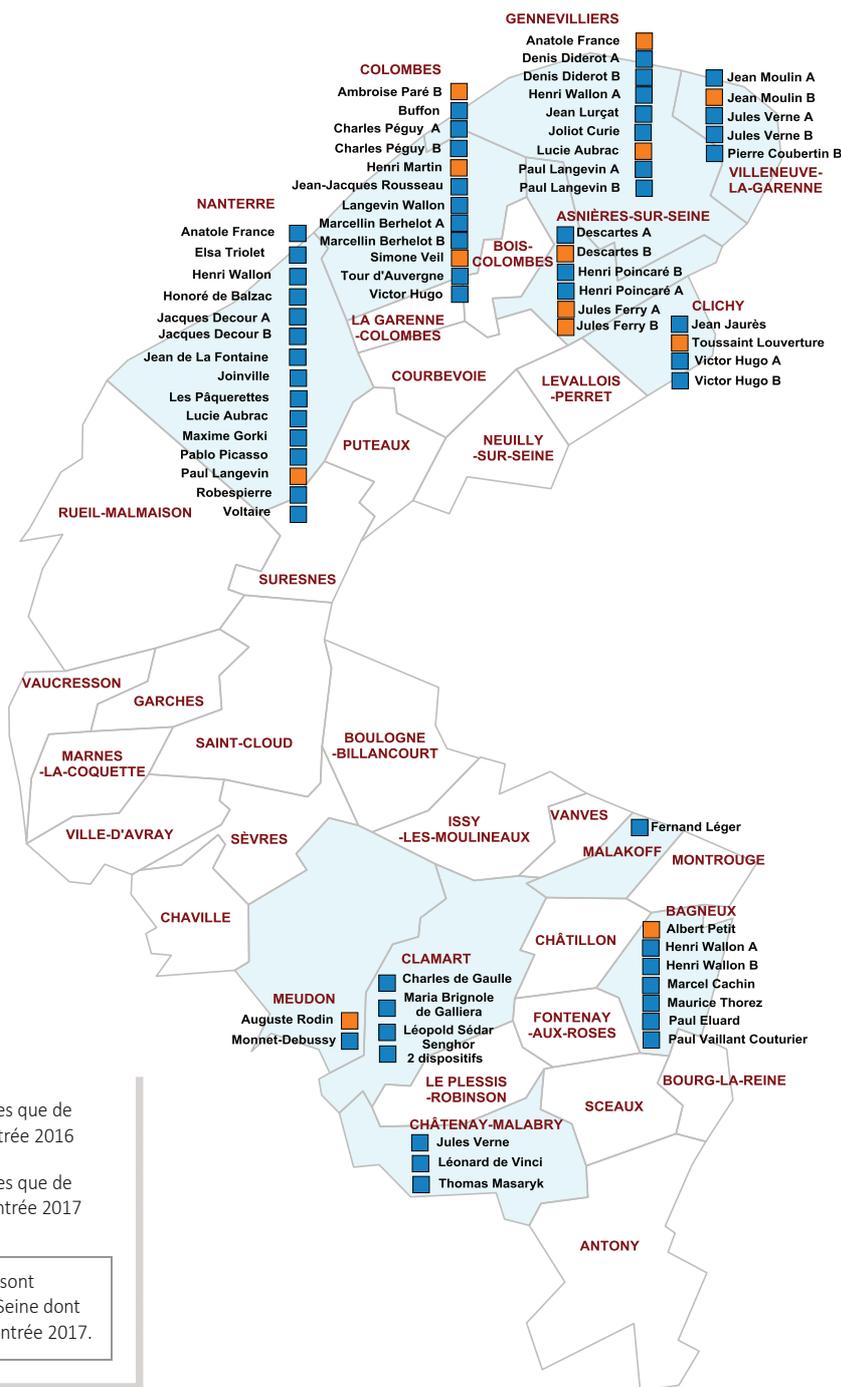
Dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », la mise en œuvre de cette réforme engendre spécifiquement :

- un regard nouveau sur les élèves en termes de diagnostic des besoins, grâce aux échanges avec le maître supplémentaire ;
- la possibilité, pour le maître de la classe, d'observer les élèves de façon plus fréquente et de mieux comprendre leurs stratégies d'apprentissage ;
- un respect mutuel entre deux enseignants qui travaillent avec un même statut, dans le même espace et sur les mêmes objets d'enseignement ;
- le renforcement et la valorisation de l'initiative pédagogique ;
- l'introduction à de nouveaux échanges professionnels entre les enseignants, qui s'appuient sur le travail inscrit dans le quotidien de la classe ;
- le partage et la diffusion de pratiques innovantes ;
- le travail en équipe, évolution majeure du métier d'enseignant.

La réussite de 100 % des élèves de C.P. des écoles est une priorité nationale pour la rentrée 2017. Cet objectif suppose de garantir l'acquisition de l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour chaque élève et de prévenir les difficultés d'apprentissage.

Les enseignants des dispositifs interviendront en priorité dans les classes de C.P.

LE DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »



- Dispositifs "Plus de Maîtres que de classes" existants à la rentrée 2016
- Dispositifs "Plus de Maîtres que de classes" nouveaux à la rentrée 2017

En 2016-2017 : 68 dispositifs sont implantés dans les Hauts-de-Seine dont 13 nouvellement créés à la rentrée 2017.

+ D'INFOS

Tous les renseignements sur site dédié au dispositif « Plus de maîtres que de classes » dans les Hauts-de-Seine.

<http://www.pdmqdc92.ac-versailles.fr/>



CONTACT

Véronique GARCIA-GILLET,
inspectrice de l'Éducation nationale,
adjointe à l'IA-DASEN.

01 71 14 27 67



ACCOMPAGNER LES RÉFORMES AU COLLÈGE

La rentrée 2017 marque une nouvelle étape dans l'organisation des enseignements du collège.

1 SES OBJECTIFS

RÉPONDRE LE MIEUX POSSIBLE AUX BESOINS DES ÉLÈVES	ENRICHIR L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	PROPOSER UNE OUVERTURE SUR L'EUROPE ET SUR LE MONDE	VALORISER LES RACINES CULTURELLES
---	---------------------------------	---	-----------------------------------

Il s'agit de donner davantage de souplesse aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements pour qu'elles puissent s'adapter aux besoins des élèves et porter le développement d'identités pédagogiques spécifiques pour leurs établissements.

L'interdisciplinarité, la marge de manœuvre laissée aux établissements pour organiser les enseignements, l'enseignement d'une seconde langue vivante dès la classe de cinquième sont maintenus.

2 COMMENT SONT ORGANISÉS LES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE À LA RENTRÉE 2017 ?

Les enseignements sont organisés de la façon suivante.

A - LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Enseignements communs	Enseignements complémentaires : accompagnement personnalisé (A.P.) et enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.)
-----------------------	--

Les horaires d'enseignements obligatoires changent-ils ?

Il n'y a pas de changement. Les horaires d'enseignements obligatoires sont répartis sur 26 heures et correspondent aux enseignements communs et aux enseignements complémentaires. Sur les 26 heures d'enseignements obligatoires, les enseignements complémentaires que sont les enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.) et l'accompagnement personnalisé (A.P.) représentent :

- | | |
|--|--|
| • trois heures en 6 ^{ème} (cycle 3) | • quatre heures en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} (cycle 4). |
|--|--|

Qu'est-ce qui change pour les langues vivantes dans les enseignements obligatoires ?

Un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré.

Exemple : sur les 3 heures d'histoire-géographie dispensées en classe de quatrième, 1 heure 30 peut se faire dans une langue vivante étrangère ou régionale.

Dans le département des Hauts-de-Seine à la rentrée 2016, il y avait 65 classes bi langues dans les collèges. À la rentrée scolaire 2017, on compte 80 classes bi langues.

B - LES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Latin et/ou grec en classe de 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} (cycle 4)	Bi langues : langue vivante étrangère ou régionale en 6 ^{ème} (cycle 3)
Langues et cultures régionales en 6 ^{ème} et en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	Langues et cultures européennes en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}

À la rentrée 2017, les établissements qui le souhaitent proposent à leurs élèves davantage d'enseignements facultatifs. Ces enseignements viennent enrichir l'offre d'enseignement et contribuent à l'ouverture sur l'Europe et sur le monde, à la valorisation des racines culturelles. Cette possibilité nouvelle permet en outre d'affirmer l'identité spécifique de chaque établissement, qui s'exprime à travers son projet.

C - INSTAURER LE PROGRAMME "DEVOIRS FAITS"

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Pourtant, les devoirs sont une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Après les congés scolaires de la Toussaint 2017, le programme "devoirs faits" entrera en vigueur en collège. Il sera proposé aux élèves, sur le principe du volontariat. Il sera gratuit pour les familles. Son déploiement dans les écoles et les collèges est progressif sur les rentrées 2018, 2019 et 2020.

+ D'INFOS

<http://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnée-pour-realiser-les-devoirs.html>

Tout savoir sur le programme « Devoirs faits » : <http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

1 FONCTIONNEMENT

8 C.I.O. ET 78 PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PsyEN) :

- lieux d'écoute et d'information ouverts à tous les publics, jeunes, adultes, scolarisés ou non, qui s'interrogent sur leurs parcours scolaire et professionnel, parents d'élèves ;
- lieux de premier accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France ;
- 5 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (P.S.A.D.) sont également installées en C.I.O.

PARTICIPATION AUX FORUMS ET SALONS

Les C.I.O. s'associent avec les établissements de formation et les organismes professionnels à de nombreuses manifestations, forums et salons à destination des collégiens des lycéens (salon de l'éducation, salon Admission Post-Bac (A.P.B.).

INTERVENTIONS :

- dans les collèges et les lycées publics du département dans les services d'information et d'orientation des universités (Paris Ouest Nanterre La Défense, Jean Monnet à Sceaux) ;
- auprès du tribunal pour enfants ;
- à la clinique « études et soins » Dupré à Sceaux ;

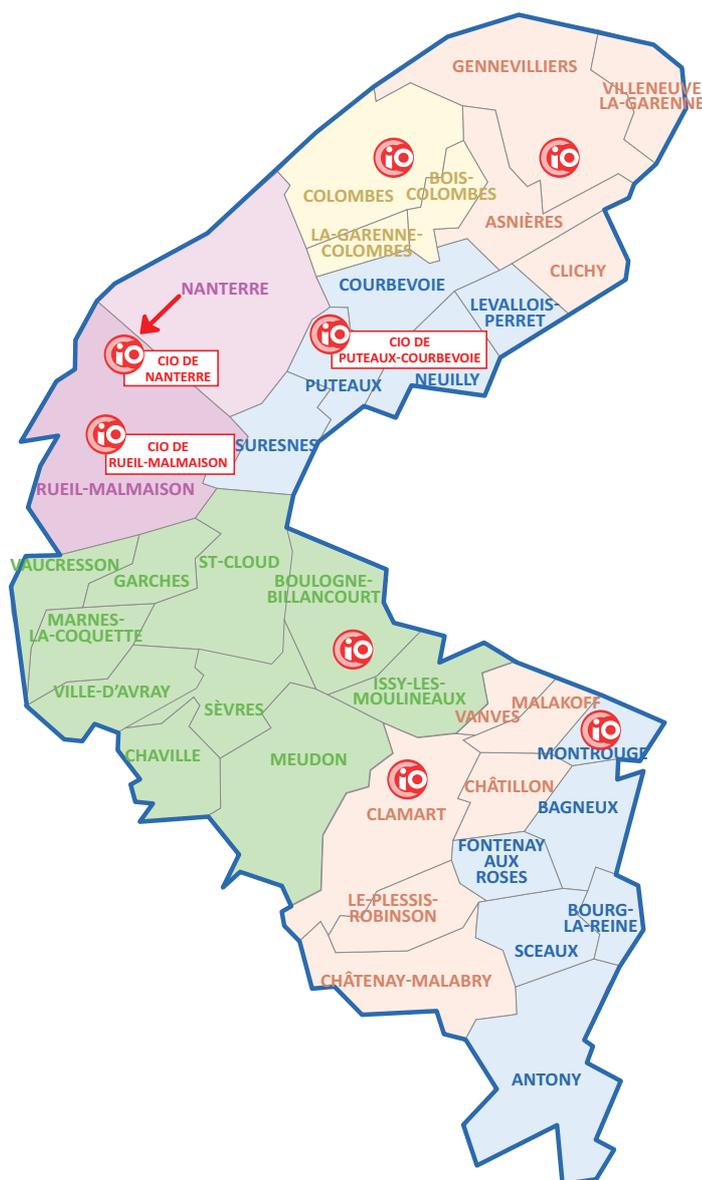
PARTENARIATS :

- structures au service des jeunes : Missions locales, associations dans le cadre de la politique de la ville, service jeunesse des mairies, protection judiciaire de la Jeunesse (P.J.J) ;
- organismes de la santé et du secteur social : C.M.P.P., C.A.S.A., M.D.A., centres sociaux...

2 LES CENTRES D'INFORMATIONS ET D'ORIENTATION DANS LES HAUTS-DE-SEINE

LES C.I.O. : DIRECTEURS, COORDONNÉES ET COMMUNES DE RATTACHEMENT

<p>BOULOGNE</p> <p>Danny RALU-BEDOUEZ</p> <p>10, rue Paul Adolphe Souriau 92100 Boulogne-Billancourt 01 55 20 09 30 cio-boulogne@ac-versailles.fr</p> <p>BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, ST-CLOUD, GARCHES, VAUCRESSON, MARNES-LA-COQUETTE, VILLE D'AVRAY, SÈVRES.</p>	<p>CLAMART</p> <p>Évelyne LEBRETON</p> <p>28, rue des Closiaux 92140 Clamart 01 46 42 92 91 cio-clamart@ac-versailles.fr</p> <p>CLAMART, CHÂTILLON, MALAKOFF, VANVES, CHÂTENAY-MALABRY, LE PLESSIS-ROBINSON.</p>
<p>COLOMBES</p> <p>Marie-Martine REVE</p> <p>75, avenue Henri Barbusse 92700 Colombes 01 42 42 17 34 cio-colombes@ac-versailles.fr</p> <p>COLOMBES, LA GARENNE-COLOMBES, BOIS-COLOMBES</p>	<p>PUTEAUX-COURBEVOIE</p> <p>Catherine VEY</p> <p>2, cours Maréchal Leclerc 92800 Puteaux 01 49 03 74 20 cio-puteaux@ac-versailles.fr</p> <p>COURBEVOIE, LEVALLOIS-PERRET, NEUILLY-SUR-SEINE, SURESNES, PUTEAUX</p>
<p>GENNEVILLIERS</p> <p>Nicole FERRAND</p> <p>60, rue Georges Corète 92230 Gennevilliers 01 47 92 79 68 cio-gennevilliers@ac-versailles.fr</p> <p>ASNIÈRES, GENNEVILLIERS CLICHY, VILLENEUVE-LA-GARENNE</p>	<p>MONTROUGE</p> <p>Gabrielle PETITDEMANGE</p> <p>24, rue Arthur Auger 92120 Montrouge 01 46 57 24 75 cio-montrouge@ac-versailles.fr</p> <p>FONTENAY-AUX-ROSES, SCEAUX, ANTONY, BAGNEUX, MONTROUGE, BOURG-LA-REINE</p>
<p>NANTERRE</p> <p>Fabienne BOYADJIAN</p> <p>101, route de l'Empereur 92500 Rueil Malmaison 01 47 21 47 80 cio-nanterre@ac-versailles.fr</p> <p>NANTERRE</p>	<p>RUEIL-MALMAISON</p> <p>Sandrine VADOT</p> <p>101, route de l'Empereur 92500 Rueil Malmaison 01 47 49 43 00 cio-rueil@ac-versailles.fr</p> <p>RUEIL-MALMAISON</p>



L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE L'ÉLÈVE

Wweeddoo est un dispositif innovant qui donne aux jeunes de 13 ans à 25 ans les moyens de rêver, oser, construire et réussir des projets. Inscrit dans le FabLab 92, Wweeddoo est soutenu par la D.S.D.E.N. du 92, partenaire public pour le Programme d'Investissement d'Avenir.

Les enjeux de Wweeddoo sont de donner aux jeunes l'envie d'entreprendre leur vie avec confiance, de leur faire découvrir qu'ils sont au cœur d'un environnement local qui peut leur être favorable et qui peut les soutenir : l'école, la famille, les entreprises et les collectivités locales, les réseaux sous toutes leurs formes.

Wweeddoo privilégie une entrée par un enjeu de société : « développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative », un objectif national qui est inscrit dans la loi de Refondation de l'école de la République et du Parcours Avenir. Il s'agit dans cette perspective de faire découvrir le monde aux jeunes afin qu'ils puissent s'y situer, s'y projeter, prendre des risques, faire des choix, choix d'orientation compris, les mettre en capacité d'inventer leurs parcours singuliers de formation, d'insertion en fonction des évolutions et opportunités d'un monde à venir.

Wweeddoo donne aux jeunes les moyens d'élaborer et de co-construire des projets individuels ou collectifs à travers des ateliers au sein de leur établissement scolaire, grâce à une plateforme web participative de type crowdfunding qui permet de publier des projets, de les partager et d'obtenir des soutiens (financiers, matériels, conseils) de tous ceux qui les entourent : écoles, familles, entreprises, collectivités locales et communauté du web.

+ D'INFOS

Tous les renseignements sur le dispositif :

<https://wweeddoo.com/#top>



CONTACT

Rafaële LARTIGOU,
inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de l'information et de l'orientation.

01 71 14 27 73

TÉMOIGNAGES

« OSER SON PROJET » : CE QU'EN DISENT LES JEUNES

Paroles d'élèves...ces paroles sont extraites de la recherche-développement menée par Emmanuelle Reille-Baudrin, docteur en psychologie du travail, CRTD-CNAM-EA4132 : « Wweeddoo, du projet fou à la projection de soi : l'ouverture de possibles ? »

ERB : « Et Wweeddoo est ce que ça a changé des choses en toi, à l'intérieur de toi ? »

M : Ça a changé oui, je n'ai plus les mêmes envies. Maintenant, quand je dis « j'ai envie de faire ça, je sais que je le veux, je connais les étapes et je sais qu'on peut y arriver, donc je vais le faire. Je ne vais pas dire ça pour faire joli ». Wweeddoo m'a permis de mettre des mots sur mes projets... De commencer et de terminer.

ERB : « Et en cours tu as aussi du travail à faire ? »

I : Mais ce n'est pas la même chose, c'est plus général, ça sert pour notre futur, mais là c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur, c'est le projet par exemple de notre vie.

ERB : Et d'avoir fait l'expérience qu'on peut aller au bout une fois ça t'a transformé ?

I : Ben oui, il faut dire que le projet que j'ai fait il n'était pas très compliqué, mais au moins, je l'ai réussi.

ERB : Et dans ta vie, à l'école, dans la famille, tu n'as jamais fait une expérience comme ça ?

Non. Parce que, par exemple, une classe théâtre, on fait un projet, on le monte d'accord, mais c'est ça n'est pas pour nous, pour plus tard.

K : Alors que quand on était à Wweeddoo, (...) on travaillait sur plusieurs projets et on présentait notre projet. Les élèves qui faisaient leurs projets nous regardaient et ils prenaient des notes. Ils disaient les bons points et ils nous aidaient à améliorer notre projet avec des critiques constructives.

ERB : Des critiques constructives, c'est important ?

K : Oui, pour améliorer notre projet, il faut avoir un point de vue extérieur. Tout le monde participe tout le monde travaille pour chacun à tour de rôle, c'est l'entraide.

ERB : Dans d'autres matières, tu penses que Wweeddoo pourrait changer les choses dans la manière dont vous apprenez ?

A : Oui parce qu'ils sont très pédagogues, très à l'approche des enfants, ils sont à l'écoute. Mais c'est compliqué de gérer une classe... c'est compliqué de gérer 27 élèves cas par cas...être à l'écoute, c'est surtout ça la clé, être à l'écoute des besoins des élèves...Pas être professeur pour être professeur. Être professeur pour partager, transmettre son savoir, mais pas simplement dire « voilà, j'ai fait mon cours, c'est terminé. »

ERB : Qu'est ce qui a changé au plus profond de toi. Cette timidité, tu l'avais déjà repérée ?

Y : Oui des fois, ça m'embêtait, je n'aimais pas réciter la poésie, j'étais un peu timide, je bégayais un peu, j'étais juste pressé que ce soit fini. (...) Maintenant, c'est automatique, c'est un plaisir. J'en ai fait une il n'y a pas longtemps, à la limite, j'étais content de réciter alors que d'habitude, j'étais content que ce soit fini.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

1 LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La politique nationale d'éducation prioritaire distingue désormais deux niveaux d'intervention : les REP et les REP+. Le département des Hauts-de-Seine comprend depuis la rentrée scolaire 2015-2016 18 REP et 2 REP+.

Les REP (réseau d'éducation prioritaire)	regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.
Les REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcée)	concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés de territoire.

Les dispositifs de l'éducation prioritaire s'articulent avec le contrat de ville.

+ D'INFOS



http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_76607/education-prioritaire



2 LES CONTRATS DE VILLE

Le contrat de ville de nouvelle génération succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ce nouveau contrat constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville.

Élaboré pour la période 2015-2020, il permet de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires nouvellement redéfinis.

Il s'appuie sur un diagnostic de territoire permettant de prendre en compte les spécificités et les besoins des habitants sur le territoire.

Par rapport au CUCS, ce nouveau cadre contractuel repose sur trois piliers :

- le pilier cohésion sociale ;
- le pilier économique ;
- le pilier développement urbain.

Le recteur est cosignataire de ces contrats. Il s'agit pour l'Éducation nationale de permettre la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où se concentrent des poches de pauvreté. Les engagements de l'institution portent notamment sur le développement des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans » et pour la rentrée scolaire 2017, sur la mise en œuvre des quatre mesures pour bâtir l'École de la confiance : dédoubler des classes de C.P. en REP+, adapter les rythmes scolaires, aménager la réforme du collège, instaurer le programme « devoirs faits ». Par ailleurs, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, le renforcement d'actions autour de la parentalité apparaissent également comme des priorités.

À NOTER

Dans les Hauts-de-Seine, 9 communes font partie de la nouvelle géographie prioritaire politique de la ville : Châtenay-Malabry, Antony, Nanterre, Bagneux, Clichy, Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Colombes et Asnières-sur-Seine.

Le département comprend 21 quartiers situés dans les communes de la géographie prioritaire.

<http://www.education.gouv.fr/cid117637/rentree-2017-4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html>



RÉSEAUX		PILOTES DE RÉSEAUX EN 2017-2018	COORDONNATEURS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN 2017-2018
ASNIÈRES	André-Malraux	Benoit PIQUOT, Principal Valérie NEVEU I.E.N.	Julien DUPAS
COLOMBES	Jean-Baptiste-Clément	Nicolas BOUGEARD, Principal Marie-Françoise JEAN-JEAN, I.E.N.	
BAGNEUX	Henri-Barbusse	Salvatore CARUBIA, Principal Younna TOHMÉ, I.E.N.	Évelyne MARTIN-BENOIST
	Joliot-Curie	Pierre-Olivier BONTANT, Principal Younna TOHMÉ, I.E.N.	
BAGNEUX	Romain-Rolland	Chantal YRIUS, Principale Younna TOHMÉ, I.E.N.	Arnaud LOIZE
CLAMART	Les-Petits-Ponts	Annie CONSIGNY, Principale Raphaëlle DELL'ACQUA, I.E.N.	
CHÂTENAY-MALABRY	Léonard-De-Vinci	Anne LEGRAIN, Principale Didier GAZAY I.E.N.	Noémie PEYCLIT
	Thomas-Masaryk	Aude ROUGIER-CANNICIONI, Principale Didier GAZAY I.E.N.	
COLOMBES	Marguerite-Duras	Cécile TEMPLIER, Principale Sophie AVIGNON I.E.N.	Fatiha ZIANE
	Moulin-Joly	Stéphane SEBERT-MONTELS, Principal Sophie AVIGNON I.E.N.	
CLICHY	Jean-Jaurès	Hariel HARRY, Principal Ninetta VALMORIN, I.E.N.	Amandine LEGRAND
GENNEVILLIERS	Édouard-Vaillant	Christiane FERRER, Principale Yannick MELEUC, I.E.N.	
GENNEVILLIERS (REP+)	Guy-Môquet	Sylvie KOCIK, Principale Yannick MELEUC, I.E.N.	Géraldine MEIRAV
NANTERRE	République	Thierry BUTEAU, Principal Patricia MULLER, I.E.N.	Julien DAL-BOSCO
	Paul-Éluard	Aristide ADEIKALAN, Principal Patricia MULLER, I.E.N.	
NANTERRE	Victor-Hugo	Béatrice JULIEN, Principale Brigitte CERVONI, I.E.N.	Jean-Baptiste LORENZO
	André-Doucet	Claudine MARIE, Principale Brigitte CERVONI, I.E.N.	
NANTERRE (REP+)	Éveriste-Galois	Gardi BERTILI, Principal Patricia MULLER, I.E.N.	Khalid AMALI
VILLENEUVE-LA-GARENNE	Édouard-Manet	Philippe LEPERSON Catherine BARBOSA, I.E.N.	Patrick ANDRÈS
	Georges-Pompidou	Marianne BÉRARD Catherine BARBOSA, I.E.N.	

CONTACT

Sabrina SMACHI,
chargée de mission éducation prioritaire et politique de la ville.

01 71 14 27 73

POINTS D'ÉTAPE SUR LES REP+ ET LES INTERNATS

1 POINTS D'ÉTAPE SUR LES REP+

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, deux réseaux ont fait leur entrée dans les Hauts-de-Seine comme Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+) : le REP+ Guy-Môquet de Gennevilliers et le REP+ Évariste-Galois de Nanterre.

A – POURSUITE DES DYNAMIQUES ENGAGÉES

Après un lancement à la rentrée en 2015, chacun des REP+ a poursuivi la réflexion autour du parcours de l'élève décliné en différents axes de travail. Ces axes sont définis en cohérence avec le projet de réseau et avec les priorités du référentiel de l'éducation prioritaire.

B - ARTICULATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES TEMPS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

En plus des temps de formation et de concertation intra-degré de droit commun, les enseignants ont bénéficié de 54 heures organisées pour chaque REP+, l'enjeu étant de faire synergie avec les formations et les instances existantes. Durant ces 54 heures des temps de formation continue et des temps de travail collectif se sont succédés.

Les groupes de réflexion s'organisent en collectif de travail en intra-degré et en inter-degrés. Des dispositifs d'explicitation des pratiques ont été proposés pour nourrir ces temps (observations outillées, analyses réflexives de pratiques professionnelles,...).

C - UNE REFONTE PÉDAGOGIQUE AVANT TOUT, DEUX SPÉCIFICITÉS PAR RAPPORT AU REP

10 professeurs brigades REP+ remplacent les enseignants pour permettre des temps de travail collectif, ceux-ci se faisant soit sur temps de classe, soit hors temps scolaire.

Un formateur académique REP+ à temps plein accompagne les réseaux et assure le suivi dans la durée. Il travaille en collaboration avec les pilotes des réseaux et les coordonnateurs. Une attention particulière est accordée à relever les préoccupations professionnelles des enseignants croisées avec les difficultés des élèves pour proposer des formations au plus près des besoins du terrain.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, chaque enseignant est en capacité de se projeter dans un parcours de formation explicite au service du parcours de l'élève.

1 LES INTERNATS DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

A- EN COLLÈGE

Le département des Hauts-de-Seine compte 5 internats rattachés aux collèges suivants :

- Auguste-Renoir à Asnières
- Évariste-Galois à Bourg-la-Reine
- Jacqueline-Auriol à Boulogne
- Les Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- Jean-Perrin à Nanterre

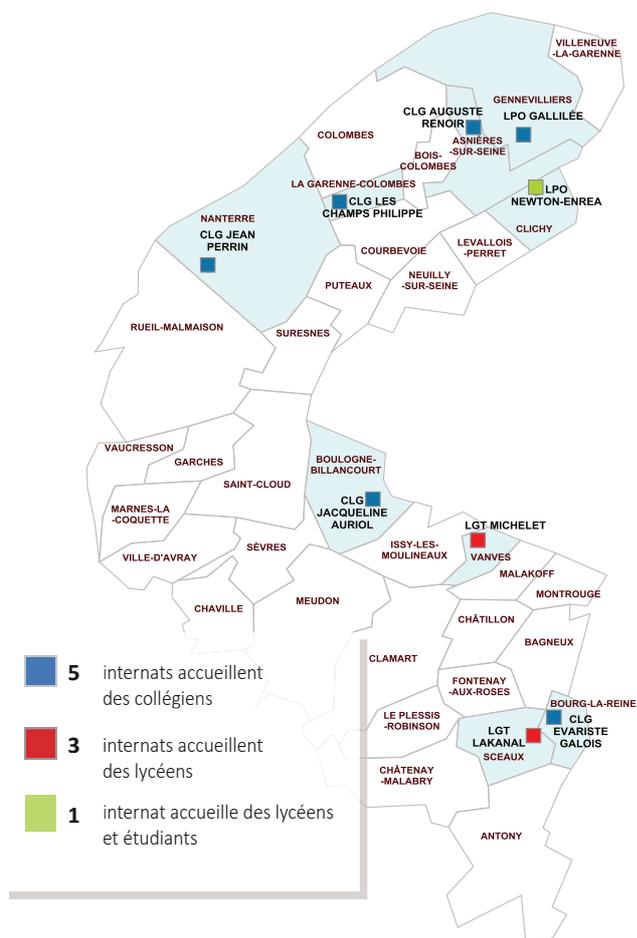
Chaque internat est destiné à recevoir 32 élèves répartis équitablement de la 6^{ème} à la 3^{ème} et avec un nombre égal de garçons et de filles. Les élèves sont hébergés par chambre de deux et disposent d'une salle d'étude par étage (8 élèves), équipée d'ordinateurs en réseau avec accès sécurisé à Internet. Les internes proviennent de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine en privilégiant, dans l'intérêt de la famille, la proximité géographique.

Les enfants scolarisés font l'objet d'une attention et d'un encadrement particuliers. Un accompagnement individualisé durant l'aide aux devoirs, le suivi par un tuteur étudiant et un accès à des activités sportives et culturelles régulières sont quelques-unes des modalités mises en œuvre dans ces internats.

B - EN LYCÉE

Quatre lycées des Hauts-de-Seine disposent également de places réservées à des lycéens et étudiants :

- Galilée à Gennevilliers
- Michelet à Vanves
- Lakanal à Sceaux
- Newton à Clichy



Axe 2 APPRENDRE ET AGIR DANS LE MONDE DU 21^{ème} SIECLE

1 Favoriser l'engagement individuel et collectif

- Agir pour améliorer le vivre-ensemble
- Renforcer la synergie entre les actions éducatives et les apprentissages
- Reconnaître l'implication et la solidarité



2 Promouvoir l'expérience de la mobilité comme valeur éducative

- Proposer à chaque élève une expérience de mobilité encadrée et accompagnée
- Développer les partenariats internationaux et la diversité linguistique
- Multiplier les échanges avec les environnements économiques et sociaux

3 Acquérir les nouveaux langages

- Développer sa sensibilité par les arts et la culture
- S'emparer de la culture du numérique
- Soutenir les démarches de projet fondées sur la participation et l'implication des élèves



1

RYTHMES SCOLAIRES

SPORT EN MILIEU SCOLAIRE

ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

2

LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

LANGUES VIVANTES

SECTIONS INTERNATIONALES

MISSION ÉCOLE-ENTREPRISE

3

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (C.H.A.)

FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE

L'ACTION CULTURELLE

LES RYTHMES SCOLAIRES : TEMPS DE L'ÉCOLE, TEMPS DE L'ENFANT

La refondation de l'école de la République s'inscrit dans une perspective d'amélioration des apprentissages des élèves. La réforme des rythmes scolaires constitue une composante de cette refondation tout comme l'entrée de l'école dans l'ère du numérique, la mise en place des dispositifs « plus de maîtres que de classes », l'ouverture de classes scolarisant des enfants de moins de 3 ans, la refonte de la formation des maîtres et les quatre mesures de la rentrée scolaire 2017, pour bâtir une école de la confiance.

Mise en œuvre depuis la rentrée 2014 dans les écoles du département, la réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la journée et la semaine.

Les projets éducatifs territoriaux (P.E.D.T.) élaborés par l'ensemble des communes en lien avec les équipes de circonscription et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, sont autant de témoignages de la réorganisation effective de la journée de l'enfant autour d'un objectif commun : mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves.

Tout au long de l'année scolaire 2017-2018, les collectivités territoriales et les équipes enseignantes poursuivent la réflexion sur l'articulation des activités périscolaires avec les temps d'enseignement tout en réinterrogeant les apprentissages au sein de la classe de manière à prendre en compte la capacité des élèves à se concentrer selon les moments de la journée.

La collaboration entre l'Éducation nationale et les communes favorise la conception et la conduite d'une action éducatrice prenant en compte le temps de l'enfant dans sa globalité.

Pour la rentrée 2017, 9% des élèves du département seront concernés par l'assouplissement des rythmes scolaires.

+ D'INFOS

CONSULTEZ
LES HORAIRES DE L'ÉCOLE DE VOTRE
ENFANT SUR :



The screenshot shows the website 'education.gouv.fr' with a navigation menu. The main content area is titled 'L'organisation du temps scolaire à l'école'. Below the title, there is a section for 'PARTAGER CET ARTICLE' with social media icons. A paragraph explains that the organization of school time aims to improve learning. Below this is a section titled 'Les horaires de l'école de votre enfant' which includes an information icon and text: 'La réunion de rentrée de votre école vous permettra d'en savoir plus sur les activités qui ont lieu après la classe.' There are two dropdown menus: 'La ville' with the placeholder 'Choisir une ville' and 'L'école' with the placeholder 'Choisir une école'. A note states: 'Si votre enfant est scolarisé dans une école privée, toutes les informations utiles (horaires, activités...) seront directement communiquées par l'école.' At the bottom of this section is a 'Valider' button.

<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>

RESSOURCES
ET TEXTES OFFICIELS

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/6/27/MENE1716127D/jo/texte>



<http://www.education.gouv.fr/cid118251/rentree-2017-adapter-les-rythmes-scolaires.html>

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET LE SPORT SCOLAIRE

Chacun s'accorde sur le fait que la pratique sportive traitée dans une logique éducative constitue un terrain favorable à l'engagement des élèves, à leur responsabilisation, à une meilleure santé et à la réussite éducative, une réussite beaucoup plus large et qui ne se confond pas avec la performance scolaire. Le sport scolaire, prolongement de l'éducation physique et sportive, enseignement obligatoire, participe pleinement à cette ambition.

L'académie de Versailles est la première de France en termes d'élèves licenciés au sein d'une association sportive (A.S.) : plus de 150 000 élèves à ce jour, 89 000 au sein de l'union nationale du sport scolaire (U.N.S.S) et 70 000 à l'union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.).

Avenant au projet de l'académie de Versailles, le plan académique de développement du sport scolaire montre l'importance qui est accordée à ce sujet dans le pilotage territorial. La stratégie de ce plan s'articule ainsi :

- une ambition pour un sport scolaire riche, inclusif, ouvert aux réalités locales et surtout contribuant, à l'instar de l'éducation physique et sportive obligatoire, au développement de la personne ;
- une démarche dans une logique de continuum du parcours sportif de l'élève de la maternelle à la terminale ;
- une ligne de force considérant que le sport scolaire enrichit le parcours des élèves et apporte une réelle contribution à leur réussite.

1 DANS LE 1^{ER} DEGRÉ : AVEC L'USEP 92

L'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), mouvement pédagogique et associatif, est à la fois fédération sportive membre du comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) et secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement (avec l'UFOLEP).



Au travers de rencontres sportives, l'USEP 92 participe à l'éducation, à la santé, à l'autonomie et la prise de responsabilité des élèves, à l'égalité des chances. C'est un lieu de vie permettant aux enfants, parents et enseignants de se retrouver, de vivre et de partager des expériences.

L'USEP est complémentaire de l'éducation physique et sportive (E.P.S.) et bénéficie à ce titre d'une mission de service public par la signature d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale qui la reconnaît comme un interlocuteur privilégié de l'organisation de rencontres sportives dans le cadre de l'école (temps scolaire ou non).

L'USEP contribue à la mise en œuvre d'un projet global d'éducation populaire : le sport scolaire, les activités éducatives à caractère sportif pour une République plus juste et plus fraternelle.

Le plan académique de développement du sport scolaire réaffirme que l'implantation de l'USEP dans le département des Hauts-de-Seine est une priorité.

L'association propose ainsi des rencontres sportives traditionnelles (Mon Euro 2016, Sclarugby), innovantes (Escrime, Mini-raids, journées du sport scolaire, Kin-ball, Tchouk-ball...), de santé (apprendre à porter secours...) et des activités citoyennes en impliquant les élèves dans un projet associatif, adapté à leur développement.

Elle permet ainsi aux enfants, au travers d'activités diversifiées, d'acquérir une véritable culture sportive : connaissances spécifiques ou transversales, savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur futur de citoyen sportif.

Grâce au dynamisme du réseau USEP local, régional ou national, les enseignants bénéficient de contenus d'activités originaux et actualisés, de formations continues ou d'animations pédagogiques, de prêt de matériel et de conseils pour la mise en place de séances, l'obtention de financements...

2 LE SPORT SCOLAIRE DANS LE 2ND DEGRÉ

A - L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DANS LES HAUTS-DE-SEINE



L'U.N.S.S. a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage à la vie associative pour les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du 2nd degré. Elle est la 2^e fédération sportive de France.

- 173 établissements affiliés, organisés en districts U.N.S.S. (6 en collèges et 3 en lycées) alignés sur les bassins de formation.
- 20 554 licenciés, dans plus de 20 activités proposées.
- 3 000 jeunes officiels certifiés du niveau départemental au niveau national, dans le cadre du programme national vers une génération responsable.
- Un temps fort annuel avec le cross départemental (près de 3 000 participants).
- Près de 120 compétitions organisées au niveau départemental, en plus des rencontres de district, une implication forte dans les événements académiques et nationaux.
- Des opérations partenariales ponctuelles dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3, avec l'USEP 92.

B - LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le projet sportif constitue un élément important dans le quotidien de certains collégiens et lycéens. Que ce soit dans le cadre d'une pratique sportive approfondie ou d'une pratique experte de haut niveau, deux dispositifs de prise en charge sont proposés par les établissements scolaires, par le biais plus particulier d'aménagements de l'emploi du temps.

Le partenariat engagé avec les clubs de proximité pour les sections sportives scolaires et les fédérations sportives pour les sportifs de haut niveau doivent garantir une parfaite articulation entre les projets scolaires et sportifs.

Pour la rentrée 2017, le département des Hauts-de-Seine propose 28 sections sportives dans 26 collèges, 6 dans 4 lycées (cf. carte).

C - LA SCOLARISATION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le niveau soutenu de pratique sportive des élèves nécessite un accord entre l'établissement public local d'enseignement (E.P.L.E) et les structures sportives telles que le centre de ressources, d'expertise et de performances sportives, notamment sur l'organisation et la gestion du temps scolaire, car il s'agit bien de garantir des conditions optimales pour le développement de performances sportives.

Dans le département, ce sont 8 établissements (3 collèges et 5 lycées) qui accueillent ces élèves. Leur affectation s'effectue au sein d'une commission académique.

- COLLÈGE ALBERT CAMUS – BOIS-COLOMBES
- COLLÈGE PIERRE BROSOLETTA – CHÂTENAY-MALABRY
- COLLÈGE THOMAS MASARYK – CHÂTENAY-MALABRY
- LYCÉE ALBERT CAMUS – BOIS-COLOMBES
- LYCÉE EMMANUEL MOUNIER – CHÂTENAY-MALABRY
- LYCÉE JEAN JAURÈS – CHÂTENAY-MALABRY
- LYCÉE FLORIAN – SCEAUX
- LYCÉE LAKANAL – SCEAUX

3 LA SEMAINE DU SPORT SCOLAIRE 2017/2018

Instituée par la circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010, relative à la *semaine du sport scolaire et au développement du sport scolaire* constitue une opération de promotion du sport scolaire et des vertus de la rencontre sportive et citoyenne. Elle est un moment privilégié pour ouvrir les écoles et les établissements et mettre en avant les expertises et les projets en éducation physique et sportive au travers de démonstrations ou de rencontres sportives.

Prévue, cette année, le mercredi 27 septembre, cette journée s'inscrit dans le cadre de la « Semaine européenne du sport ». Cette journée nationale du sport scolaire fait également partie de l'opération « Sentez-vous Sport », qui se déroulera du 23 septembre au 1^{er} octobre 2017, qui regroupe pour l'occasion l'ensemble des fédérations sportives.

L'objectif de cette semaine est de lancer l'année sportive scolaire par la mise en avant de savoir-faire, de partenariats, de lieux qui ont du sens pour les acteurs et partenaires de l'E.P.S. et du sport scolaire soit en affichant ce qui a été fait au sein des associations sportives soit en proposant des activités de découvertes vers les élèves intéressés afin d'aller à la rencontre de l'autre pour construire le vivre ensemble et développer la citoyenneté.

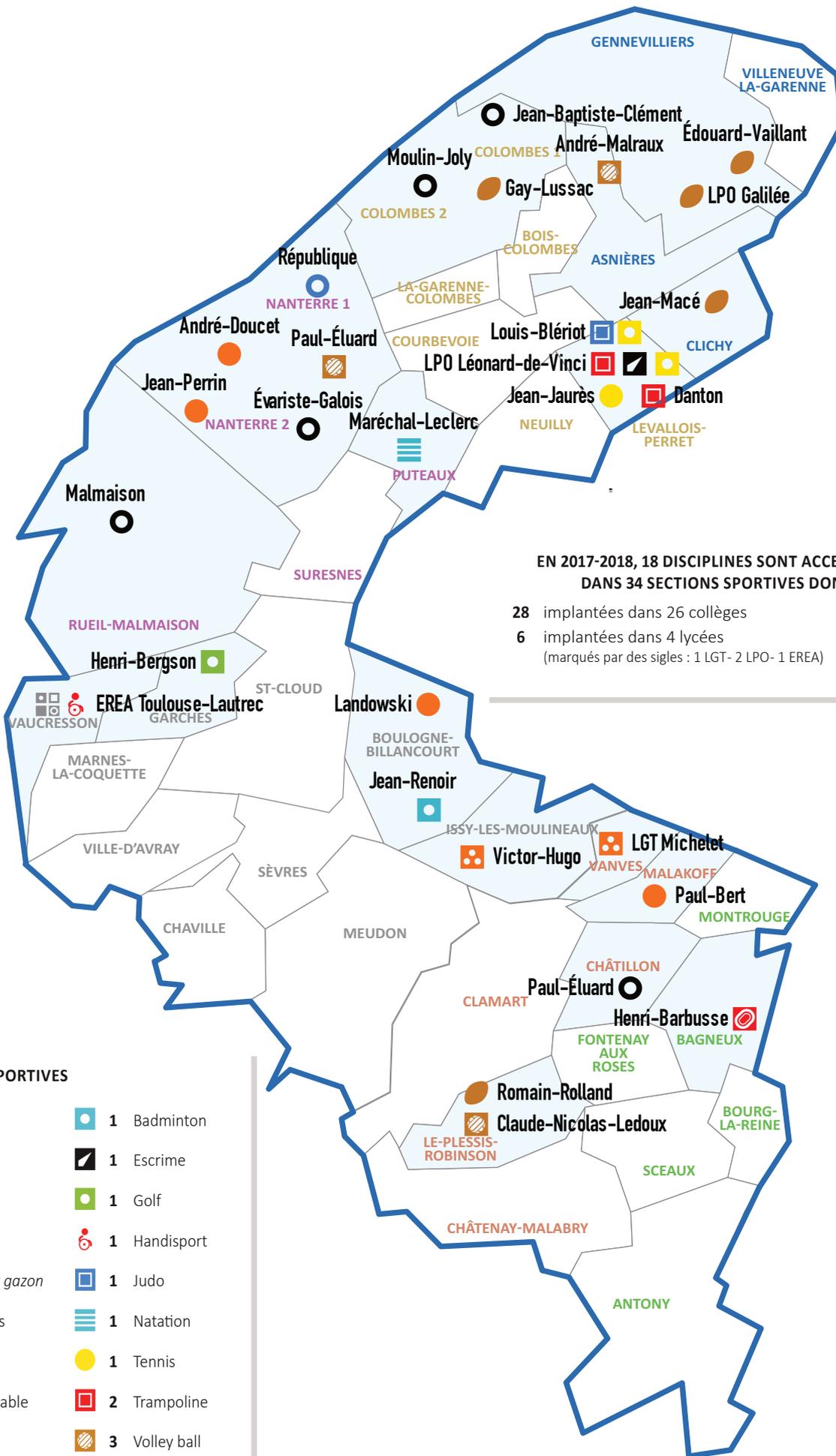
2016	2017
4 journées départementales ont eu lieu dont une journée inter-degré. Ces actions ont rassemblé 1200 élèves autour de multiples activités sportives : sports adaptés, rugby, escrime, golf, tennis, orientation, athlétisme, football...	1 journée départementale sera proposée par bi-bassin dans le 1 ^{er} degré par l'Usep92 : 10 classes de cycle 3 par journée pour un panel de 3 à 4 activités par site : activités choisies selon les spécificités du site. Dans le cadre de la mise en place du cycle 3 (C.M.1 – C.M.2 - 6 ^{ème}), l'ouverture de l'association sportive du collège, la matinée du mercredi 27 septembre, vers les classes de C.M.1 – C.M.2 du secteur concerné, constituera un axe fort des actions proposées par les enseignants d'éducation physique et sportive, animateurs des associations sportives de collège.

+ D'INFOS

<http://www.education.gouv.fr/cid57110/journee-nationale-du-sport-scolaire.html>



LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES



18 SPÉCIALITÉS SPORTIVES

- | | |
|-------------------|---------------|
| 1 Athlétisme | 1 Badminton |
| 4 Basket ball | 1 Escrime |
| 6 Football | 1 Golf |
| 1 Handball | 1 Handisport |
| Hockey sur gazon | 1 Judo |
| 1 Multisports | 1 Natation |
| 5 Rugby | 1 Tennis |
| 2 Tennis de table | 2 Trampoline |
| 2 Triathlon | 3 Volley ball |

ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

La direction des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine a engagé dans les établissements du 1er comme du 2nd degré une politique volontariste d'actions éducatives avec les associations patriotiques et mémorielles ainsi qu'avec les services de l'État du département. Cette démarche partenariale traduit la volonté d'accompagner les élèves dans des activités contribuant à leur épanouissement culturel, à l'ouverture sur le monde et à leur rappeler la force de l'engagement citoyen et des valeurs de la République. Cette éducation citoyenne se décline selon deux axes.

1 LES ACTIONS ÉDUCATIVES : DU DEVOIR DE MÉMOIRE À L'ENGAGEMENT CITOYEN

A - LA PARTICIPATION AUX CONCOURS

- Le concours national de la résistance et de la déportation (C.N.R.D) : chaque année de nombreux participants à titre individuel ou collectif sont lauréats de ce prestigieux concours. Pour préparer et soutenir ces projets, une table ronde à destination des enseignants et des élèves est organisée au musée de la résistance nationale de Champigny-sur-Marne, avec le soutien du comité départemental du C.N.R.D., de la délégation militaire départementale et de la préfecture.
- Les petits artistes de la mémoire : ce concours, soutenu par l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (O.N.A.C.V.G.) et la préfecture, valorise la mémoire locale des poilus et donne lieu à une production sous forme de carnet illustré. Six écoles du département ont été primées au cours de l'année scolaire 2016-2017.
- À l'initiative du comité départemental de l'ordre national du mérite, un concours récompense depuis trois ans les actions civiques des élèves. Les lauréats sont récompensés tous les ans pour leur engagement et leur dévouement au sein de la cité.

B - LA PARTICIPATION AUX CÉRÉMONIES MÉMORIELLES ET PATRIOTIQUES

Chaque année au Mémorial du Mont-Valérien, en partenariat avec l'ordre de la Libération, la préfecture de Hauts-de-Seine, les associations d'anciens combattants, de déportés et d'internés, de nombreux élèves sont accueillis lors des cérémonies du 11 novembre et du 18 juin, cérémonies nationales qui se déroulent au Mont Valérien, en présence du président de la République. Plus de 700 jeunes étaient présents le 18 juin 2017.

Le 15 mai 2017, 60 jeunes collégiens et lycéens, dont une dizaine engagés dans le conseil municipal des jeunes de la ville de Courbevoie, ont participé au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation, en présence de Dominique FIS, inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine.

C - LE RALLYE CITOYEN

Un rallye citoyen est organisé avec succès depuis sept ans au profit des élèves de 3ème et de 4ème, en collaboration avec la délégation militaire départementale des Hauts-de-Seine. Son objectif, par les activités proposées, est de renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe des jeunes, tout en les initiant à des activités citoyennes. L'année 2017 a été l'occasion de commémorer l'apport des alliés pour libérer la France en 1914/1918 et en 1939/1945.

370 collégiens se sont retrouvés le 18 mai 2017 au mémorial La France combattante au Mont Valérien à Suresnes pour une journée sportive et éducative.

D – CLASSES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ, GLOBALES

Le département accueille deux classes de défense et de sécurité, globales : le collège Charles Gounod à Saint-Cloud et le collège Jean Macé à Clichy-la-Garenne. Les deux classes sont parrainées par la garde républicaine avec un projet autour de la musique à Saint-Cloud et avec la gendarmerie nationale, pôle judiciaire de Pontoise (les experts), à Clichy-la-Garenne.

2 DES ACTIONS ÉDUCATIVES DE DÉCOUVERTE DES INSTITUTIONS ET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

En partenariat avec la délégation militaire des Hauts-de-Seine et les associations de réservistes, différentes actions sont organisées :

des formations au profit des enseignants par la visite de sites militaires, historiques et mémoriels ;

la journée nationale du réserviste dans différents établissements du département, une rencontre entre les jeunes lycéens et des réservistes de la défense nationale pour un moment fort, d'échange et de découverte de l'engagement militaire au service de la Nation. ;

le partenariat avec les services de la préfecture et le ministère de l'intérieur permet d'organiser une journée de rencontres avec les différents corps de métiers de la police, des pompiers et de la sécurité civile. Les rencontres de la sécurité 2017 auront lieu au collège Pasteur de Gennevilliers.

3 DES ACTIONS DE PARTENARIAT FAVORISANT L'ENSEIGNEMENT DES MÉMOIRES DE LA GUERRE D'ALGERIE, L'INSERTION ET L'ENGAGEMENT DE NOS JEUNES

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, soutenu par l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (O.N.A.C.V.G.) et la préfecture, en partenariat avec l'association des professeurs d'histoire et géographie a organisé en février 2017 un colloque départemental sur le thème des mémoires de la guerre d'Algérie. Une rencontre sur le thème est prévue en octobre 2017 pour les établissements volontaires. Un partenariat s'est développé avec le centre d'information de recrutement des forces armées de la défense et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. L'objectif est de répondre au besoin d'insertion et d'engagement de nos jeunes, lycéennes et lycéens de la voie professionnelle, fraîchement diplômés et notamment ceux de la filière des métiers de la sécurité.

CONTACT

Benamar BENZEMRA,
Proviseur du lycée Vassily-Kandinsky de Neuilly-sur-Seine,
Conseiller défense, mémoire et citoyenneté D.S.D.E.N. 92.

01 46 24 43 16

LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

De l'école au collège, le parcours de chaque élève est désormais conçu comme un continuum. Cette nouvelle organisation rend nécessaire le travail entre les enseignants des premier et second degrés, qu'il s'agisse de la construction de progressions pédagogiques cohérentes ou encore des échanges sur des gestes professionnels communs favorisant la meilleure acquisition des fondamentaux. Cette collaboration favorise l'émergence d'une culture pédagogique commune entre les premier et second degrés, condition nécessaire pour améliorer la réussite de tous les élèves.

Le groupe départemental en charge de la maîtrise de la langue française propose aux enseignant(e)s des formations qui visent à renforcer les compétences professionnelles relatives à l'enseignement du français dans ses dimensions orales et écrites.

Des recherches-actions sont organisées avec des maîtres de conférences de l'Université de Cergy-Pontoise pour expérimenter des protocoles, proches à la fois des avancées de la recherche et des besoins de formation des différents territoires, en vue de diffuser des pratiques efficaces concernant notamment l'enseignement spécifique de l'oral et de l'orthographe grammaticale.

Les membres du groupe départemental s'attachent à produire des outils de formation relatifs à la production d'écrits au cycle 2, à disposition sur le site de la D.S.D.E.N. 92.

<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/pid35756/m.d.l.-92-maitrise-de-la-langue-francaise.html>

1 LE MARATHON ORTHOGRAPHIQUE

Organisé à l'échelon académique pour les élèves, il permet également aux enseignant(e)s d'actualiser leurs pratiques professionnelles concernant l'orthographe au C.E.2 et au cycle 3.

<http://www.ac-versailles.fr/cid109915/actions-departementales.html>

2 LA LUTTE ET LA PRÉVENTION CONTRE L'ILLETTRISME : UNE PRIORITÉ NATIONALE

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. L'Éducation nationale est l'un des acteurs majeurs en matière de prévention des difficultés de lecture et d'écriture. La refondation de l'École, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et le soutien porté aux associations et mouvements d'éducation populaire permettent d'avancer dans ce domaine.

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme vise à mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale. Dans le cadre du plan de lutte contre la grande pauvreté, cet objectif est abordé dans la transversalité au sein des actions de formation, tant en circonscription qu'à l'échelon départemental.

<http://www.education.gouv.fr/cid74737/la-prevention-et-la-lutte-contre-l-illettrisme-a-l-ecole.html>

3 UN LIVRE POUR LES VACANCES

« Un livre pour les vacances » s'inscrit dans un projet global et cohérent en faveur de la lecture qui se déploiera au cours de l'année 2017-2018 afin de contribuer à la maîtrise des fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui par 100 % des élèves.

Un recueil de Fables de La Fontaine, composé d'une sélection de vingt-deux fables, s'inscrit dans le programme « Un livre pour les vacances ». Cette opération est expérimentée, cette année, dans toutes les classes de C.M.2 dans les académies d'Aix-Marseille, Nantes et Lille. Si elle s'avère concluante, elle sera étendue à toutes les académies l'année prochaine. Les professeurs de C.M.2, dont les élèves reçoivent ces livres, ont été invités à leur présenter l'ouvrage, à leur donner les clés pour une bonne lecture afin de susciter la curiosité à la veille des vacances. Les professeurs de français des classes de 6^{ème}, dans le cadre de l'articulation école-collège, pourront s'appuyer sur cette lecture estivale pour commencer leurs enseignements l'année prochaine. Le ministère met à la disposition des professeurs des ressources pédagogiques pour les aider à construire leurs séquences pédagogiques.

<http://www.education.gouv.fr/cid118144/-un-livre-pour-les-vacances-edition-2017-les-fables-de-la-fontaine.html>



LES LANGUES VIVANTES

L'apprentissage des langues et l'ouverture sur les cultures du monde constituent des enjeux fondamentaux pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en Europe et à l'international.

Assurer la cohérence et la continuité des parcours de langues inter-cycles et inter-degrés pour étayer les apprentissages en vue d'une meilleure maîtrise des langues vivantes est un axe prioritaire du projet académique Versailles 2020.

Le département des Hauts-de-Seine s'attache à développer l'ouverture à l'international, favoriser la mobilité des élèves, permettre aux élèves français et étrangers de bénéficier d'une formation bilingue dans les sections internationales qui contribuent à la transmission des patrimoines culturels des pays concernés et forment des citoyens ouverts au monde.

L'enseignement des langues vivantes étrangères se réfère au cadre européen commun de référence pour les langues (C.E.C.R.L.), qui fournit une base commune aux États membres de l'Union européenne pour concevoir les programmes.

1 À L'ÉCOLE

À l'école élémentaire, dès le cycle 2, tous les élèves reçoivent un enseignement de langue vivante. Dès le C.P., les élèves découvrent une autre culture et une autre langue que le français sous forme de chansons, de comptines, de jeux ou de rituels. L'utilisation du numérique se développe par l'usage des tablettes, de la baladodiffusion augmentant ainsi le temps d'exposition à la langue et permettant de développer les compétences d'écoute. Certaines écoles bénéficient de l'intervention d'assistants pédagogiques étrangers qui est intégrée au projet d'école.

Les compétences de niveau A1 voire du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (C.E.C.R.L.) font l'objet d'un travail à partir du C.P., en particulier au sein du cycle 3 à travers des projets linguistiques et culturels interdisciplinaires. Renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré dans une logique de pôles permet à l'élève de construire son parcours linguistique.

2 AU COLLÈGE

En 6^{ème}, l'apprentissage de l'anglais L.V.1 est proposé dans tous les collèges. Le dispositif bi-langue de continuité offre la possibilité, aux élèves ayant bénéficié à l'école élémentaire d'un enseignement d'une langue autre que l'anglais, de pouvoir commencer l'apprentissage de l'anglais dès la 6^{ème}. Une 2^e langue vivante est désormais enseignée dès le niveau de 5^{ème}. La diversité de l'offre linguistique L.V.2 est une priorité.

3 AU LYCÉE

Le département des Hauts-de-Seine offre aux élèves des lycées une carte des langues riche notamment à travers des sections européennes en lycées généraux et technologiques, en lycées professionnels et au sein des sections internationales.

4 ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET CULTURES D'ORIGINE (ELCO) ET ENSEIGNEMENT INTERNATIONAUX DE LANGUES ÉTRANGÈRES (EILE)

Pour l'année scolaire 2017-2018, les langues enseignées dans le cadre des enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO-EILE) sont l'arabe, le portugais, l'espagnol, l'italien, le serbe (pour la quatrième année) et le croate.

Au cours de l'année scolaire 2016, une transformation progressive des ELCO en EILE a été initiée. Destinés à l'origine aux seuls enfants de la nationalité concernée, ils sont ouverts dorénavant à partir du cours élémentaire première année (CE1) à tout enfant dont la famille souhaite l'inscription, dans la limite des places disponibles. En général, ce sont des cours différés qui sont proposés hors du temps d'enseignement traditionnel. Cet enseignement optionnel de langue vivante étrangère est encadré et contrôlé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Ces enseignements sont adossés au cadre européen commun de référence pour les langues. Ils concernent principalement le premier degré et sont organisés, dans la mesure du possible, dans les écoles où une demande des familles existe. Un programme commun de langue arabe a été élaboré pour les trois pays du Maghreb.

+ D'INFOS

<http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees.html>



CONTACT

Anne-Marie SACCO,
inspectrice de l'Éducation Nationale
en charge du dossier.

01 46 20 38 11

LES SECTIONS INTERNATIONALES

Les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif. Les élèves comme les enseignants y sont français et étrangers.

Elles existent en école élémentaire, au collège et au lycée d'enseignement général en France et dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

16 langues et cultures sont représentées avec des sections allemandes, américaines, arabes, britanniques, brésiliennes, chinoises, danoises, espagnoles, italiennes, japonaises, néerlandaises, norvégiennes, polonaises, portugaises, russes et suédoises.

Dans le département des Hauts-de-Seine, de l'école primaire jusqu'en terminale, les sections internationales offrent un parcours exigeant aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France, comme aux enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires.

Dispositif bilingue et biculturel, les sections internationales ont pour originalité d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

À partir du collège, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

- la langue et littérature ;
- l'histoire et la géographie ;
- pour les sections internationales chinoise et coréenne uniquement, l'histoire-géographie est remplacée par les mathématiques.

Dans le département des Hauts-de-Seine, à la rentrée 2016, 920 élèves du 2nd degré ont bénéficié des enseignements spécifiques avec 9 sections internationales dans quatre langues :

- Anglais au collège Jean Moulin de Chaville, au collège et au lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres
- Portugais au collège Jean Moulin de Chaville et au lycée Alexandre Dumas de Saint-Cloud
- Arabe au collège les Renardières à Courbevoie
- Allemand Sèvres au collège et au lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres

À LA RENTRÉE 2017,

ouverture de 6 sections internationales à Courbevoie :

- Allemand à l'école élémentaire Rouget de Lisle et au collège Georges Pompidou
- Chinois à l'école élémentaire Alphonse de Lamartine et au collège Alfred de Vigny
- Coréen à l'école élémentaire Anne Silvestre et au collège les Bruyères

mais aussi, préfiguration de 3 sections internationales à Courbevoie :

- Anglais britannique à l'école élémentaire Pierre de Ronsard et au collège Georges Seurat
- Arabe à l'école élémentaire André Malraux

90 élèves du primaire et 960 élèves du 2nd degré seraient concernés.

À LA RENTRÉE 2018

- Extension à tous les niveaux du primaire et du collège pour les langues ouvertes à Courbevoie
- Continuité avec le lycée Lucie Aubrac
- Ouverture d'une section internationale en américain.

+ D'INFOS

Sur le site de la DSDEN 92 : dossiers d'inscriptions et livrets d'informations des établissements :

<http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid114576/inscriptions-en-sections-internationales-a-courbevoie-2017-2018.html>

CONTACT

Division de la Vie de l'Élève

01 71 14 28 40

ce.ia92.dve2@ac-versailles.fr

LA MISSION ÉCOLE-ENTREPRISE

1 LA MISSION ÉCOLE-ENTREPRISE PROPOSE AUX ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT :

- une aide à la construction de partenariats avec des organisations professionnelles locales ;
- un accompagnement dans les projets liés à la découverte du monde économique et professionnel par les élèves au regard des objectifs définis dans le parcours avenir (<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>)

2 LES ACTIONS

- **Information académique ou départementale régulière en direction des EPLE sur les actions proposées par les partenaires de la relation École-entreprise**
- **Organisation de visites d'entreprises, d'interventions de professionnels dans les classes, de journées d'information thématiques**
- **Participation aux projets mis en place par les entreprises en direction des collégiens et des lycéens :**
- **La Girls' Day (S.N.C.F.), événement orientation (Engie), la Digigirlz (Microsoft), Flying Challenge (Airbus) ...**
- **Accompagnement des équipes éducatives dans les classes relais, les SEGPA pour permettre aux élèves de construire progressivement leur parcours avenir...**
- **Mise en place de la semaine École-entreprise (novembre)**
- **Mise en place de la semaine de l'industrie (avril)**
 - Présentation des métiers de l'industrie à 120 jeunes filles lors de la journée internationale de la femme dans les locaux de l'entreprise Schneider- Electric.
 - Accompagnement dans la mise en place de partenariats locaux. Par exemple, la mairie de Puteaux permet aux collégiens et lycéens de Puteaux d'aller à la rencontre des entreprises de leur territoire et de restituer sur scène leurs découvertes. L'entreprise Carrefour présente ses métiers et s'implique auprès des élèves du collège Joliot-Curie de Bagneux.
- **Développement de différentes actions favorables à la mise en place de parcours personnalisés :**
 - jeunes en situation de handicap ;
 - changement d'orientation, décrocheurs ;
 - égalité filles-garçons.

ZOOM

SUR LES PARTENARIATS MAJEURS

A – PREMIER SALON DES MÉTIERS NANTERRE – LA DÉFENSE POUR LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE NANTERRE

Les 7 collèges de Nanterre s'unissent pour organiser un forum des métiers à destination de 800 élèves de Nanterre. Ce projet soutenu par Defacto/Paris La Défense, le conseil départemental et la ville de Nanterre s'est déroulé sur le site de l'université de Paris-Nanterre. Cet événement a réuni 25 entreprises du bassin de la Défense pendant deux jours. Les élèves ont pu rencontrer les entreprises de leur territoire et découvrir les métiers de demain dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, de la communication, de la sécurité et du conseil.

B – DISPOSITIF PASSERELLE ÉCOLE-ENTREPRISE : UNE INNOVATION POUR LE STAGE D'OBSERVATION DE 3^{ème}

À l'initiative de la ville de Colombes et du club Colombes Expansion, quatre entreprises (Pepsico, Arkéma, Fraikin et l'hôtel Courtyard) se sont mobilisées pour accueillir une classe de troisième du collège Clément de Colombes.

L'originalité du projet est de permettre aux élèves de suivre un stage non pas dans une seule entreprise mais dans une entreprise par jour pendant une semaine. Le dernier jour, une soutenance orale en petits groupes est organisée. Ce format innovant a permis aux collégiens de découvrir une multitude de métiers et différentes organisations, répondant aux objectifs du Parcours Avenir.

Dans le cadre des conventions « Entreprise et Quartiers », d'autres grandes entreprises devraient reproduire cette organisation à la prochaine rentrée scolaire.

+ D'INFOS

<http://www.ac-versailles.fr/pid36064/relations-ecole-entreprise.html>



CONTACT

Christine VALÉRO,
chargée de mission École-Entreprise.

01 71 14 27 95

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (C.H.A.)

Le département des Hauts-de-Seine est particulièrement bien doté en classes à horaires aménagés, notamment dans les écoles et les collèges. À la rentrée 2017, 25 collèges et 9 écoles comptent des CHA essentiellement musicales (instrumentales, chorales ou musique assistée par ordinateur M.A.O.), mais aussi dédiées à la danse (une école, 4 collèges), au théâtre (3 collèges) et aux arts plastiques (1 collège).

Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles, principalement des conservatoires municipaux, des conservatoires à rayonnement départemental (C.R.D.) et deux conservatoires à rayonnement régional (C.R.R.). Ils prennent appui sur une équipe constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

Quatre dispositifs « Orchestre à l'école » contribuent également à une pratique musicale régulière durant le temps scolaire (3 écoles, un collège). Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre, en principe pendant trois ans (du C.E.2 au C.M.2 ou de la 5^{ème} à la 3^{ème}).

Dans le prolongement de ces enseignements artistiques en collège, les élèves peuvent approfondir ces apprentissages au lycée, dans l'un des 19 lycées qui proposent une option de spécialité (8 dans le département) ou une option facultative (29 dans le département) en théâtre expression dramatique, cinéma-audiovisuel, musique, arts plastiques, arts appliqués ou histoire des arts.

Deux structures d'excellence complètent les dispositifs d'enseignements artistiques ouverts en partenariat avec l'Éducation nationale : l'École de danse de l'Opéra de Paris installée à Nanterre et la Maîtrise des Hauts-de-Seine établie à la Seine musicale de Boulogne-Billancourt.

ZOOM

2 DISPOSITIFS PARTENARIAUX REMARQUABLES

A – DÉMOS

Depuis 2010, Démos s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre grâce à la coopération entre acteurs de la culture et acteurs du champ social.

Dès la rentrée 2017, le dispositif Démos, initié et coordonné par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, cherche à resserrer les liens avec l'Éducation nationale et s'implante plus profondément dans une école pilote d'Antony, s'inscrivant dans le cadre plus large de l'éducation artistique et culturelle, mais toujours en lien avec le centre social partenaire depuis plusieurs années.

Cette expérience a vocation à se généraliser dès la rentrée suivante à l'ensemble des 8 groupes de 12 à 15 élèves qui constituent l'orchestre Démos des Hauts-de-Seine, composé de 120 instrumentistes pour la plupart issus des quartiers prioritaires de 8 villes des Hauts-de-Seine, et âgés de 7 à 15 ans.

B – DIX MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA

Un dispositif partenarial qui permet à des classes de l'académie de Versailles de découvrir l'univers de l'Opéra de Paris.

S'adressant prioritairement à des élèves du premier et du second degré fréquentant des établissements situés en éducation prioritaire ou bien des lycées d'enseignement professionnel, un projet Dix mois d'école et d'opéra s'inscrit sur deux années, mobilise toute une équipe éducative, et met en lumière les nombreux métiers qui concourent aux activités artistiques de l'Opéra de Paris.

Cette année a vu naître au collège République à Nanterre, un projet partenarial qui se déroulera exceptionnellement sur trois ans : une classe danse qui s'inscrit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (C.H.A.) DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET LES COLLÈGES

38 CHA

9 en école

29 en collège

réparties ainsi :

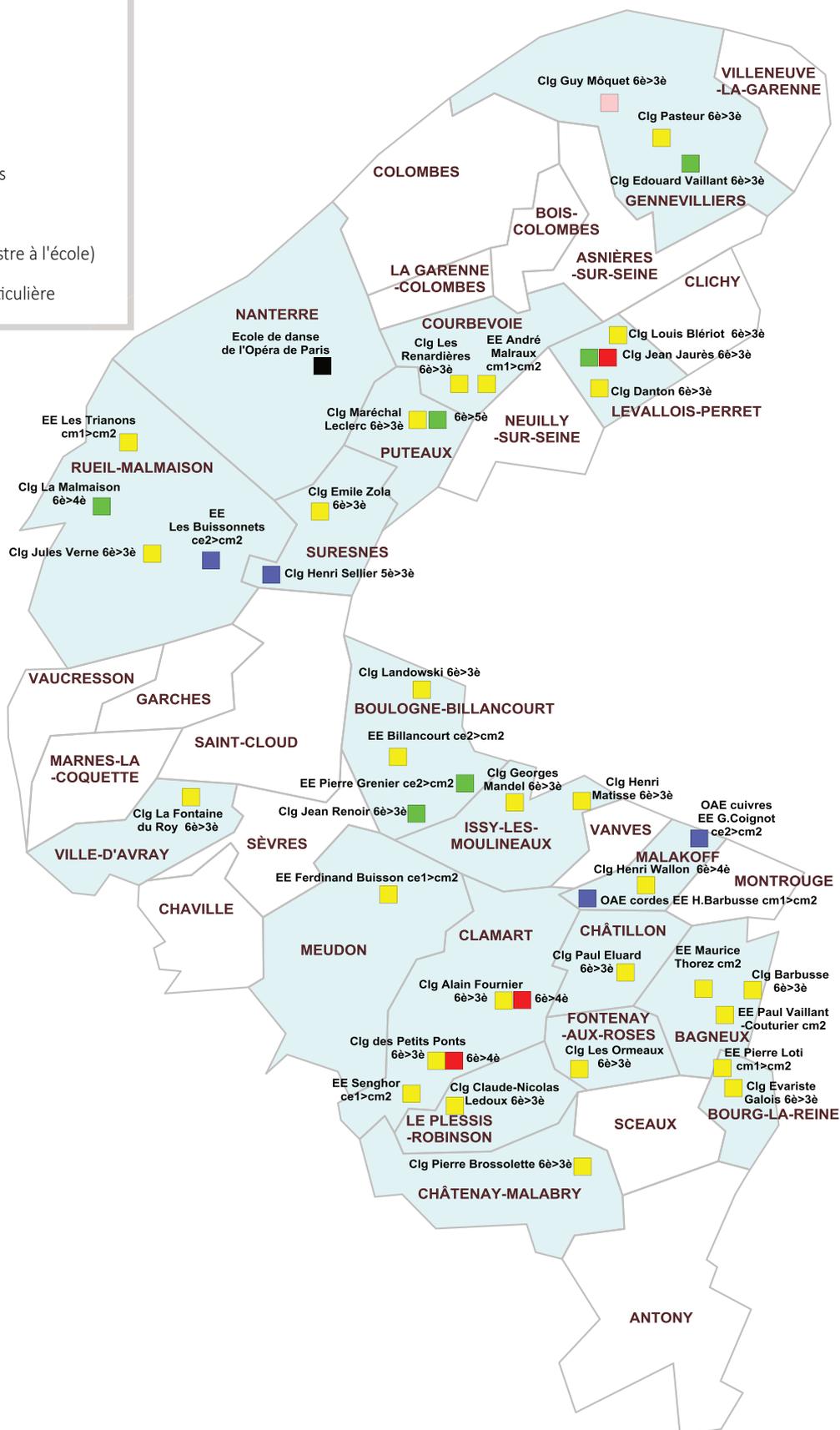
 28 Musique

 6 Danse

 1 Arts plastiques

 3 Théâtre

 4 O.A.E. (Orchestre à l'école)

 1 Structure particulière


FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Dans un monde qui évolue très vite, le développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des jeunes à vivre et travailler dans la société numérique engagent notre système d'éducation et de formation. Le numérique ouvre des possibilités nouvelles pour réduire les inégalités et lutter contre le décrochage scolaire.

Pour faire évoluer le système éducatif, en améliorer l'efficacité et l'équité, tout en l'adaptant aux besoins de la société d'aujourd'hui, un plan numérique a été annoncé par le Président de la République le 7 mai 2015.

Il repose sur :

- le développement des enseignements et des usages du numérique dans les classes ;
- la formation des personnels ;
- un programme d'équipement individuel et collectif ;
- la création de plates-formes numériques qui garantissent un accès simple et sécurisé à des ressources et à des services innovants.

Il s'agit de donner accès à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, ainsi qu'à tous les enseignants, à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité dans un environnement de travail rénové.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'état et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipement des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi.

Le programme permet de doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat, sur une durée de 3 ans, en privilégiant la classe de 5^{ème} à la rentrée 2016, et en poursuivant pour les nouvelles classes de 5^{ème} à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018. Le programme intègre également les nouvelles classes de 6^{ème} à la rentrée 2018 ou plus tôt si, dans le bassin éducatif, les écoles sont équipées.

Dans le département des Hauts-de-Seine, 17 collèges ont été retenus et dotés. Treize communes pour 70 écoles ont bénéficié d'équipements mobiles, au cours de l'année scolaire 2016-2017. Pour la rentrée scolaire 2017, six communes pour 27 écoles supplémentaires seront dotées.

1 ACCOMPAGNEMENT DU PLAN NUMÉRIQUE

Cette mutation nécessite une stratégie globale progressive ainsi qu'un étroit partenariat entre le rectorat, l'équipe de la délégation académique au numérique éducatif (DANE), la DSDEN et les collectivités. Aux côtés des communes et du conseil départemental, l'Éducation nationale s'engage dans la formation des enseignants.

A - POUR LE PREMIER DEGRÉ

Chaque école concernée par le plan numérique a identifié « un correspondant numérique école » qui constituera une ressource d'accompagnement local.

Trois pôles ressources premier degré seront installés à la rentrée dans les média pôles DANE existant dans le département à Colombes, Suresnes et Vanves. Des enseignants du premier degré « correspondants numériques de bassin » y assureront un accompagnement et un suivi des projets numériques favorisant l'émergence de nouveaux usages.

FORMATION CONTINUE	FORMATION INITIALE
Une centaine d'actions de formation spécifique permettront d'accompagner les enseignants du département dans cette évolution de leurs pratiques.	Un groupe d'étudiants en première année de master aura la possibilité d'effectuer sa formation universitaire sur le mode de l'alternance dans les classes d'enseignants qui utilisent le numérique au quotidien.



L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) PIVOT

Dans ce contexte de réflexion et d'impulsion, et en appui de projets installés ou en cours d'installation, des villes vont expérimenter un espace numérique de travail (E.N.T.) pour le premier degré en connexion avec l'espace numérique déjà existant pour le second degré dans le département avec pour objectif prioritaire la mise en œuvre du cycle 3 : CM1-CM2-6^{ème}.

L'E.N.T. permet de dresser en temps réel une cartographie des travaux des élèves et ainsi d'envisager de possibles collaborations à distance. Il est un moyen de rendre lisible rapidement les travaux pédagogiques en direction des élèves, des enseignants mais aussi des parents.

B - POUR LE SECOND DEGRÉ

L'espace numérique des collèges, déployé par le conseil départemental, est aujourd'hui fonctionnel dans tous les 99 collèges publics du département.

L'accompagnement des collèges est assuré par les conseillers de bassin, le chargé de mission académique et localement par les référents numériques.

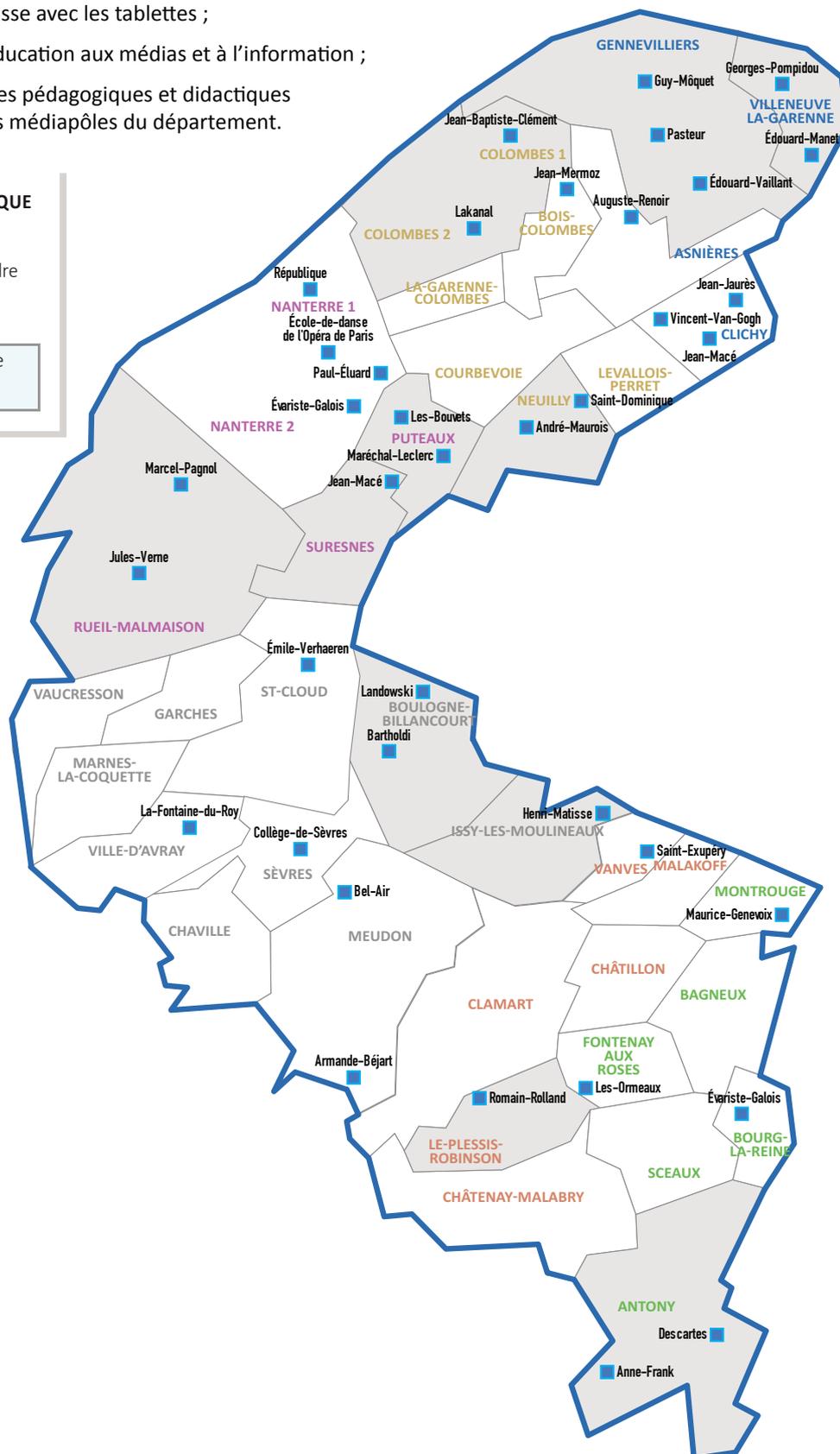
Dans le cadre du plan académique de formation, un accompagnement à la prise en main de la tablette est assuré pour les enseignants dès qu'ils en sont dotés. Au-delà de l'aspect technique, l'accent est mis sur la mutation pédagogique que cette technologie permet d'impulser :

- formation à la gestion de la classe avec les tablettes ;
- formation et outils d'aide à l'éducation aux médias et à l'information ;
- mise à disposition de ressources pédagogiques et didactiques sur Éduthèque et dans les trois médiapôles du département.

PARTICIPATION AU PLAN NUMÉRIQUE À LA RENTRÉE 2017

38 Collèges retenus dans le cadre de l'appel à projet.

11 Communes retenues dans le cadre de l'appel à projet.



L'ACTION CULTURELLE

1 UN RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Environ 65 000 élèves des 1er et 2nd degrés des Hauts-de-Seine ont bénéficié en 2016-2017 des différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre par l'Éducation nationale.

Les enseignements artistiques (classes à horaires aménagés en collège et options artistiques en lycée), des dispositifs nationaux, pour certains en partenariat avec les collectivités locales territoriales (« École et cinéma », « Collège au cinéma », et « Lycéens au Cinéma »), pour d'autres avec le ministère de la Culture (résidences territoriales d'artistes en établissement scolaire, contrat local d'éducation artistique et culturel C.L.E.A), ainsi que les dispositifs inter-académiques, « Dix mois d'école et d'opéra » ou académiques et départementaux, les parcours artistiques et culturels P.E.A.C, permettent à des élèves de tous niveaux d'étude de fréquenter les œuvres, les artistes et les lieux de culture, mais aussi de vivre des pratiques artistiques ou scientifiques et culturelles, accompagnés par des artistes, des professionnels de la culture ou des chercheurs.

2 TRAVERSES 92

Traverses 92, depuis 14 ans, vise à mettre en lumière, lors des temps forts que sont les restitutions des projets, les productions de très nombreux élèves dans la plupart des villes du département : beaucoup d'élèves ont ainsi été initiés à différentes pratiques culturelles et artistiques, grâce au soutien des collectivités locales et territoriales et au partenariat avec des artistes et des structures culturelles de proximité.

Pour les éditions 2018 et 2019, ce sera la thématique de la thématiques des « métamorphose(s) » qui est proposée aux enseignants et à leurs partenaires pour fédérer des projets interdisciplinaires destinés à enrichir le parcours artistique et culturel de l'élève.

Un dossier documentaire sera consultable en ligne dès la rentrée 2017 sur le site de la DSDEN : <http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid109896/traverses-92-et-agenda.html>



3 L'ORGANISATION DE L'ACTION CULTURELLE

Dans chaque école, collège et lycée, le projet d'école ou d'établissement comporte un volet artistique et culturel. L'équipe d'enseignants qui élabore un projet artistique et culturel choisit d'inscrire au cœur de sa progression ordinaire un projet commun à plusieurs disciplines, conduit selon une démarche artistique ou scientifique, qui vise à rendre l'élève acteur de son apprentissage et créatif.

Pour la rentrée scolaire 2017, les appels à projets 1^{er} et 2nd degrés pour les projets d'éducation artistique et culturelle sont lancés au même moment via la nouvelle application académique ADAGE, qui permet non seulement un traitement harmonisé des projets d'éducation artistique et culturelle des 1^{er} et 2nd degrés, qui donne aussi une visibilité accrue sur toutes les actions contribuant au « parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève » et donc à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves.

Un groupe de travail départemental inter-degrés coordonné par la chargée de mission éducation artistique et culturelle, en collaboration étroite avec l'inspectrice de l'Éducation nationale référente éducation artistique et culturelle favorise la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de projets partenariaux. Il s'agit de « viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », afin de leur permettre de « fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression ».

+ D'INFOS

www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673



CONTACT

Françoise COLCANAP,
chargée de mission Éducation
Artistique et Culturelle.

01 71 14 28 28

Marie EYBERT,
inspectrice de l'Éducation nationale.

01 30 83 48 05

Axe 3 MOBILISER LES INTELLIGENCES

- 1 Construire une académie de formation**
 - Repérer et attirer les talents
 - Accueillir pour faciliter l'intégration
 - Accompagner l'entrée dans le métier et les démarches expérimentales
- 2 S'engager dans une culture du développement professionnel**
 - S'inscrire dans une politique de formation qualifiante et valorisante
 - Organiser une dynamique collective de formation-action et de coopération
 - S'appuyer sur les potentiels scientifiques
- 3 S'investir dans une organisation apprenante**
 - Structurer les processus
 - Adopter une culture d'apprentissage continu
 - Promouvoir une évaluation partagée



**AFFIRMER LE PRINCIPE DE COÉDUCATION,
OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS**

**LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ
ET À LA CITOYENNETÉ (C.E.S.C.)**

**LE CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET
AUX ÉTABLISSEMENTS (C.A.A.E.E.)
ET LES ASSISTANTS CHARGÉS DE PRÉVENTION ET DE
SÉCURITÉ (A.P.S.)**

AFFIRMER LE PRINCIPE DE COÉDUCATION, OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS

1 LES PARENTS ET L'ÉCOLE

Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. Les parents d'élèves sont ainsi membres à part entière de la communauté éducative. Pour les familles, le dialogue avec les enseignants et l'ensemble des personnels permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit de participation, droit d'information et d'expression. (Décret n° 2006-935 du 28-7-2006. JO du 29-7-2006).

La relation de confiance et la compréhension mutuelle entre les parents et l'école constituent un enjeu déterminant pour la réussite de tous les enfants. Aussi, existe-t-il des « espaces parents », propices aux échanges entre les personnels et les parents, permettant d'encourager les relations entre parents eux-mêmes dans leur diversité. Les parents, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants, ont ainsi la possibilité de se saisir de cette initiative.

2 OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS

Ce dispositif est prioritairement réservé aux parents étrangers primo-arrivants.

A – PRÉSENTATION :

L'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (O.E.P.R.E.) est conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire.

B - OBJECTIFS :

L'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les ateliers s'adressent en priorité aux parents étrangers allophones primo-arrivants (signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration ou du nouveau contrat d'intégration républicaine) y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, non issus de l'Union européenne et aux autres parents allophones, le cas échéant.

Les formations ont pour objectif de permettre :

- l'acquisition de la maîtrise du français (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde ;
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs ;
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité pour offrir aux parents des clés pour aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

7 ATELIERS ACTIFS DANS LES HAUTS-DE-SEINE EN 2016-2017

- Collège Jean-Macé à Clichy
- Collège Romain-Rolland au Plessis-Robinson
- Collège Évariste-Galois à Nanterre (REP+)
- Collège Henri-Dunant à Rueil-Malmaison
- Collège Édouard-Manet à Villeneuve-la-Garenne (REP)
- Collège Henri-Barbusse à Bagneux (REP)
- Collège Guy-Môquet à Gennevilliers (REP+)

OUVERTURE À LA RENTRÉE 2017-2018 DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

- Collège Jean-Jaurès à Clichy (REP)
- Collège Édouard-Vaillant à Gennevilliers (REP).

+ D'INFOS

Le livret d'accueil est un outil d'information et de communication qui s'adresse aux parents et aux élèves allophones nouvellement arrivés découvrant le système éducatif français. Ce document explique l'organisation de la scolarité à l'école, au collège et au lycée, ainsi que l'accompagnement spécifique qui sera mis en œuvre pour l'apprentissage du français langue de scolarisation.

Il existe en 9 langues : anglais, arabe, chinois, portugais, romani, roumain, russe, tamoul, turc

<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

TEXTES OFFICIELS

Circulaire n° 2014-165 du 14-11-2014, relative aux Relations école-famille, Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants

www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84351

Décret n° 2006-935 du 28-7-2006. JO du 29-7-2006, relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants de parents d'élèves

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601820D.htm>

LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (C.E.S.C.)

Le C.E.S.C. départemental, présidé par l'inspectrice d'académie-directrice académique, regroupe les membres de l'équipe de direction des Services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, le médecin conseiller, l'infirmier conseiller, le conseiller social ainsi que des chefs d'établissements, des inspecteurs de l'Éducation nationale (I.E.N.), des enseignants, des conseillers principaux d'éducation (C.P.E.) ainsi que de partenaires institutionnels : police, justice, conseil départemental des Hauts-de-Seine, représentants des municipalités et partenaires associatifs.

Les représentants des fédérations de parents d'élèves et les élèves élus au Conseil de la Vie Lycéenne (C.V.L.) font également partie du C.E.S.C. départemental.

Le constat général sur le fonctionnement des C.E.S.C. dans les établissements montre une diversité des pratiques. Néanmoins, certaines similitudes sont identifiables :

- un panel d'actions réparties sur les différents niveaux d'enseignement ;
- les contenus sont en lien avec trop peu de disciplines ;
- les élèves ne perçoivent que partiellement l'articulation des actions avec les programmes ;
- le C.E.S.C. comporte une dimension éducative qui n'est pas dans la très grande majorité des établissements articulée avec la dimension pédagogique. Ainsi c'est la logique d'actions qui prime sur la logique de projet et de politique éducative.

C'est l'articulation entre l'éducatif et le pédagogique qui guide notre démarche pour faire en sorte que collectivement au sein des établissements, la raison et la vérité des disciplines ne soient pas dissociées de l'éthique et de la responsabilité des conduites sociales.

Les objets d'études menés et poursuivis ces dernières années :

AMÉLIORER LES RELATIONS « ÉCOLE-FAMILLES »

- 1 Élaboration d'un kit de formation à disposition des chefs d'établissement pour la mise en place d'une formation sur les relations « École-Famille »
Conférence « École-Familles » avec M. FOTINOS pour les personnels de l'Éducation nationale

REPÉRER, PRÉVENIR ET TRAITER LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE LES ÉLÈVES

- 2 **Mise en œuvre du plan départemental**
 - Formation de pôle ressources pour les E.P.L.E. et dans les circonscriptions.
 - Formation des partenaires (Officiers de préventions...).
 - Diffusion de la méthode Pikas.
 - Sensibilisation et prévention des élèves avec les Ambassadeurs Lycéens.

STRATÉGIE PARTENARIALE DANS LES C.E.S.C.

- 3 Élaboration et mise en œuvre d'une convention type à disposition des établissements scolaires pour la mise en place de partenariats

ADOLESCENCE ET TRANSGRESSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES

- 4 Élaboration et mise en place d'un parcours laïcité au sein de la cité (à mettre en œuvre dans chaque ville) avec une version numérique et interactive.

IMPLICATION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

- 5
 - Préparation de la semaine de l'engagement.
 - Aide à la mise en œuvre de projets dans le cadre de C.V.L. et C.V.C. par l'appropriation de la méthode de projet.

+ D'INFOS

La méthode PIKAS, site d'information :

<http://harcèlement-entre-eleves.com/pages/pikas.htm>



Consultez le site dédié à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire :

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>



NON AU HARCÈLEMENT

Directrice de la publication

Dominique FIS

Rédactrice en chef

Mariane TANZI

Cartographie et statistiques

Paul AIGOIN

Édition - Communication - Web

Claude TAO

Graphisme et maquette

Jennifer BLAISE

Reprographie

Pascal CRAPART

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177 avenue Joliot-Curie

92013 Nanterre Cedex

Téléphone : 01 71 14 29 29

Télécopie : 01 47 25 38 35

Courriel : ce.ia92ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/dsden92

